

A. Bouvattier

Université de Pau et des Pays de l'Adour

*L3 en Droit, Économie, Gestion*

*Mention Valorisation des agro-ressources*

*Parcours Agroécologie, Agroforesterie et Agriculture de Conservation (3AC)*

*2023-2024*

*Mémoire d'études professionnelles*

**Étude et projet de valorisation agroécologique  
pour le parc du château de Mont**



## Remerciements

Il va de soi de commencer ce mémoire par des remerciements. Entre le soutien quotidien, les relectures, les recherches partagées et les commentaires et idées qui ont fait avancer le projet et prendre à mon travail sa forme définitive, sans parler de l'opportunité même de travailler à Mont cette année, je tiens à remercier tout particulièrement : **M. Laurent Marque**, créateur et directeur de la licence 3AC, pour son soutien pour trouver cette alternance, son enseignement passionné et passionnant et son accompagnement tout au long de l'année ; **Mme Bernadette Bouvattier** pour sa relecture, ses conseils toujours précieux d'éditrice et son soutien inconditionnel de maman ; **M. Ilhan Korkmaz**, mathématicien et proche, pour sa bienveillance et ses encouragements à traverser la moitié de l'Allemagne et toute la France pour venir faire cette licence ; **Mme Lisa Deguilhem**, historienne du patrimoine et alternante avec moi cette année, pour le partage de ses travaux de recherche, son soutien technique et son amitié, **Mme Emilie Chaput**, gestionnaire des politiques sociales de la mairie de Mont, pour son intérêt pour mon travail, son soutien quotidien à la mairie et son amitié, **M. Yannick Franchini**, responsable des services techniques de la mairie de Mont, pour son accompagnement amical et son soutien sur les questions d'ordre techniques et organisationnelles liées au parc, au château et même à la mairie ; **Mme Laetitia Arigault**, secrétaire générale de la mairie de Mont et ma tutrice cette année, pour son accompagnement et son soutien tout au long de mon alternance ; **M. le Maire de la Mairie de Mont** pour cette opportunité de travailler à Mont et son témoignage amical sur l'histoire de Mont et du projet de valorisation du parc ; **M. Jean-Baptiste Ferrand**, agriculteur et mon responsable de mémoire de licence 3AC, pour ses remarques et suggestions m'ayant aidé à faire avancer mon travail ; **M. Guillaume Miossec**, agriculteur et intervenant à la MFR, pour ses cours d'agronomie ! **Tou\*tes mes collègues de la licence 3AC** pour leur amitié, stimulation, inspiration tout au long de l'année, et en particulier **Simon, Mathilde et Mathéo** pour leur accueil formidable dans leurs exploitations et jardins respectifs ; enfin toutes ces rencontres autant intéressantes que stimulantes faites au fil de l'année, en particulier **Mme Marina Barbe** de la fédération de chasse, et **Mme Perrine Maynadier** du CIVAM du Béarn, rencontre fugaces mais encourageantes - et last but not least **Mme Travert**, directrice de la MFR, **toute l'équipe de la MFR** pour son accueil et **M. Laurent Canguilhem** de la cantine de la MFR, pour son aide pour mon mémoire mais aussi, avec **toute l'équipe de la cantine**, pour nous avoir si bien nourri\*es toute cette année !



## Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Chapitre 1. Le parc du Château de Mont dans son contexte</b>	
<b><u>1.1 Historique.....</u></b>	<b>p. 11</b>
<b><u>1.2 Contexte géographique, géologique, pédologique et climatique</u></b>	
1.2.1 Pour commencer : un peu de géographie.....	p. 17
1.2.2 Contexte géologique et pédologique.....	p. 19
1.2.3 Le climat à Mont.....	p. 21
<b><u>1.3 Contexte agricole et environnemental</u></b>	
1.3.1 Implications du changement climatique.....	p. 23
1.3.2 Paysage agricole du 64.....	p. 24
1.3.3 Enjeu environnemental local.....	p. 27
<b><u>1.4 Contexte public et partenaires</u></b>	
1.4.1 Contexte politique et socio-économique montois.....	p. 29
1.4.2 Partenaires existants et potentiels de la Mairie de Mont	
1.4.3 Contexte et potentiel touristique.....	p. 30
<b>Chapitre 2. Le domaine de Mont et son potentiel</b>	
<b><u>2.2 Quel projet pour le parc de Mont ? Problématique, questions de recherche et présentation d'éléments de réponse</u></b>	
2.1.1 Le parc du château de Mont. Quel potentiel et sous quelle forme ?.....	p. 32
2.1.2 Quels méthodes, moyens et partenaires ?.....	p. 33
2.1.3 Quelle forme donner au résultat de l'analyse qu'auront permis ces méthodes et moyens ?.....	p. 34
<b><u>2.1 Synthèse et diagnostique de l'objet</u></b>	
2.2.1 Les acteur*ices.....	p. 36
2.2.2 Le marché.....	p. 39

2.2.3 Diagnostic agroécologique.....	p. 45
--------------------------------------	-------

### **2.3 Défis rencontrés**

2.3.1. Aspect organisationnel et institutionnel	
2.3.2 Taille de la parcelle agricole.....	p. 53
2.3.3 Difficulté à trouver un*e maraîchère à installer.....	p. 54

## **Chapitre 3. Réalisation du projet, présentation des résultats, analyse et préconisations**

<b><u>3.1 Rappel sur le projet et ses objectifs initiaux puis réévalués.....</u></b>	<b>p. 55</b>
--	--------------

<b><u>3.2 Choix des parcelles.....</u></b>	<b>p. 57</b>
--	--------------

### **3.3 Choix des partenaires et/ou exploitant\*es pour les parcelles**

3.3.1 Pour le sentier	
3.3.2 Pour la Parcelle A	
3.3.3 Pour la Parcelle B	
3.3.4 Pour la Parcelle C.....	p. 61

### **3.4 Assolement prévisionnel**

3.4.1 Le sentier pédagogique et ses tronçons.....	p. 64
3.4.2 La Parcelle A	
3.4.3 La Parcelle B.....	p. 67
3.4.4 La Parcelle C.....	p. 69
3.4.5 Recommandations d'ordre agronomique pour l'exploitation des parcelles....	p. 71
3.4.6 Les parties boisées du parc.....	p. 73
3.4.7 Arbres remarquables.....	p. 74
3.4.8 Panneaux pédagogiques.....	p. 75

<b><u>3.5 Clé de lecture.....</u></b>	<b>p. 77</b>
---------------------------------------	--------------

<b>Conclusion.....</b>	<b>p. 79</b>
------------------------	--------------

<b>Bibliographie.....</b>	<b>p. 81</b>
---------------------------	--------------

<b>Annexe.....</b>	<b>p. 85</b>
--------------------	--------------



## Introduction

**Dans le contexte d'une transition écologique de l'agriculture rendue urgente** par la progression des bouleversements environnementaux et climatiques, mais qui pourtant piétine, le développement et la diffusion en France des idées et techniques agroécologiques les plus actuelles apparaît comme une nécessité. La région Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France et d'Europe, constitue pour cela un cadre potentiel privilégié. Elle représente en effet autant 15,5% du territoire national que le premier rang français en surface agricole avec 15% de la SAU nationale et 4,2 millions d'hectares, le premier chiffre d'affaires agricole français avec 10,5 milliards d'euros et 15% du chiffre national<sup>1</sup>, et occupe de ce fait une place stratégique pour écrire l'histoire des nouvelles techniques culturales.

À la frontière sud-ouest de la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Pyrénées-Atlantiques, lui, présente une superficie de 7 645 km avec 687 240 habitants en 2020<sup>2</sup>. La commune de Mont est située dans le nord de ce département, au sein de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO), qui regroupe 61 communes et 55 000 habitants sur une surface de 750 km<sup>2</sup> le long de l'axe routier, autoroutier et ferroviaire de la vallée du Gave de Pau. Mont est une commune rurale, située par la route à 36 km de Pau, la préfecture du département, et environ 9 km d'Artix comme d'Orthez, aux Bassins de vie desquelles Mont est reliée. La liaison avec Pau au sud-est et Orthez au nord-ouest est assurée aussi bien par la D817 que l'autoroute. La commune de Mont regroupe depuis 1971 les quatre villages d'Arrance, Lendresse, Gouze et Mont, avec un total de 1131 habitant\*es et une densité de population de 62 habitant\*es/km<sup>2</sup>.

Mont, comme les autres communes de la CCLO, a profité d'un développement exceptionnel depuis le début de l'exploitation gazière à Lacq - grâce auquel le territoire de la communauté de communes représente aujourd'hui environ 25% de la richesse de l'ensemble du département pour seulement 8%

---

1 <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr>, consulté le 13.12.2023

2 <https://www.insee.fr/fr/statistiques>, consulté le 13.12.2023

de la population<sup>3</sup>. C'est un contexte favorable à l'élaboration de projets d'avenir en matière d'agronomie et d'écologie, ainsi qu'à leur diffusion dans la région par le biais de programmes pédagogiques et écotouristiques. De tels programmes peuvent en effet être portés d'une part par des municipalités disposant, grâce au développement économique récent de la région, des moyens pour y contribuer, et d'autre part à la présence de sponsors potentiels pour ce genre de projet en la forme des entreprises installées dans le Bassin de Lacq et la vallée du Gave de Pau.

Mont, son parc, son château...

« Plus qu'un patrimoine, le château de Mont est un lieu familier, qui existe dans la conscience collective de l'histoire du Bassin de Lacq. C'est un lieu qui symbolise la réussite industrielle du territoire. Alors que ce dernier est en pleine transformation, ce lieu de patrimoine peut devenir pleinement acteur de ce changement. Les grands enjeux climatiques, écologiques mais aussi économiques et sociaux qui caractérisent le XXI<sup>e</sup> siècle imposent des mutations, un changement de paradigme. Et la période liée au coronavirus pousse également à la vision nouvelle notamment dans le monde du travail avec des manières différentes de travailler : télétravail, coworking... D'autant que le monde rural va avoir besoin de décentraliser les lieux d'activité et de travail pour rapprocher les services de ses habitants.

Du côté du territoire, un certain nombre d'équipements sont issus de son contexte économique riche : pépinières d'entreprise gérées par la collectivité, sites de recherche et développement de groupes industriels ainsi qu'un lieu de développement de start-ups. La création d'un tiers-lieu viendrait compléter ce maillage de services en apportant un nouvel élément, différent et complémentaire.

Du côté des habitants, le château et son parc sont situés en plein cœur du village. Entre lieu de mémoire pour les anciens employés d'Elf et les autres habitants qui n'ont connu le bâtiment que depuis son enceinte lointaine, l'enjeu est ici de se réapproprier l'endroit et d'y créer une culture commune. Le château peut ainsi devenir un lieu d'effervescence des idées pour le territoire.

C'est dans ce contexte que la commune de MONT a choisi de réhabiliter le château en tiers-lieu. Ce projet de tiers-lieu a pour vocation de redynamiser et d'apporter de nouveaux services à l'ensemble des acteurs du territoire et au delà du territoire<sup>4</sup>. »

---

<sup>3</sup> <https://www.cc-lacqorthes.fr>, consulté le 12.12.2023

<sup>4</sup> PIK Ingénierie, TSA Conseil : *Projet de réhabilitation du château de LESTAPIS à Mont et son parc. Note de présentation de l'opération*, Nov. 2023

Lorsque M. Laurent Marque, le créateur et responsable pédagogique de la licence en Agroécologie, Agroforesterie et Agriculture de Conservation (3AC) nouvellement créée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) me décrira, après mon arrivée dans le Béarn, l'idée du projet pour me proposer de candidater à la mairie de Mont, je serai vite séduite. Le domaine et le projet de la Mairie de Mont d'en faire un lieu ouvert au public et consacré autant à l'histoire qu'à l'environnement se prêtent à l'intégration des thématiques agroécologiques ; quant à moi, avec mon diplôme d'agricultrice, mon expérience professionnelle en pépinière, mon année en faculté de paysagisme et environnement à Hanovre et mes années d'expérience en milieu associatif et d'action collective ont constitué un profil propice pour le projet. Je recevrai le soutien de Mme Lisa Deguilhem, autre alternante à la mairie de Mont, dont le travail, initialement concentré sur le château, se réorientera cette année scolaire vers le parc et le possible travail pédagogique et d'animation dans le contexte de son ouverture.

**Le sujet de ce mémoire** sera l'élaboration d'un **plan de valorisation agroécologique, écologique et paysagère** pour le parc du château de Mont, incluant un diagnostic agronomique et écologique.

**L'objectif** en est l'élaboration d'un **rapport-feuille de route pour la mairie de Mont** assorti d'un **livret grand public** sur le château et le parc.

### **Les cibles du projet**

Pour la partie **pédagogie / découverte**, je ne ciblerai pas en premier lieu les milieux agricoles, qui peuvent être accompagnés dans leur transition agroécologique par des structures professionnelles. Mes propositions d'aménagement pour le parc seront plutôt basées sur ma volonté de participer à l'accompagnement à la transition agroécologique par :

1. la **participation à la diffusion auprès du public** de connaissances sur les idées et méthodes agro-écologiques récentes ;
2. **l'intégration au réseau français et européen** de structures et de lieux participant à la sensibilisation et à l'éducation écologiques y compris en agriculture.

Pour la partie **agriculture**, mon travail consistera en la **définition d'une ou plusieurs parcelle(s) agricole(s) dans le parc du château** et en la **recherche d'un\*e partenaire** pour les exploiter, ainsi que de recommandations basées sur mon étude du parc, de ses sols et de son écologie. Le public cible de mon travail sera ainsi autant la clientèle potentielle d'une production agricole, en particulier maraîchère, locale et écoresponsable, que les futur\*es visiteur\*ses du domaine, promeneur\*ses en quête de verdure, de fraîcheur et de beaux paysages ou curieux\*ses

venu\*es découvrir le sentier pédagogique et s'informer sur l'environnement, l'agroécologie et leurs interactions... à Mont et ailleurs. Viendront enfin s'y ajouter les élèves de la MFR et étudiant\*es en licence 3AC dans le cadre de visites ou, pourquoi pas, d'ateliers pratiques.

Ce mémoire n'est pas un mémoire de recherche : produit d'une année de licence professionnelle, il se base certes sur un travail de recherche et de documentation, cependant il se différencie d'un travail purement académique par son caractère résolument appliqué et les recommandations pratiques auxquelles il est par essence voué à aboutir. Son volume final est réduit au strict essentiel. Néanmoins j'ai choisi de structurer mon travail de façon comparable à un mémoire de recherche en cela que **j'ai établi trois interrogations centrales**, qui seront développées au Chapitre 2, sous l'angle desquelles sera abordée la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un projet de valorisation pour le parc du château de Mont. Ces questions permettront d'explorer **1. le potentiel (écologique, agronomique, touristique et autres) du Domaine de Mont et sous quelle forme il peut être valorisé, 2. quelles méthodes et moyens peuvent être mis en œuvre pour y parvenir et enfin 3. comment les appliquer, à savoir quelle forme donner au résultat de l'analyse que ces outils auront permis de réaliser.**

## Chapitre 1

### Le parc du Château de Mont dans son contexte

#### 1.1 Historique

Construit entre 1855 et 1861<sup>5</sup> sur le parc de l'ancien château, dit « Château Blanc », qu'il remplace, le château de Mont est tout au long de son histoire un objet de prestige, d'abord pour la famille de Lestapis l'ayant construit, ayant fait fortune dans la région au XIX<sup>e</sup> siècle, puis après son rachat, probablement en 1960, par la S.N.P.A<sup>6</sup> :

« La mise en vente du château par le dernier héritier des Lestapis de Mont a rapidement attiré l'attention de la société pétrolière, alors en plein essor. Celle-ci cherchait à acheter une propriété dédiée aux délégations et aux cadres de l'entreprise. Sa situation géographique, située seulement à quelques kilomètres du complexe industriel, faisait de la propriété un bien idéalement localisé afin de permettre à la SNPA d'y aménager sa maison de réception, vitrine du fleuron pétrolier français<sup>7</sup>. »

« Si le site industriel de Lacq montrait les prouesses réalisées dans la manipulation et le traitement du gaz de Lacq, le château de Mont montrait l'élégance et le raffinement des réceptions à la française<sup>8</sup>. »

En 1998, face au « contexte dépressif que traverse actuellement l'industrie pétrolière<sup>9</sup> », « Comme le font tous ses concurrents la société Elf Exploration Production doit aujourd'hui prendre toutes les mesures d'économie possible pour affronter cette période difficile. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'arrêter l'activité de notre réception à Mont au 31 Décembre prochain et de rechercher pour cette propriété ».

Le domaine, aujourd'hui réduit à 13,78 ha<sup>10</sup>, passe par deux propriétaires privés britanniques avant d'être enfin en 2014 racheté aux enchères par la CCLO, qui y fait réaliser des travaux de sécurisation et refaire la toiture, sauvant ainsi le château de la ruine. Ce dernier brûle hélas peu après presque intégralement, dans la nuit du 3 mai 2017. Seuls les mur extérieurs et les caves de la

---

5 (de) LESTAPIS, H., *Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis*, cité dans Deguilhem, Lisa, *Mémoire d'études professionnelles. La valorisation du château de Mont*, 2023

6 Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, entité publique créée en 1941 puis plus tard fusionnée pour former Elf Aquitaine puis Total

7 Deguilhem, Lisa : *Mémoire d'études professionnelles. La valorisation du château de Mont*, 2023

8 Laurent, Agnès : *L'épopée du gaz de Lacq*, éditions Cairn, 2013

9 ELF AQUITAINE, « Lettre de réponse d'Elf à Monsieur le Maire de Mont », 5.10.1998. Archives communales de Mont, non classé.

10 TSA, PIK Ingénierie, *Note de présentation du projet de réhabilitation du château de LESTAPIS à MONT et de son parc*, 2023

bâtisse survivent. L'argent de l'assurance permet cependant une première restauration du château (gros œuvre et toiture), avant que la CCLO ne décide de s'en séparer et qu'il puisse finalement être racheté en 2018, sur décision unanime du conseil municipal, par la commune de Mont.

Dans la partie basse du parc, alors constituée de prairies, monsieur l'actuel maire de Mont venait enfant faire les foins avec son oncle, agriculteur. L'ensemble du site doit maintenant être ouvert au public et devenir un lieu partagé de promenade, de découverte, d'apprentissage, de vie et même de pratique agricole écologique. Nous en avons rêvé, me raconte monsieur le maire lors d'un entretien à la mairie de Mont le 20.12.2023, lorsque plus jeunes nous contemplions par dessus les haies et les clôtures le parc inaccessible, ses cours de tennis et sa piscine (aujourd'hui respectivement regagnés par le bois et comblée par la CCLO). Ce regard d'un enfant de la région, devenu plus tard le maire de Mont, fait le lien entre l'histoire prestigieuse du château, brièvement retracée ici, et l'ouverture du parc au public. Le caractère agroécologique et écotouristique du projet, lui, découle dans un prochain temps de façon presque naturelle du contexte historique et local, entre paysagisme « châtelain », tradition agricole, site écologique, licence 3AC nouvellement créée à l'UPPA mais avec son lieu d'enseignement à la Maison Familiale et Rurale de Mont, toute voisine du château, et le contexte actuel de bouleversements climatiques et environnementaux appelant la création de lieux dédiés à l'information et à la sensibilisation sous toutes les formes possibles.

Ainsi, si c'est le château qui motiva l'acquisition du domaine par la famille de Lestapis puis les propriétaires successifs, le parc, lui, est tout autant le lieu historique des évolutions progressives du site jusqu'à la planification de sa réouverture au public : son histoire reflète les évolutions de la Région du Bassin de Lacq et de Mont depuis 170 ans. Et le rêve des enfants de la grande époque gazière du Bassin de Lacq de faire tomber haies et barrières autour du château (« haies » ici au sens de clôture et non d'élément naturel, précision de monsieur le maire) s'est transformé un demi-siècle plus tard en une volonté d'élus et d'administré\*es non seulement de rendre accessible à tou\*tes ce site extraordinaire, mais également d'exploiter son caractère d'oasis naturelle unique jusqu'à Pau au sud-est et la côte basque à l'ouest. Il peut à présent devenir un lieu privilégié d'excursions dans la région.

Un destin intimement lié à l'histoire économique et climatique de la région, qui se reflète donc à travers les transformations du parc au fil du temps. Des archives de sa conception ont-elles existé ? Si c'est le cas elles ont disparu. N'ont-elles jamais existé et le parc, et en particulier le jardin entourant directement le château, se sont-ils formés au gré des propriétaires successifs et de leurs employés ? La recherche de possibles témoignages écrits des différentes époques du domaine

concernant le parc dépasserait largement le cadre de cette licence. J'ai donc pris le parti, sur la base de mon année d'études en paysagisme et environnement à l'université d'Hanovre, de reconstituer une petite histoire paysagère du parc par comparaison et déduction dans le contexte de l'histoire de l'art des jardins telle qu'on la connaît à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle d'une part, et le contexte montois de l'autre.

Lorsque le nouveau château est construit vers 1855-60, les 13,78 hectares du domaine actuel sont des terres agricoles pâturées ne se différenciant guère des prairies environnantes. Le châtelain, Henry-François de Lestapis, qui a hérité des terres et fait construire le nouveau château, s'adonne alors à l'agriculture sur le domaine, qui s'étend sur 170 hectares, dont 86 sont gérés directement par Henry-François et son régisseur, ses valets de fermes et d'autres journaliers. Le reste est probablement entretenu par des villageois sous forme de métairies<sup>11</sup>.

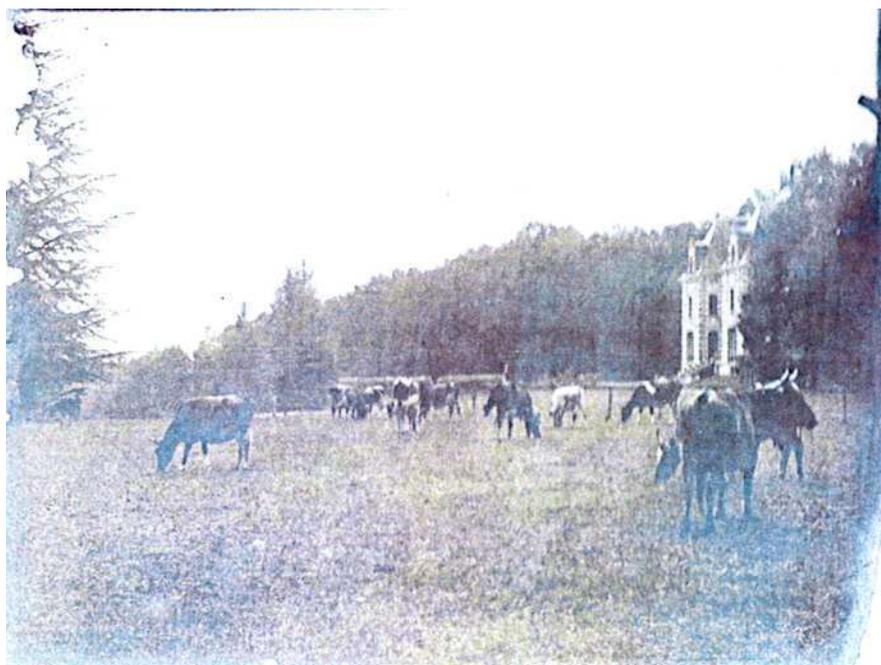


**Fig. 1 : le domaine de Mont en 1957 (IGN).**

---

11 Source : Hugues de Lestapis, archives privées de la famille de Lestapis gracieusement mises à disposition pour consultation

La description du domaine dans le *Journal d'agriculture pratique, moniteur des comices, des propriétaires et des fermiers*<sup>12</sup> évoque une propriété bien gérée et des bâtiments de ferme bien tenus : « Les constructions sont élevées dans d'excellentes dispositions, et tenues dans un ordre parfait », « Le matériel de ferme est complet et bien entretenu ». L'exploitation élève principalement des vaches et des porcs. Le domaine abrite également d'autres bâtiments, tels qu'un paddock et une laiterie au mobilier de marbre et de fer.



**Fig. 2 : Mont, une vue du château depuis l'est, carte postale conservée par le Club d'histoire de Mont.**

Les premières photographies aériennes de l'IGN (fig. 1 page précédente), comme la carte postale conservée par le Club d'histoire de Mont (fig. 2 ci-dessus), datant d'environ un siècle plus tard, le confirment : à la fin des années 1950, les prairies existantes ont continué à être pâturées. Et les bosquets présents sur le territoire du parc, en particulier au sud-est, semblent également avoir été exploités, présentant un sous-bois régulier et une couronne dense propres aux forêts entretenues. Cette situation, fortement marquée par le paysage agricole de la région, s'intègre dans une tradition européenne de parcs de châteaux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, où le caractère romantique des lieux est souligné par de grands espaces ouverts, nés le plus souvent d'une agriculture préexistante (parfois expropriée pour créer le parc et souvent un domaine de chasse associé comme par exemple en Angleterre) et amenés également, bien avant l'avènement des machines agricoles, à être entretenus par des troupeaux paissant sur le domaine.

<sup>12</sup> [https://www.google.fr/books/edition/\\_/w1A6AQAAAJ?hl=fr&gbpv=0](https://www.google.fr/books/edition/_/w1A6AQAAAJ?hl=fr&gbpv=0)



**Fig. 3 : le château de Grignon au XIX<sup>e</sup> siècle, gravure conservée à l'école nationale d'agriculture. On notera le bétail pâtureant les pelouses du château.**

À Mont, les paysans ne sont pas propriétaires des terres, mais ne sont pas non plus chassés par la famille de Lestapis (qui par périodes, comme on vient de le voir, s'adonne elle-même à l'agriculture) du domaine où ils travaillaient déjà. Ils continuent à exploiter les prairies entourant le château, pâturées ou plus tard tondues. Difficile de dire, donc, dans quelle mesure le paysage a été influencé par un ou des architecte(s) ou jardinier(s) paysagiste(s) sur le domaine, mais il paraît hautement probable que l'agriculture ait préexisté de longue date et qu'aucun aménagement ambitieux du parc n'ait été entrepris jusqu'à la fin des années 1960 ou au début des années 1970 – ce que confirme Hugues de Lestapis<sup>13</sup>, qui se rappelle qu'avant cette époque ni la piscine ni les terrains de tennis n'ont encore été construits.

Jusque là, le destin du parc est donc intimement entremêlé avec celui de l'agriculture locale. Cela va changer avec la transformation du parc en maison de réception de la SNPA, qui ouvrira une

<sup>13</sup> Entretien téléphonique avec M. Hugues de Lestapis le 12.12.2023

parenthèse de presque 30 ans dans l'histoire aussi bien que le paysage autour du château. Deux prairies vont être conservées et transformées en vastes pelouses au sud-ouest et centre-sud-est du parc ; la partie centrale du parc en contrebas de la balustrade et du château de même. Pour le reste du parc, les images d'archive manquent pour les quatre décennies entre 1960 et 2000, mais il semble que les surfaces de prairie aient été laissées livrées à elles-mêmes et donc à l'inévitable succession naturelle, menant en climat tempéré à un rapide reboisement. Quant à la décennie 2000-2010, on sait que les propriétaires successifs n'entretiennent pas le parc durant ces années ; le boisement des anciennes prairies se poursuit et se densifie donc, à l'exception des deux prairies-pelouses évoquées plus haut, qui semblent continuer à être pour le moins tondues.



**Fig. 4 : le domaine entre 2000 et 2005. Les prairies restantes ont été conservées jusqu'à nos jours (IGN).**

Ce sont ces prairies qui feront le lien entre le parc actuel (et tel qu'il va être ré-ouvert au public) et son histoire agricole : elles seront conservées, au même titre que les parties reboisées les entourant, témoignant de l'histoire plus récente du parc et des dynamiques naturelles locales.

Les thématiques dominantes du projet d'aménagement se sont profilées d'elles-mêmes : l'agriculture et l'écologie dans leur contexte historique et... le futur que nous allons leur donner.

## 1.2 Contexte géographique, géologique, pédologique et climatique

### 1.2.1 Pour commencer : un peu de géographie



D'après l'INSEE<sup>14</sup>, Les Pyrénées-Atlantiques sont le 2<sup>e</sup> département le plus peuplé d'Aquitaine après la Gironde. « Reflet de l'attractivité du département, le solde migratoire contribue à lui seul à l'accroissement de la population (+ 0,5 % en moyenne par an entre 2008 et 2015). La densité de population du département (88 habitants au km<sup>2</sup>) est supérieure à celle de la région (70 hab./km<sup>2</sup>). »

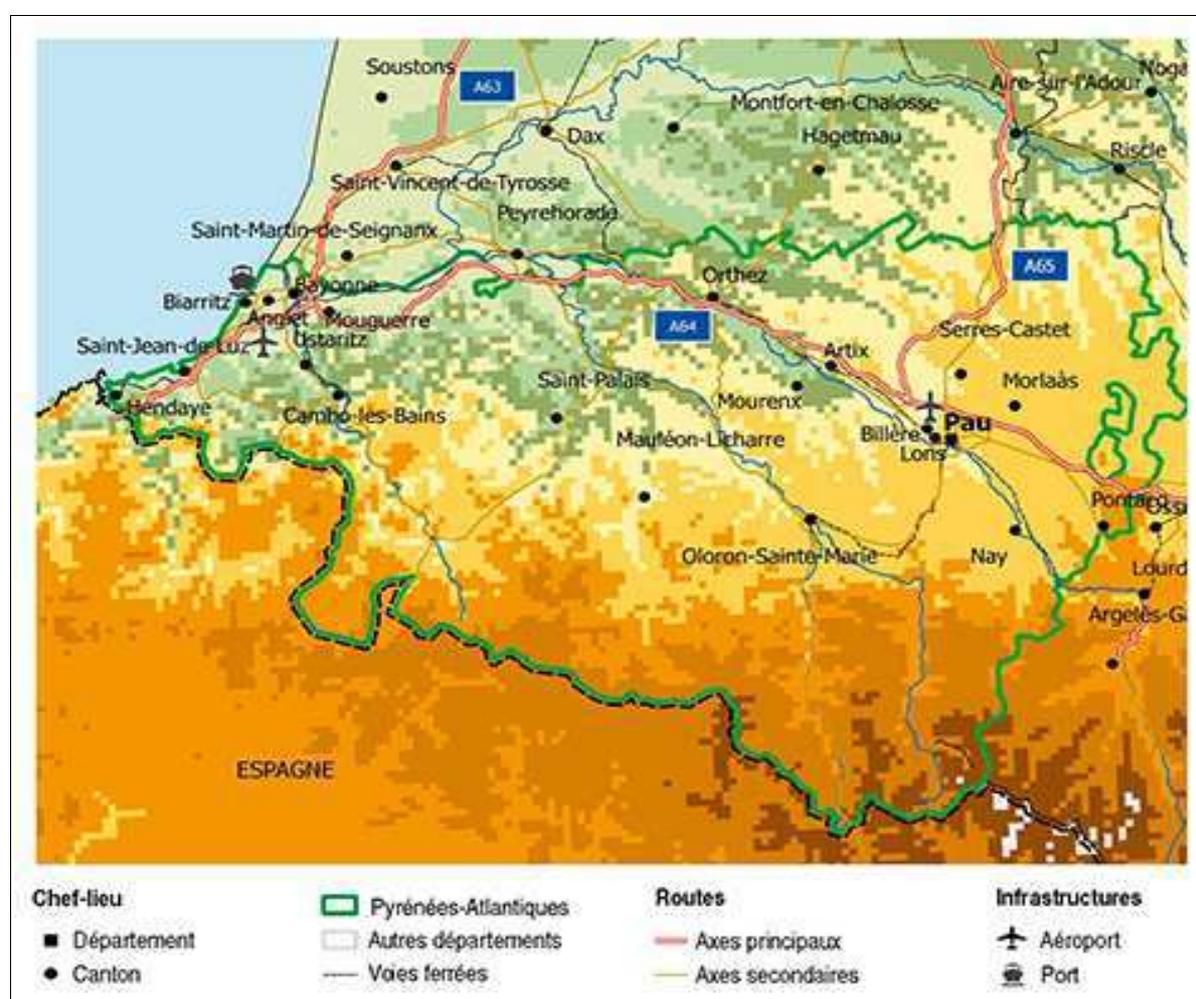
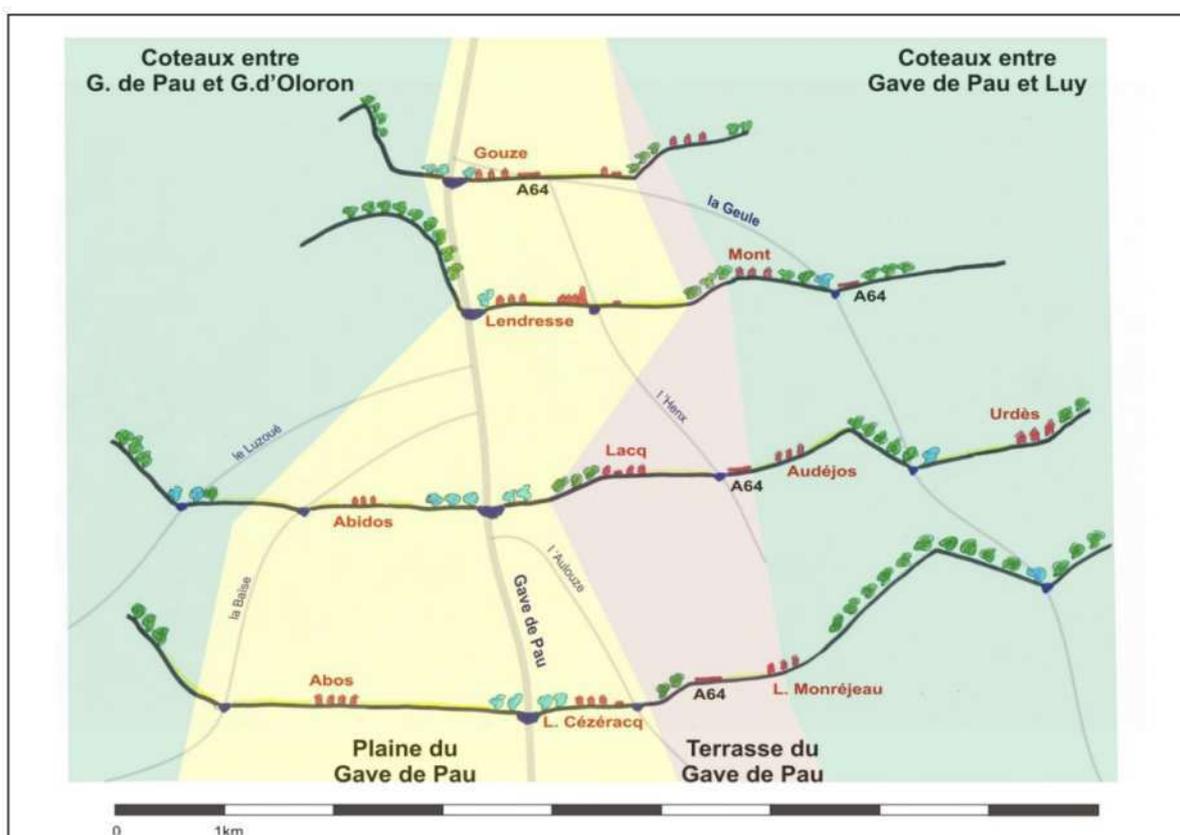


Fig. 5 : les Pyrénées-Atlantiques avec leurs principales communes et infrastructures. Mont est située entre Orthez et Artix (IGN 2016).

14 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908475>

La part de la population vivant dans une aire urbaine (87 %) « en fait le 2<sup>e</sup> département le plus urbain derrière la Gironde. Les aires urbaines de Pau et Bayonne abritent les trois quarts des habitants du département ». Ce contexte dynamique explique en quoi le parc du château de Mont occupe une position stratégique, et en quoi la répartition et les mouvements de la population du département eux-même sont des arguments favorables à la création d'un site écotouristique à Mont. J'y reviendrai dans le cadre de mon diagnostic, notamment du potentiel touristique du site, en deuxième chapitre de ce mémoire. Par ailleurs, la commune de Mont se situe dans le secteur du Gave de Pau, vallée traçant une ligne à travers les Pyrénées-Atlantiques du tiers ouest de leur frontière nord jusqu'au milieu de leur frontière est. Cette situation en vallée explique un contexte agricole favorable sur des sols alluviaux riches.

« Le territoire est inscrit dans l'aire géographique de la Chalosse. Cette région des Pyrénées Atlantiques constitue la partie septentrionale du département, en rive droite de l'Adour et du Gave de Pau. Le paysage est constitué par des replats morphologiques profondément entaillés par les vallées provenant des Pyrénées. La vallée du Gave de Pau est très ouverte sur près de 7km de large<sup>15</sup>. »



**Fig. 6 : les villes et villages de la Plaine du Gave de Pau sur leurs lignes respectives de profil altimétrique (PLU de 2015, CCLO, Mairie de Mont).**

15 CCLO, Mairie de Mont : *PLU pour la Commune de Mont*, 2015, p. 54

Précisons ici que si les villages d'Arrance, de Lendresse et de Gouze se situent en bordure de rivière dans la Plaine du Gave de Pau, le village historique de Mont, au cœur duquel se situe le château, occupe un site surélevé sur ladite Terrasse du Gave de Pau au nord de la plaine, cent trente mètres en contre-haut (point culminant de Mont : 202m). Cette topographie, que l'on peut visualiser sur la figure 6 page précédente, confère au site son caractère exceptionnel et sa vue sur les Pyrénées par temps clair, et de ce fait son potentiel paysager et touristique.

### 1.2.2 Contexte géologique et pédologique

Un diagnostic géologique précis pour le domaine de Mont est difficile à établir, même après consultation de Mme Marie-Pierre Isaure, maître de conférences en sciences de la terre à l'UPPA qui a bien voulu me recevoir dans le cadre de mes recherches. On trouve une description exhaustive des conditions pédo-climatiques du milieu du XX<sup>e</sup> siècle dans l'article de Jean Caput<sup>16</sup>, « La vie rurale dans la vallée sous-pyrénéenne du Gave de Pau » :

« La vallée présente une succession de terrasses étagées et, sur les bords, des versants raides. Le plus bas niveau ou saligue, à quelques dizaines de centimètres au-dessus du lit moyen du Gave, est un lit majeur d'ampleur variable. Sa surface caillouteuse ou limoneuse est propice à un élevage extensif. Puis, à quelques mètres au-dessus, se situe la basse terrasse, dans le sous-sol de laquelle se produisent des sous-écoulements parallèles à la rivière. L'humidité permet la constitution de prairies naturelles (...). À 10-15 mètres s'étale la terrasse des cultures, sèche, légèrement bombée au centre, caillouteuse par places, mais possédant en général un sol profond. Enfin, et seulement en aval de Pau et sur la rive droite, on trouve une haute terrasse de 40-45 mètres, livrée aux bois et aux landes, ou mise en culture par des fermes isolées ou des villages [Ici se situe Mont, ndlr].

Les versants des coteaux appartiennent souvent aux communes de la plaine. Quand ils sont raides et rectilignes, ils sont couverts de bois ; quand les ruisseaux les morcellent en croupes convexes, ils portent des maisons isolées, dont l'ensemble forme les hameaux dépendant des communes d'en bas (...).

Dans l'ensemble, les sols sont froids et siliceux. Sur la haute terrasse de Pau, les analyses révèlent une grande richesse en humus, en azote et en potasse, mais un manque à peu près total d'acide phosphorique et de chaux, en même temps qu'un pH faible (4 au Hameau). Sur la moyenne terrasse, on note à Arance 86 % de sables siliceux et plus de 3 % d'argile (...). Le pH est de 4,5 à Rontignon, de 5,5 à Maslacq, de 6 à Tarsacq et à Mont, et la réaction est généralement neutre dans la vallée.

---

16 Caput, Jean : « La vie rurale dans la vallée sous-pyrénéenne du Gave de Pau » dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 21, fascicule 4, 1950. pp. 258-282

L'azote est toujours aussi abondant et l'acide phosphorique devient un élément essentiel. »

Huit décennies plus tard, la vallée du Gave de Pau a traversé une période d'industrialisation intensive ayant modifié radicalement son paysage, et 70 ans d'agriculture intensive ont eu un impact indéniable sur ses sols. Néanmoins le diagnostic de Jean Caput reste précieux pour comprendre le contexte pédo-climatique et les dynamiques locales le long du Gave de Pau, et éclaire le diagnostic délivré en 2015 dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour Mont :

« Le territoire s'inscrit dans un système morphologique où la présence des sols argilo-siliceux formés de sables fauves et d'alluvions anciens est prépondérante. Toutefois, il existe des affleurements calcaires du Tertiaire, également des sables bitumineux et des gisements de cristaux d'aragonite.

Les terrasses alluviales du Gave de Pau sont présentes le long de son cours (...) <sup>17</sup>. »

La carte représentée en Figure 7 (page suivante) représente les différentes zones géologiques traversant Mont. On y observe des sols constitués à deux époques distinctes. Ce sont des *brunisols*<sup>18</sup>, à tendance généralement plutôt acide et riches en matière organique. Le parc du château est traversé d'ouest en est par une bande de molasses argilo-sableuses jaune à vert-bleu carbonatées à galets au nord du parc, en aval desquelles on trouve une bande de terrasse alluviale à galets. Ces sols alluviaux sont des *réduxisols*, que l'on peut trouver sur n'importe quelle roche mère, ils sont généralement souvent hydromorphes i.e. saturés en eau et bariolés en raison des sulfures de fer (grisâtres) et des oxydes de fer (oranges) que l'on y trouve<sup>19</sup>.

Les molasses, c'est-à-dire les terrasses alluviales anciennes carbonatées, ont tendance à être plutôt basiques. Les informations livrées par les cartes géologiques disponibles pour le secteur de Mont manquent ainsi de précision et mènent à des conclusions potentiellement contradictoires ; et ainsi les informations livrées par Jean Caput, bien qu'anciennes, fournissent-elles une orientation précieuse sur la nature et l'acidité des sols de la CCLO, riches en humus et acides (pH 6 à Mont) à très acides (pH 4,5 à Rontignon au sud-est de Pau). Ces données seront corroborées par des analyses de sol sur des prélèvements effectués au printemps à différents endroits du parc du château.

---

17 CCLO, Mairie de Mont : *PLU pour la Commune de Mont*, 2015, p. 54

18 Rencontre du 15.2.2024 avec Mme Marie-Pierre Isaure, maître de conférences en sciences de la terre à l'UPPA

19 *Ibid*

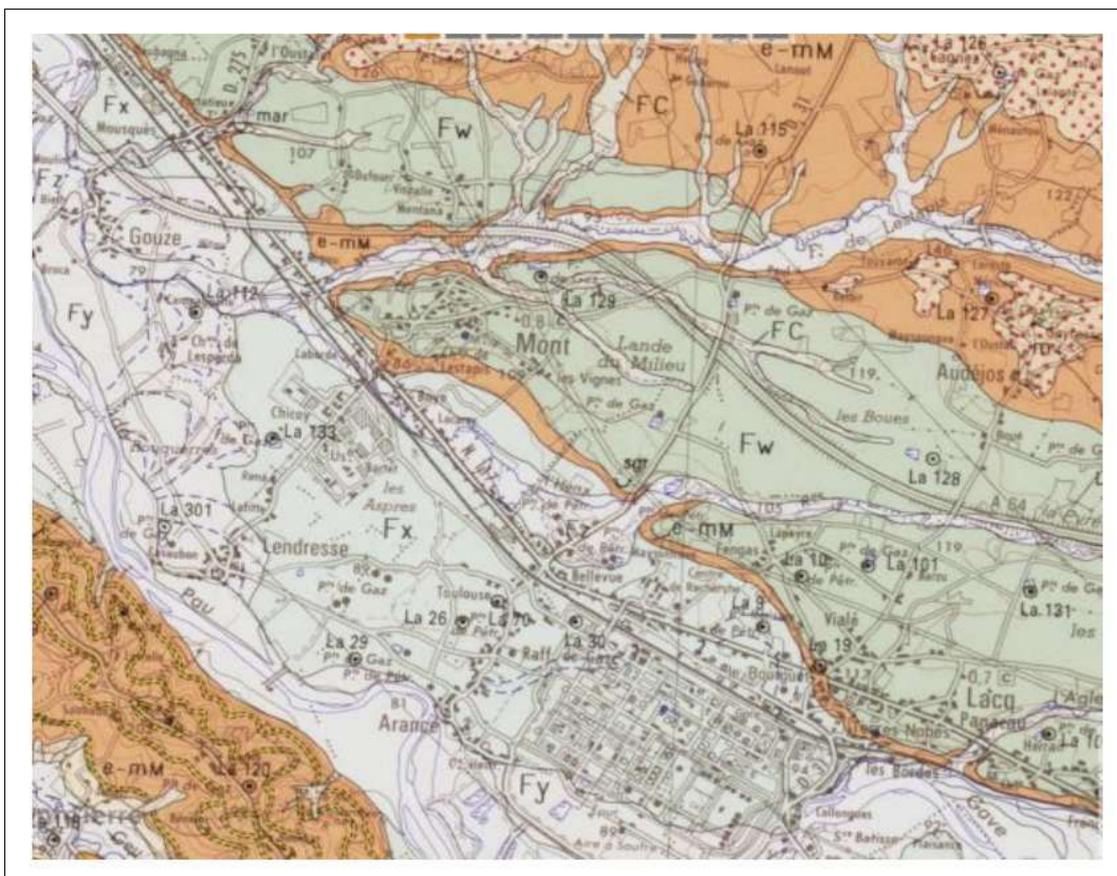


Fig. 7 : détail des zones géologiques traversant Mont<sup>20</sup>.

### 1.2.3 Le climat à Mont

Ce n'est pas une surprise, les bouleversements climatiques attendus ces prochaines années se feront également sentir dans les Pyrénées-Atlantiques et par conséquent à Mont-même. Si Météo France annonce en effet dans son CLIMADIAG<sup>21</sup> un maintien relatif des températures moyennes dans le département (à l'inverse d'autres régions de France soumises à des augmentations potentielles de températures moyennes très importantes), le nombre annuel de jours de gel est condamné à chuter de près de moitié (de 23 à 17, 14 ou 10, valeurs projetées respectivement haute, moyenne et médiane pour 2050). Ce qui semble pouvoir constituer un atout doit également être abordé du point de vue sanitaire : augmentation du risque de maladies, parasites et prédateurs des cultures et de leurs auxiliaires, des essences forestières et ornementales, attaques régulées dans le passé par le gel.

Par ailleurs, l'influence du changement climatique peut se faire particulièrement ressentir sur la fréquentation potentielle du parc du château en période de grandes chaleurs. En effet, le changement

<sup>20</sup> CCLO, Mairie de Mont, 2015 : *PLU pour la Commune de Mont*, p. 54

<sup>21</sup> Météo France, République Française : *Climadiag COMMUNE. À quoi ma commune devra-t-elle s'adapter en 2050 ? Mont*. <https://meteofrance.com/climadiag-commune>, téléchargement du 20.12.2023

le plus net concernera lesdits « indicateurs santé » (p. 9 du CLIMADIAG pour Mont) avec un nombre annuel de jours très chauds (>35°C) en hausse même dans la projection basse (x2) et de façon extrême dans la projection haute (x9). Les nuits chaudes (>20°C) seront aussi multipliées par 2 dans la projection basse et par 6 dans la projection haute. Les jours en vague de chaleur seront multipliés par 2 à 11 et les épisodes se feront donc plus persistants et plus regroupés que nous ne les connaissons actuellement. Dans ce contexte, un site tel que le domaine de Mont peut offrir aux habitant\*es et visiteur\*ses de la région, grâce à sa végétation abondante, une véritable oasis. Notons que le risque « feu de végétation », lui, entre projection basse à x0 et projection haute à x5, suffit à obliger à des aménagements rigoureux pour pouvoir ouvrir le parc au public.

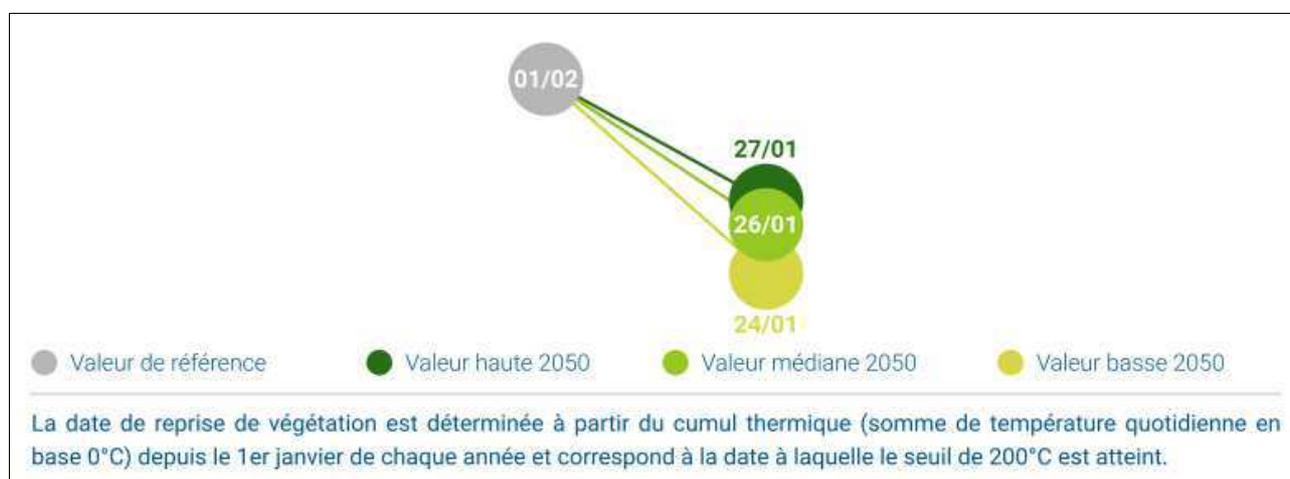
Concernant les précipitations annuelles, les scénarios prévisionnels varient fortement entre possible réduction et possible hausse. Le scénario le plus probable au vu des valeurs basse et médiane est celui d'une répartition modifiée et de précipitations concentrées sur moins de jours, bien que le risque naturel « fortes précipitations » reste pratiquement inchangé pour le département (à l'inverse d'autres ici également).

Pour finir, les Pyrénées-Atlantiques peuvent s'attendre à une légère augmentation des jours de sol sec et à une légère baisse du nombre de jours en vague de froid, tendances mitigées par rapport au reste de la France tout comme un risque inondations presque inchangé par rapport au risque déjà existant à notre époque dans la vallée du Gave de Pau. Même si la sécheresse restera donc relative dans la région, considérons maintenant plus spécifiquement les implications pour l'agriculture de la chaleur accrue annoncée.

## 1.3 Contexte agricole et environnemental

### 1.3.1 Implications du changement climatique

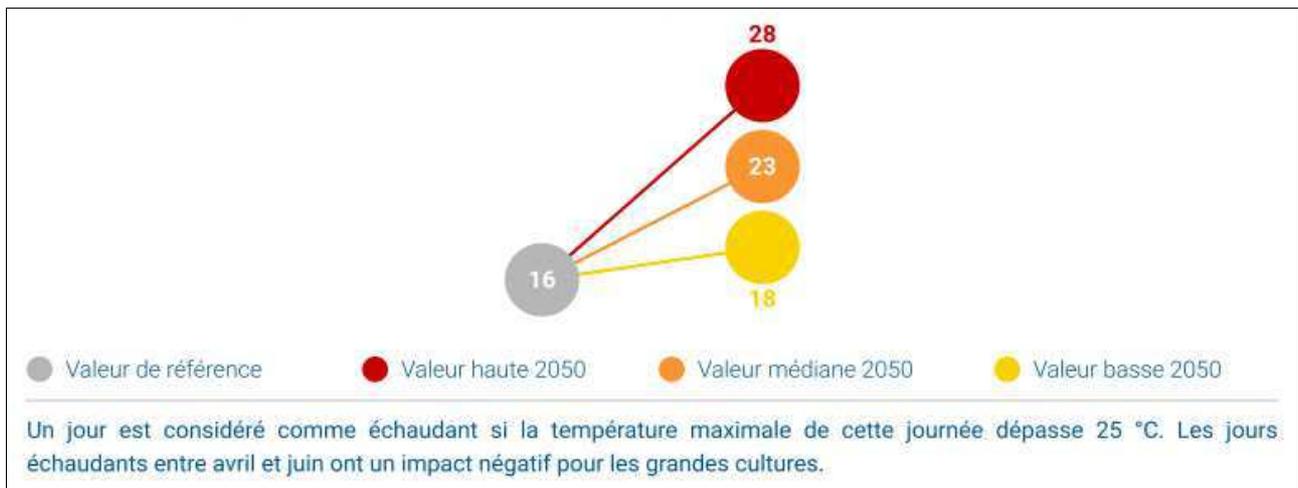
Afin de souligner l'importance de chaque projet agroécologique, je souhaite m'attarder ici sur l'influence potentielle à venir du changement climatique sur l'agriculture montoise. « L'aggravation du risque de sécheresse » concerne plutôt d'autres régions de France et les Pyrénées-Atlantiques seront en la matière relativement épargnées. En revanche, la figure 8 (ci-dessous) montre que la date de reprise de la végétation va s'avancer quoi qu'il arrive, avec des conséquences significatives sur les choix à faire par les agriculteur\*ices, tant en matière d'essences et de variétés cultivées que de techniques culturales et de stratégies d'assolement et de rotations.



**Fig. 8 : date de reprise de la végétation, jours et mois (CLIMADIAG).**

CLIMADIAG a choisi l'exemple du blé pour montrer qu'avec la hausse des températures, sa disponibilité thermique (c'est-à-dire la quantité de chaleur susceptible de participer à son développement) va augmenter. C'est en soi positif pour la culture du blé ; mais c'est sans tenir compte des potentielles variations futures de la ressource en eau, autre élément clé en agriculture. Ces considérations peuvent être étendues au maïs, culture majeure dans la Plaine du Gave de Pau.

À cela s'ajoute (figure 9 page suivante) une nette augmentation probable du nombre de jours échaudants pour les cultures, en corrélation avec les occurrences de chaleurs voire grandes chaleurs. D'où l'importance du recours à des techniques agricoles préservant les ressources en eau, réduisant l'évaporation et l'évapo-transpiration et améliorant la capacité d'effet tampon des sols, à savoir toute technique améliorant le taux d'humus et améliorant l'accès à l'eau plus profondément de même que créant de l'ombrage pour les animaux par exemple en élevage, agroforesterie.



**Fig. 9 : nombre de jours échaudants entre avril et juin.**

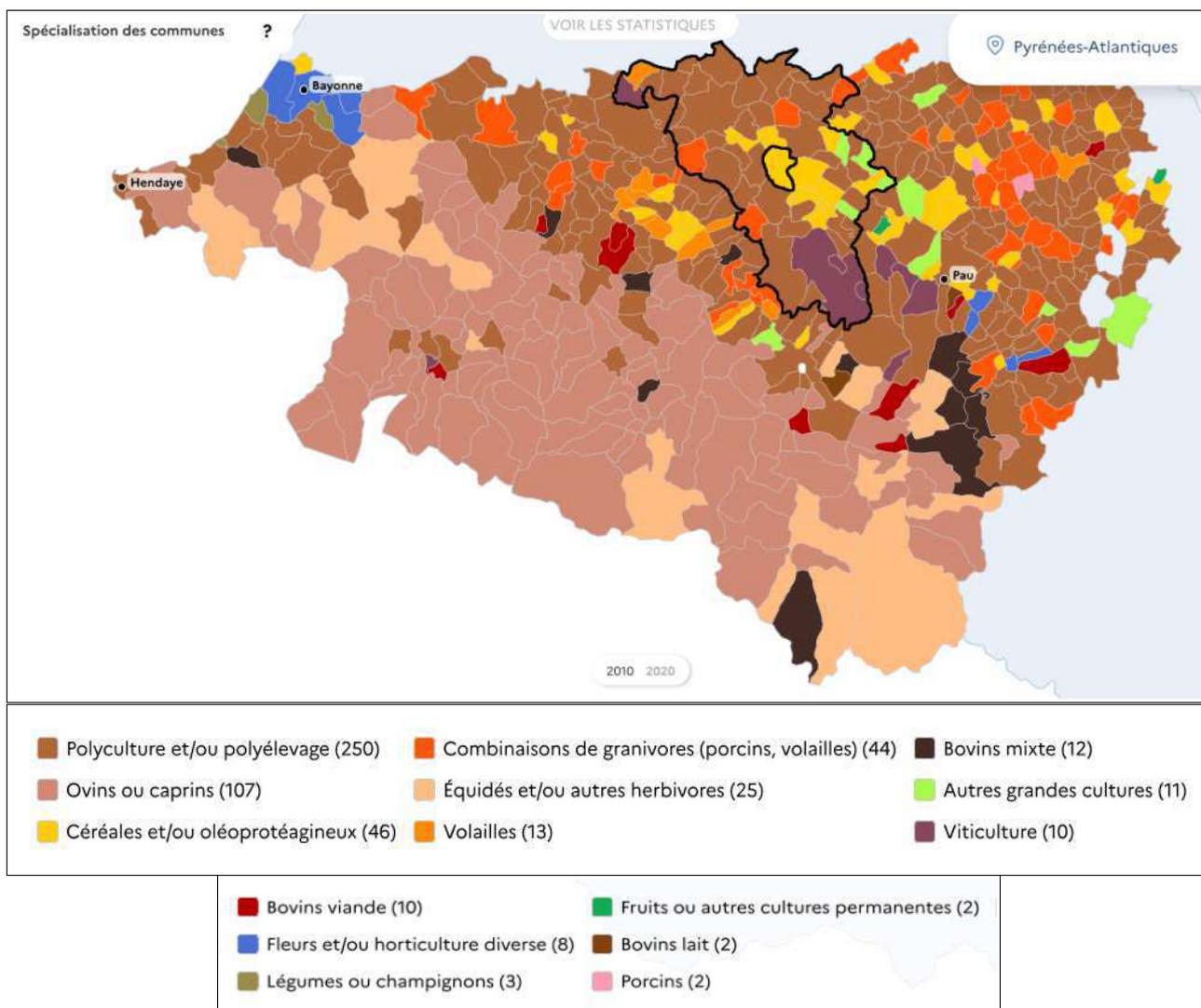
On peut ainsi globalement dire que malgré des bouleversements moins dramatiques que dans d'autres régions de France, le monde agricole des Pyrénées-Atlantiques va être soumis à des défis que seule une modification des pratiques dans le sens de plus d'agroécologie permettra de relever.

### 1.3.2 Paysage agricole du 64

Comme le montre la carte page suivante<sup>22</sup>, les Pyrénées-Atlantiques comme le Béarn présentent un découpage clair entre secteur de grandes cultures et polyculture-élevage en Plaines des Gaves et de l'Adour, où domine en particulier le maïs entre Orthez et Artix, et une pratique dominante de l'élevage surtout ovin avec de petites exploitations à partir des premiers contreforts des Pyrénées. L'omniprésence de la filière maïs est particulièrement frappante le long de la départementale 817, entre champs de maïs et montagnes de maïs entreposées à Euralis, la coopérative agricole dont les sites ponctuent les abords de la départementale entre Pau et Orthez. Euralis veut « Contribuer à une agriculture nourricière, durable, proche de nos territoires, plurielle, saine et accessible à tous qui développe le revenu des agriculteurs », « Construire ensemble des solutions, des démarches et des produits innovants répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques », et « Agir dans une démarche forte de production d'énergie renouvelable et de décarbonation de nos activités<sup>23</sup> », autant d'objectifs communs à l'agroécologie et marquant la présence dans la région d'un acteur phare du monde agricole dont la ligne directrice va dans le sens d'un projet agroécologique. C'est positif : le retard à rattraper est important et le secteur du département des Pyrénées-Atlantiques situé au nord de la scission évoquée plus haut, secteur où la SAU consacrée aux grandes

<sup>22</sup> Recensement agricole 2020, <https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/>

<sup>23</sup> <https://www.euralis.fr>



**Fig. 10 et légende : occupation agricole des sols par commune d'après le recensement agricole de 2020 avec Mont entourée en noir (modification Lisa Deguilhem. Agreste, <https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat>).**

cultures est relativement importante, peut encore progresser en matières de techniques agricoles plus protectrices de la biodiversité et du climat. Sur le territoire de la CCLO, pour ne prendre que l'exemple de l'agriculture biologique, ne sont consacrés à cette dernière que 3% de la SAU, soit un taux faible comparé aux 10% atteints pour l'ensemble de la France en 2021. Quant à Mont, sur 1250 ha<sup>24</sup> de SAU et une demi-douzaine d'agriculteur\*ices présent\*es sur le village-même, aucun\*e n'exerce en agriculture biologique ni Technique Culturelles Simplifiées. Un seul maraîcher, conventionnel, est actif sur le secteur.

Parlons maintenant un peu d'apiculture. On sait qu'à notre époque les abeilles, et donc l'apiculture, sont soumises à de nombreuses pressions. Le changement climatique et les hivers doux favorisent la

<sup>24</sup> <https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web>, site consulté le 14.12.2023

prolifération des virus et parasites et poussent les reines à continuer à pondre normalement en hiver, entraînant une promiscuité dans les ruches également propice aux maladies. Les abeilles sont exposées à des virus variés et autres nouveaux parasites et prédateurs « mondialisés » tels que le varroa ou le frelon asiatique<sup>25</sup>. Le changement climatique, encore, ainsi que les politiques agricoles des soixante dernières années, ont entraîné la disparition ou la raréfaction de certaines plantes et la prolifération excessive de certaines autres moins propices aux abeilles. Enfin, les abeilles souffrent de l'usage de certains produits phytosanitaires comme les néocotinoïdes, dont les stocks continuent à être utilisés après leur interdiction à la vente (qui n'a pas inclus d'interdiction à l'utilisation des stocks déjà acquis).

L'espoir persiste cependant pour la branche, portée par des mesures telles que le plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) du ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll en 2013 et l'interdiction en France de l'usage de cinq néonicotinoïdes, en vigueur depuis le 1er septembre 2018<sup>26</sup>. D'autre part, l'apiculture fait l'objet d'un engouement nouveau. Après une baisse de 68.263 apiculteurs en 2004 à 41.836 en 2010, la tendance s'est inversée pour atteindre en 2022 71.273 avec près de 1.368.377 ruches<sup>27</sup>.

Malgré cela la France ne couvrait en 2014 qu'un quart environ de sa consommation en miel<sup>28</sup>, laissant la porte ouverte à une plus ample coopération entre apiculture et agriculture, dont le rôle est souligné autant par les organisation d'apiculteur\*ices qu'agricoles... ou par le programme environnemental de l'ONU :

« Les pollinisateurs contribuent directement à la sécurité alimentaire. Près des trois quarts des plantes qui produisent 90% de la nourriture mondiale ont besoin de cette aide extérieure » et « un tiers de la production alimentaire mondiale dépend des abeilles.

Les abeilles sont célèbres pour le rôle qu'elles jouent dans la fourniture d'aliments de haute qualité (...). Elles font également partie de la biodiversité dont nous dépendons tous pour notre survie (...). De plus, l'apiculture est une source importante de revenus et assure un important moyen de subsistance en milieu rural. »

« Les abeilles et autres pollinisateurs, tels que les papillons, les chauves-souris et les colibris, sont de plus en plus menacés par les activités humaines » telles que « les changements d'affectation des sols, la gestion agricole intensive et l'utilisation de pesticides, la pollution de l'environnement, les espèces exotiques envahissantes, les agents pathogènes et le changement climatique ».

---

25 Entretien du 23.2.2024 avec l'apiculteur Anthony Fuentes

26 <https://agriculture.gouv.fr/entree-en-vigueur-de-linterdiction-des-neonicotinoïdes-le-1er-septembre>, site consulté le 15.12.2024

27 <https://agriculture.gouv.fr/infographie-le-miel-et-lapiculture>, site consulté le 15.12.2024

28 <https://itsap.asso.fr>, site consulté le 4.1.2024

(...) « On pense également que la pollution atmosphérique menace les abeilles (...) les rendant plus lentes et moins efficaces dans leur activité de pollinisation<sup>29</sup>. »

Étant donnée l'importance croissante, ainsi que la prise de conscience qui l'accompagne, d'une collaboration entre agriculture et apiculture pour la sauvegarde et/ou le rétablissement de la biodiversité ainsi qu'une agriculture plus écologique et plus saine, tout projet agricole semble devoir aujourd'hui inclure une coopération avec un\*e apiculteur\*ice. Le domaine de Mont se présente comme un cadre privilégié pour le faire, et nous verrons comment un apiculteur local sera intégré au projet de valorisation agroécologique du parc, avec son enthousiasme, ses ruches et son matériel pédagogique.

### 1.3.3 Enjeu environnemental local

Jean Caput nous livre également un tableau précieux des biotopes présents dans la Vallée du Gave de Pau avant son industrialisation :

« La forte pluviosité et l'abondance des limons dans les zones basses, des terres lourdes sur les pentes et de l'humus sur la haute terrasse ont favorisé le développement de la forêt, composée surtout de chênes pédoncules et de chênes tauzins en aval, de hêtres en amont. Les châtaigniers, répandus probablement par l'homme, sont nombreux au Sud-Ouest, sur les coteaux, et bien représentés au centre de la moyenne terrasse, surtout à la limite des communes. Il est probable que les terrasses ont été boisées, mais l'homme a pu profiter des terres meubles pour les défricher sans grande difficulté. Au contraire, son effort fut gêné sur les coteaux par de puissantes frondaisons. La saligue constitue un milieu spécial où sont associés saules, aulnes, aubiers, chênes, noisetiers et fougères, auxquels l'homme a ajouté les peupliers. Des buissons d'aubépines, dont le paysan entoure ses champs, et des clématites complètent ce cortège bocager qui accompagne le cours du Gave et joue un rôle primordial dans la vie rurale. »

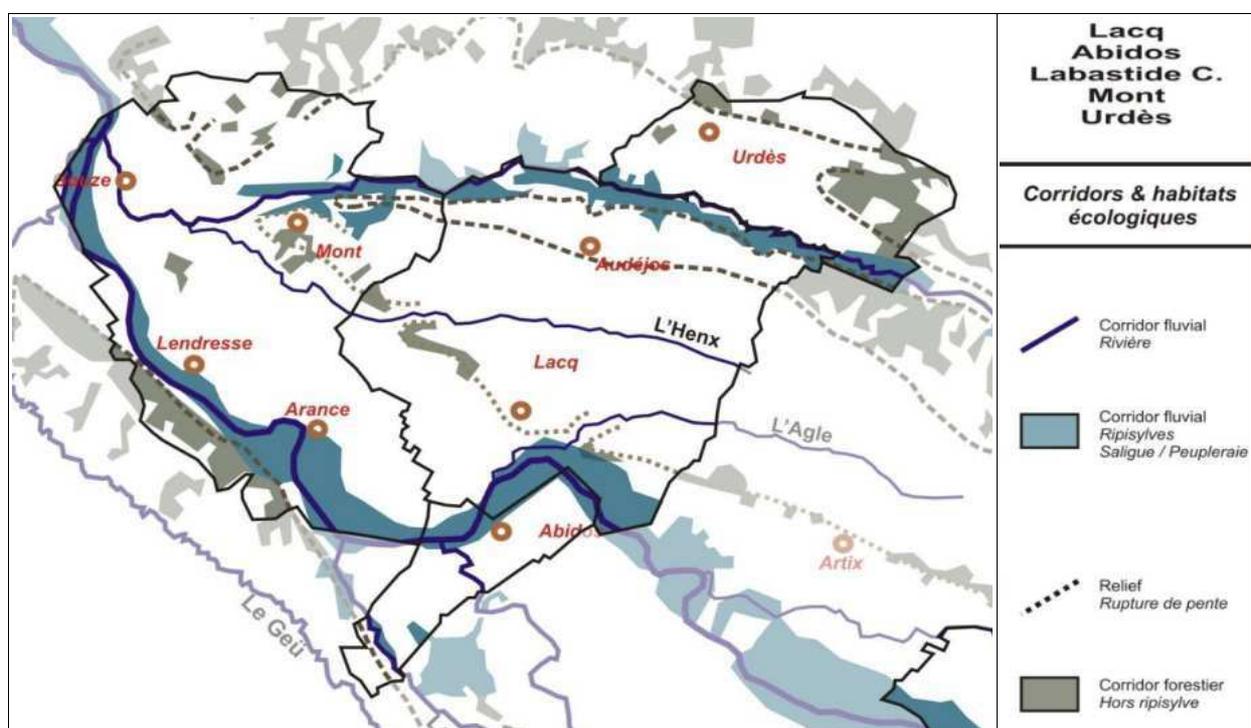
À notre époque, la lande a disparu et le bocage est en grande partie détruit. Surtout, les surfaces boisées ont perdu de façon significative en surface. Ainsi la trame bois-haies encore existante, dont fait partie le domaine de Mont, est-elle d'autant plus précieuse et doit-elle être absolument à minima conservée. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour la CCLO énumère les éléments essentiels des continuités écologiques le long du Gave de Pau entre Lacq et Orthez :

---

<sup>29</sup> *Ibid*

« .Une grande richesse liée à l'important chevelu hydraulique ayant permis la création de milieu rivulaire particulièrement riche (...). De nombreux espèces et habitats sont liés à ces cours d'eau (...). Néanmoins, la présence de gravières, le corsetage du lit mineur ou l'absence d'espace de divagation parfois peuvent menacer le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux liés ;  
 .Une matrice agricole encore intéressante et fonctionnelle avec la présence d'un maillage à grain fin mêlant les pelouses aux cultures et au bocages mais menacée par la déprise agricole, l'enrésinement, les plantations d'essences allochtones pour l'exploitation du bois etc. ;  
 .Des milieux boisés anciens en nombre important bien qu'en baisse<sup>30</sup>. »

La carte ci-dessous représente les corridors et habitats écologiques autour de Mont. Elle met en évidence à quel point la trame forestière autour de Mont est morcelée, soulignant ainsi l'importance de préserver le parc de Mont, désormais soumis au régime forestier et constituant tant un sanctuaire pour la faune et la flore locale qu'un pont entre les éléments de trame verte et bleue de la CCLO. Ainsi, en plus de la valeur écologique d'une coopération avec un apiculteur, la préservation, l'entretien et même le développement, au sens d'une amélioration écologique, du domaine de Mont, correspondent-ils, en contexte d'urgence climatique et de perte de biodiversité, à une prise de responsabilité historique sur le chemin d'un environnementalisme régional repensé.



**Fig. 11 : les corridors et habitats écologiques de Mont (PLU Mont 2015). En fer à cheval à gauche du nom de « Mont » : les surfaces boisées du parc.**

30 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Lacq-Orthez, « Diagnostic : état initial de l'environnement », 2023, <https://www.cc-lacqorthez.fr>

## 1.4 Contexte public et partenaires

### 1.4.1 Contexte politique et socio-économique montois

La Mairie de Mont est une mairie dynamique. Elle l'est en raison de son orientation politique, résolument sociale. Elle l'est et peut l'être également parce que Mont, grâce au gaz de Lacq et à l'industrie attirée dans la région par la bassin, est une commune riche, disposant en conséquence de moyens considérables pour sa petite taille. Le village de Mont (rappel : 484 habitant\*es en 2024) dispose ainsi à lui seul : d'un boulodrome avec 4 terrains de jeu couverts, 2 extérieurs, un foyer équipé et des toilettes, d'un complexe de pelote équipé de 3 salles, d'un fronton extérieur et d'un restaurant, d'un complexe sportif de 1500m<sup>2</sup> avec terrain de Foot Five, terrain de *padel*, salle de gym, court de squash, salle de réunion, rangements, sanitaires et locaux techniques. Viennent s'y ajouter le stade de football du village d'Arrance et le complexe sportif de Lendresse avec deux terrains et une tribune, la bibliothèque municipale de Mont et quatre salles des fêtes (une dans chaque village). Malgré la perte successive des leviers fiscaux taxe professionnelle (2010) et taxe d'habitation (2020-2022), la mairie de Mont se maintient parmi les mairies assez aisées pour, tout en soutenant généreusement un paysage associatif varié et dynamique (26 associations), dégager un budget annuel de réserve important et financer par ailleurs des projets audacieux comme l'ouverture au public et la revalorisation du château de Mont et de son parc.

M. Jacques Clavé, maire de Mont, attache avec les autres élus de la commune une importance particulière à la redistribution de la richesse de Mont à sa population de tous les âges et à la valorisation de la vie sociale locale. C'est dans cette ligne que s'inscrit sa volonté de démocratisation du parc du château, de même que de création d'un lieu de ressourcement pour la région ne bénéficiant pas, comme on l'a vu, d'un autre parc de cette stature entre Pau et la côte Basque. On identifie également chez les élu\*es et employé\*es de la mairie de Mont une volonté persistante de sensibiliser au lien étroit entre écologie et agriculture, à la nécessité de concepts nouveaux et de ce que le public se les approprie.

Par ailleurs, monsieur le maire a vu toute sa vie évoluer la région, décliner l'exploitation du gaz et suivi l'effort du bassin de Lacq pour favoriser l'installation d'un industrie alternative afin de maintenir en vie le bassin et de renouveler l'activité économique de la région. Dans ce cadre et dans le centre d'un village menacé de désaffection par ces évolutions, l'idée est née très tôt de faire du château un tiers-lieu répondant à cette question sous-jacente : « comment faire vivre nos communes dans quinze ans et ne pas se retrouver avec une commune dortoir ? Maintenir voire développer un

centre-bourg<sup>31</sup> ? »

Enfin, comme l'ensemble des communes dans l'ensemble des pays touchés par la crise du Covid et en particulier ceux ébranlés par des *lockdowns* successifs, Mont a non seulement salué le réveil de la vie publique mais vu se confirmer la valeur d'un tel site pour la population locale. Cela vient s'ajouter au caractère vieillissant de la population, de plus en plus sensible aux extrêmes climatiques, pour faire du domaine de Mont une oasis de verdure et de ressourcement à l'abri du soleil du sud - et donc une destination d'avenir.

#### **1.4.2 Partenaires existants et potentiels de la Mairie de Mont**

La Mairie de Mont est amenée à coopérer au quotidien avec différents institutions et prestataires de service :

- CCLO (Publications et graphisme, travaux publiques) ;
- TSA pour la maîtrise d'œuvre en cas de travaux ;
- entreprise Clavé pour l'entretien des espaces verts ;
- médecine du travail ;
- MFR de Mont ;

Les acteurs spécifiques du projet pour le parc du château seront abordés au chapitre suivant.

#### **1.4.3 Contexte et potentiel touristique**

En matière de sites de type « château et parc », que l'on puisse comparer avec Mont en raison d'un potentiel public commun de visiteur\*ses, il n'existe dans les environs que le château de Laàs ou « Château des énigmes ». Son parc est en cela très intéressant qu'il présente encore différentes époques successives et styles paysagers historiques : jardin renaissance italienne, jardin baroque « à la française », jardin paysager romantique « à l'anglaise », jardin exotique... Il a par ailleurs pris le parti de proposer des animations type parcours-énigmes et *escape*. Son profil est donc tout différent du projet agroécologique pour le château de Mont. On voit sur la carte page suivante (fig. 13) que le domaine de Mont (en rouge), tant par sa nature que par la fréquence de sites touristiques de type « parcs et jardins » alentour, est isolé au sein d'un vide géographique s'étirant du nord au sud à la hauteur de la CCLO. Cela va même plus loin : si l'on considère en plus la dimension « écotourisme » du projet, il n'existe en fait aucun site comparable dans la vallée du Gave de Pau, jusqu'à Pau au sud-est et même Bayonne ou ailleurs sur la côte atlantique (Biarritz).

---

31 Entretien du 20.12.2023 avec M. Jacques Clavé, maire de Mont



Fig. 12 et légende : les sites touristiques autour de Mont, au nord-ouest Orthez, au sud-est Denguin dans les environs de Pau. Carte réalisée par Lisa Deguilhem.

## Chapitre 2

### Le domaine de Mont et son potentiel

#### 2.1 Quel projet pour le parc du château de Mont ? Problématique, questions de recherche et présentation d'éléments de réponse

##### 2.1.1 Le parc du château de Mont. Quel potentiel (agronomique et agricole, écologique, paysager, pédagogique et de diffusion d'idées et de techniques agroécologiques au grand public) et sous quelle forme ?

J'ai présenté ma problématique en introduction de ce mémoire : **Le Domaine de Mont. Quel projet de valorisation agroécologique pour le parc ?** Sur la base du contexte que j'ai dépeint au premier chapitre, le diagnostic mené en partie 2.2 décrira de façon détaillée le potentiel présent pour répondre à cette première interrogation : elle montrera en quoi le parc du château de Mont représente purement et simplement 13,8 hectares de potentiel naturel, touristique et pédagogique en attente d'être valorisés. Résumons ici ses atouts.

##### **Atouts pour un concept écotouristique :**

- **environnement politique stable et environnement économique favorable ;**
- domaine à cheval sur des catégories habituellement séparées de critères de classement des sites touristiques, à la croisée entre « site écotourisme », « écotourisme musée », « site remarquable » et « monument historique ». Cela en fait un **site « insolite »**, pour lequel il est donc difficile de définir un profil de clientèle potentielle mais avec une zone de chalandise potentielle importante ;
- confirmé par le vide existant dans le triangle Orthez-Navarrenx-Mont, et même jusqu'au secteur de Saint-Palais au sud-ouest, en matière de sites « verts » de façon générale, et de sites paysagers de type parc ou jardin en particulier. La **lacune à combler** génère ainsi en l'occurrence un potentiel ;
- **réponse stratégique aux points énumérés par la CCLO comme « faiblesses »** dans son diagnostic touristique de 2021.

##### **Atouts pour un projet agroécologique :**

L'opportunité d'un travail avec la Ceinture Verte ainsi que d'autres acteurs institutionnels du secteur agricole tels que le CIVAM, la Chambre d'Agriculture du 64 ou l'ABDEA apporte avec elle un potentiel important : compétences, expérience, réseau, médiatisation...

Le site, par ailleurs, présente des **atouts forts tels que les sols naturellement riches de la région ou de n'avoir pas été exploité** donc potentiellement érodé et/ou appauvri ces dernières décennies, ainsi qu'une biodiversité intacte.

### 2.1.2 Quels méthodes, moyens et partenaires ?

Chaque projet doit se saisir des méthodes existantes adaptées à son contexte particulier pour sa phase diagnostic et son élaboration. J'aurai recours à :

**Pour le diagnostic géographique, géologique, pédologique, écologique, climatique, organisationnel, institutionnel :** sélection, consultation et analyse de littérature scientifique, historique et administrative disponible sur Mont et sa région ; interviews d'expert\*es et d'acteur\*ices du territoire et analyse et valorisation des comptes-rendus de rencontre ; inventaire sur place ;

**Pour le diagnostic agronomique et paysager et l'élaboration du projet :** analyse paysagère sur place ; sélection, consultation et analyse de littérature spécialisée, visite de sites sources d'idées et d'informations applicables à Mont, analyse et valorisation des résultats de compte-rendu ; tests de sol sur place et analyses en laboratoire.

- Les expert\*es consulté\*es pour établir le diagnostic

Potentiel à explorer	Partenaire d'interview / Expert*e
<b>historique et organisationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. le maire de Mont pour l'objectif. <i>Entretien le 20.12.2023</i></li> <li>• Mme la secrétaire générale de la mairie pour l'organigramme</li> <li>• Alchimie : <i>pas de rencontre</i>, existe encore mais plus en activité</li> <li>• Mme Lisa Deguilhem pour le contexte historique et culturel</li> <li>• M. Hugues de Lestapis, historien de la famille de Lestapis pour le contexte historique. <i>Entretien téléphonique le 13.12.2023</i></li> </ul>
<b>environnemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Gabriel Moron, technicien de l'ONF pour le contexte forestier/ arboricole. <i>Entretien le lundi 21.12.2023</i></li> <li>• CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Béarn) pour le diagnostic écologique : annulé. <i>Entretiens les lundi 5.1.2024, lundi 11.3.2024</i></li> <li>• Mme Marina Barbe, spécialiste en biodiversité, Fédération de chasse. <i>Entretien le jeudi 25.1.2024</i></li> </ul>
<b>géologique-pédologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Pierre Isaure, maître de conférences en sciences de la terre à l'UPPA pour les questions de géographie, géologie, pédologie. <i>Entretien le 15.2.2024</i></li> </ul>

<b>agricole et agroécologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Léo Thorand-Pailloud, conseiller installations à l'ABDEA. <i>Entretien le 24.1.2024</i></li> <li>• Mme Doris Robert, et Mme Cécile Bruère, directrices successives de la Ceinture Verte Pays de Béarn <i>Entretien tél. le 5.2.2024, et à Mont le 14.3.2024, entretiens et visites en mai et juin 2024</i></li> <li>• Mme Perrine Maynadier, CIVAM Béarn. <i>Entretien le 15.3.2024</i></li> <li>• Mme Mirentxu Ibañez-Hirigaray, conseillère installations-transmission, Chambre d'agriculture du 64. <i>Entretien le 6.3.2024</i></li> </ul>
<b>alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Laurent Canguilhem, cuisinier de la MFR et du groupe scolaire de Mont. <i>Entretien le 7.2.2024</i></li> </ul>
<b>pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Baptiste Ferrand, MFR de Mont</li> </ul>
<b>touristique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de tourisme Cœur de Béarn</li> <li>• Mme Armelle Cazal, ADT 64. <i>Entretien le 2.2.2024</i></li> </ul>

- **Le laboratoire d'analyses de sol**

Après soumission des devis de deux laboratoires différents à la mairie de Mont, il est décidé de confier les analyses d'échantillons de sol issus des trois parcelles choisies dans le parc du château au laboratoire Eurofins Galys, situé au 14 de la rue André Boule à 41000 BLOIS.

- **Méthodes de diagnostic agronomique sur le terrain**

**Les étapes et méthodes pour la réalisation du diagnostic agroécologique** pour le parc du château de Mont seront détaillées en partie 2.2.3. Elles seront alignées sur le document d'orientation fourni en début d'année scolaire et comprendront des tests variés d'évaluation du sol ainsi qu'un inventaire floristique et des arbres et arbustes du parc, auxquels viendront s'ajouter les résultats du travail de diagnostic écologique mené par le prestataire partenaire de l'architecte mandaté par la Mairie.

**L'évaluation de la viabilité économique du système** sur la base de l'analyse des marges brutes, des charges de mécanisations etc... **ne pourra pas être effectuée**, une installation de maraîcher\*<sup>e</sup> restant à réaliser et l'activité ciblée n'étant donc pas encore existante.

### 2.1.3 Quelle forme donner au résultat de l'analyse qu'auront permis ces méthodes et moyens ?

- **Remarque sur l'utilisation de l'outil SMART dans le cadre de ces projet et mémoire**

Le modèle SMART (« S » pour Spécifique, « M » pour Mesurable, « A » pour Atteignable ou

Acceptable, « R » pour Réaliste, « T » pour Temporel) a été développé dans le contexte de la gestion d'entreprise. « En gestion de projet, cette méthode peut s'avérer très pratique. L'idée, c'est de se fixer des buts précis à atteindre dans un délai relativement court (...) : "Même quand on a un long chemin à parcourir, c'est grâce à des petits pas qu'on avance". Dans cette métaphore, les petits pas sont les objectifs SMART, là où le chemin à parcourir est la gestion de projet<sup>32</sup>. » Dans le cadre du présent projet, cet outil permettra de vérifier régulièrement que les missions-étapes du projet sont réalisables dans le temps et avec les moyens impartis, quitte à réviser mes ambitions initiales.

- **Produit final**

Il est à noter que la recherche et la proposition d'idées ainsi que leur validation a suivi dans le cas de ce mémoire un processus différent des processus décisionnels d'entreprise privée, et propre aux collectivités territoriales : mon travail est passé à plusieurs reprises devant le conseil municipal ou le bureau de la mairie de Mont.

Après la phase diagnostique des mois de décembre 2023, janvier et février 2024, le projet prend les formes suivantes :

<b>1. Un « cahier » ou guide consacré au domaine de Mont.</b>	Ce guide sera : - constitué de deux parties, la première consacrée au château de Mont et la deuxième présentant le diagnostic agronomique et écologique du parc, le projet et son contexte ; - destiné au grand public ; - à diffuser dans les lieux de tourisme et d'écotourisme du département et éventuellement de la région pour faire connaître Mont et ce projet de nature unique ;
<b>2. Le sentier pédagogique</b>	Entièrement défini bien que dans une forme provisoire à confirmer par la paysagiste et le conseil municipal, il traversera l'ensemble du parc ; il devra être terrassé dans le futur sur une partie du parcours pour être rendu accessible pour les PMR ;
<b>3. Les panneaux pédagogiques...</b>	...avec un plan prévisionnel pour leurs emplacements et leurs contenus ;
<b>4. Trois parcelles agroécologiques</b>	Au sud-est et au sud-ouest du parc : pourtour et attribution définis, assolement prévisionnel élaboré ;
<b>5. Une carte de l'ensemble</b>	Attachée à ce mémoire.

32 <https://blog-gestion-de-projet.com/methode-smart/>

## 2.2 Synthèse et diagnostic de l'objet

### 2.2.1 Les acteur\*ices

- **La Mairie de Mont**

La Mairie de Mont est la propriétaire et actuelle gestionnaire du château de Mont et de son parc. Elle est responsable de l'initiation du projet d'ouverture au public du domaine et pour la définition des orientations futures le concernant, comprenant le choix des acteur\*ices impliquées dans le projet de valorisation agroécologique du parc : alternantes, cabinet d'architecte et architecte paysagiste partenaire, ONF, société d'entretien pour le parc... La Mairie choisira également en 2024 les gestionnaires futurs pour le tiers-lieu château d'une part et pour le parc d'autre part, dont elle restera propriétaire.

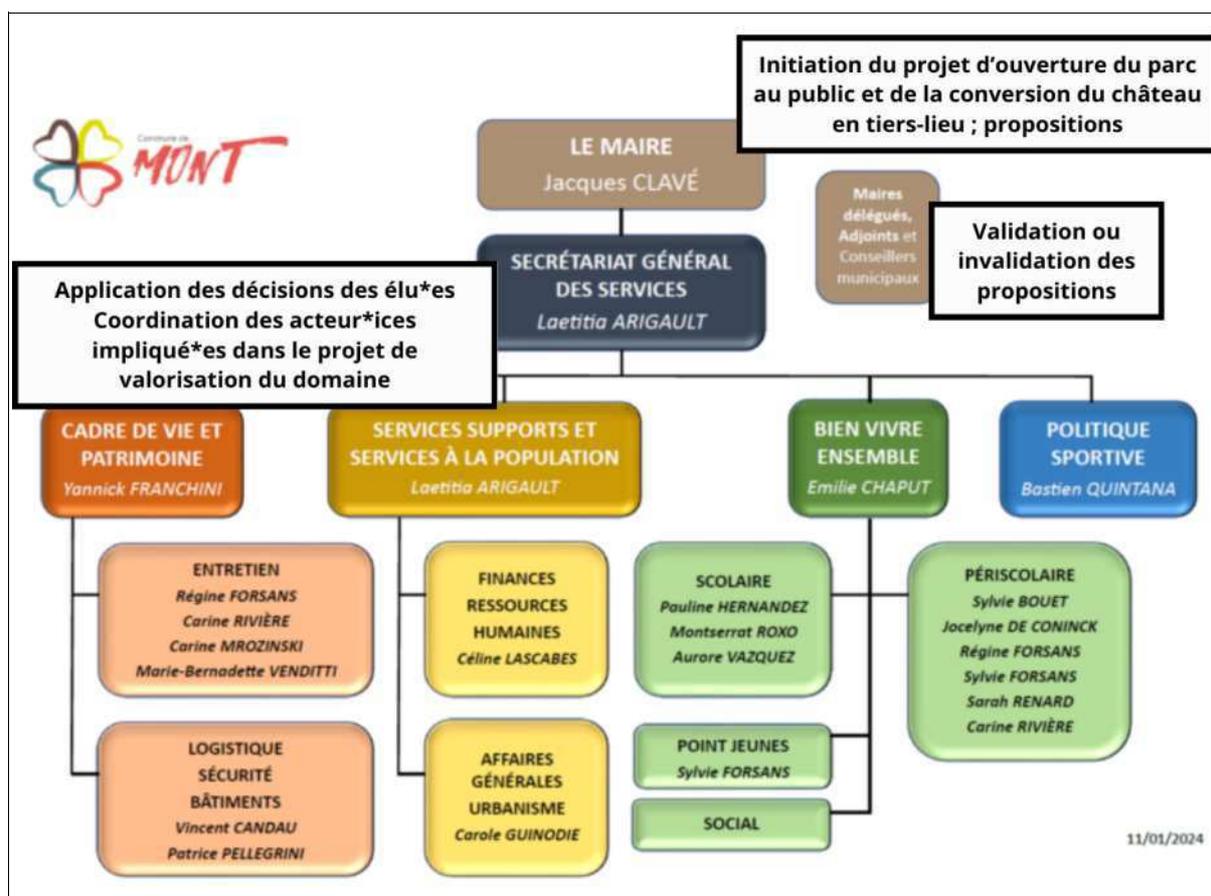


Fig. 13 : organigramme annoté de la mairie de Mont et des personnes impliquées dans le projet de valorisation du parc du château.

- **Alchimie**

« ALCHIMIE(S), RÉINVENTER LE CHÂTEAU DE MONT », c'est le slogan d'ouverture de la page internet de l'association Alchimie sur [helloasso.com](https://helloasso.com)<sup>33</sup>. Elle a été créée pour « Co-construire, concevoir, dynamiser, accompagner, proposer avec la commune de Mont, ses habitants et les forces vives un projet de renouveau du Château de Mont » et se veut « être les facilitateurs d'un "tiers-lieu" d'innovation (...) ». L'association a été chargée de mener une étude de marché pour le projet, dont le compte-rendu a été transmis à la mairie à l'été 2023. La participation de la population à l'étude ayant malheureusement été trop faible, nous nous appuyerons plutôt sur le travail de la CCLO et de l'agence départementale de tourisme ADT64 pour effectuer un diagnostic indicatif de la situation du domaine.

- **TSA économie**

« T.S.A. est un cabinet d'économie de la construction, maîtrise d'œuvre d'exécution, OPC et assistance à maîtrise d'ouvrage créé en 2001 (...). Avec une équipe de 20 personnes, T.S.A. couvre le Sud-Ouest de la France<sup>34</sup>. » C'est le pôle *assistance à la maîtrise d'ouvrage* de ce cabinet, avec lequel travaille la Mairie de Mont depuis 2021, qui a notamment produit en novembre 2023 le document *Projet de réhabilitation du château de LESTAPIS à Mont et son parc. Note de présentation de l'opération*, cité en introduction de ce mémoire. Ce document a fourni à la Mairie de Mont une première ébauche pour l'aménagement du domaine.

- **L'Office National des Forêts**

À partir de l'acquisition du château et de son parc par la Commune de Mont, la Mairie a été tenue de mandater l'ONF pour l'aménagement et l'entretien des parties boisées du parc. Ces dernières ont été classées au régime forestier en 2023. L'ONF est depuis un interlocuteur central pour les questions relatives à l'aménagement du domaine. Notre échange et mes suggestions pour l'aménagement de certaines parties du parc seront abordées au troisième chapitre de ce mémoire.

- **L'architecte, la paysagiste et leurs associés**

Le bureau V2S Architecture a été choisi et mandaté par la Mairie de Mont début 2024. Il a constitué pour le chantier d'aménagement du château et du parc un groupement comprenant : un bureau d'étude structure, un bureau d'étude voirie réseaux divers (ayant mandaté à son tour l'équipe de Geociam chargée du diagnostic écologique pour le parc rendu obligatoire par la loi sur l'eau), un

---

33 <https://www.helloasso.com/associations/alchimie-s-reinventer-le-chateau-de-mont>

34 <https://tsa-economie.com>

bureau acoustique, génie climatique et génie électrique, bureau d'architecture paysagiste « Quand Les Arbres Auront des Feuilles » chargé après mon arrivée de designer l'aménagement du parc.

- **Un futur gestionnaire pour le tiers-lieu**

Printemps 2024 : l'Appel à Manifestations d'Intérêt est encore en cours (prolongation de l'AMI de l'hiver 2023-2024).

- **Un futur gestionnaire pour le parc**

Aucune décision définitive n'a été prise en la matière. Trois scénarios sont possibles :

- la Mairie sous-traite l'entretien du parc à une entreprise de jardinage-paysagisme ;
- le gestionnaire du tiers-lieu assume l'entretien du parc, soit soi-même soit en le sous-traitant ;
- l'ONF étant gestionnaire des parties boisées du parc, elle pourrait assumer l'entretien du reste de parc comme elle le fait dans certains autres cas. Ce scénario est peu probable car l'ONF est actuellement fortement en sous-effectifs et peu favorable à ce genre de missions annexes.

- **Un gestionnaire pour la/les parcelle(s) agricole(s)**

Il aurait une fonction de pérennisation du projet d'installation agricole à Mont après mon départ. En l'occurrence, dans le cas d'une collaboration avec la Ceinture Verte, celle-ci, comme elle le fait de façon standard, accompagnerait également l'exploitant\*a maraîchère\* installé\*e durant trois années. Cet accompagnement est un facteur majeur de réussite des projets d'installation sur le moyen et plus long terme.

- **Un\*e exploitant\*e pour la/les parcelle(s) agricole(s)**

La recherche d'un\*e agriculteur\*ice à installer dans le parc sera selon toute vraisemblance assurée par la Ceinture Verte (état des choses en juin 2024).

- **L'apiculteur**

Antony Fuentes, apiculteur indépendant, a été rencontré les 3.1. et 14.5.2024 pour échanger sur le projet d'installer un rucher pédagogique à Mont. Le parc et le projet de valorisation lui ont été présentés, ainsi que l'idée d'animations et d'ateliers pédagogiques à propos de l'apiculture et la sensibilisation à l'environnement apicole. Il devrait installer les premières ruches au printemps 2025.

- **La MFR de Mont et la licence 3AC**

La MFR serait un partenaire durable et privilégié. Des groupes d'élèves pourraient à court terme assurer la conception du matériel pédagogique et les contenus des panneaux le long du sentier ; à plus long terme le parc, l'activité apicole et l'activité agricole offriraient un cadre d'activités et de découvertes particulièrement riche. La licence 3AC, quant à elle, pourrait également bénéficier de visites du parc et de la parcelle agricole, ainsi que d'une éventuelle participation à des ateliers de maraîchage avec l'exploitant\*e de la parcelle C.

Voici, pour synthétiser, une vue d'ensemble chronologique des personnes et institutions intervenant à Mont et que j'ai pour partie été amené à rencontrer au cours de mon travail :

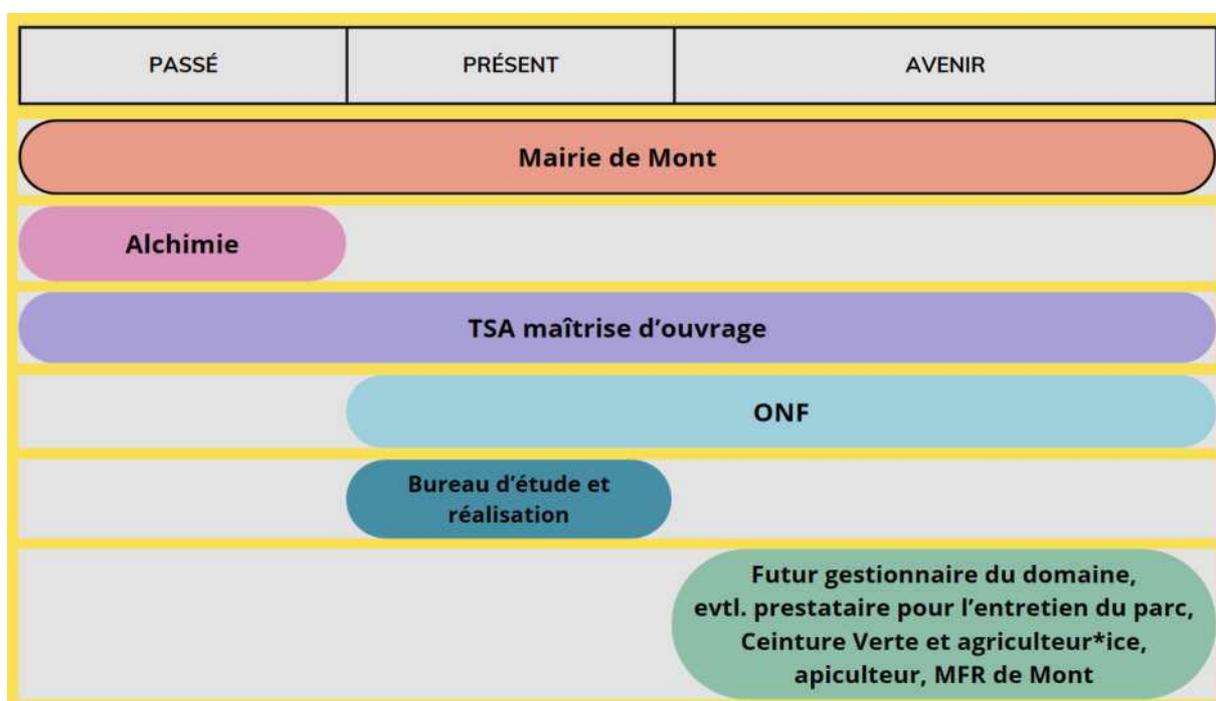


Fig. 14 : synthèse des acteurs de la revalorisation du domaine de Mont au fil du le temps.

### 2.2.2 Le marché

- **Pour l'ensemble du domaine comme concept écotouristique**

#### Analyse de l'environnement du domaine

Il est possible, pour évaluer l'environnement du domaine et son influence potentielle sur le marché touristique régional, de reprendre les points de la méthode PESTEL pertinents pour notre projet, et

de leur donner respectivement une ou des réponses de nature qualitative :

- **Environnement politique.** Monsieur le maire est présent à la mairie depuis quinze ans, d'abord dans la fonction de premier adjoint au maire puis depuis 2008 puis en tant que maire depuis 2014. Mme Leatitia Arigault, secrétaire générale de la mairie, responsable du maintien tant d'une certaine éthique que d'une certaine cohésion de l'équipe municipale, est en poste à la mairie de Mont depuis bientôt 9 ans (avril 2015). Quant à la ligne politique de la Mairie, elle présente ces quinze dernières années une certaine continuité dans le caractère socialement engagé de ses actions, progressant même avec le dernier maire vers plus d'animations et de création d'opportunités de renforcement du lien social au sein de la commune, tout en relevant les défis du futur (par exemple installation de start-ups pour maintenir une vitalité économique et sociale régionale pour compenser le déclin de l'exploitation du gaz de Lacq).

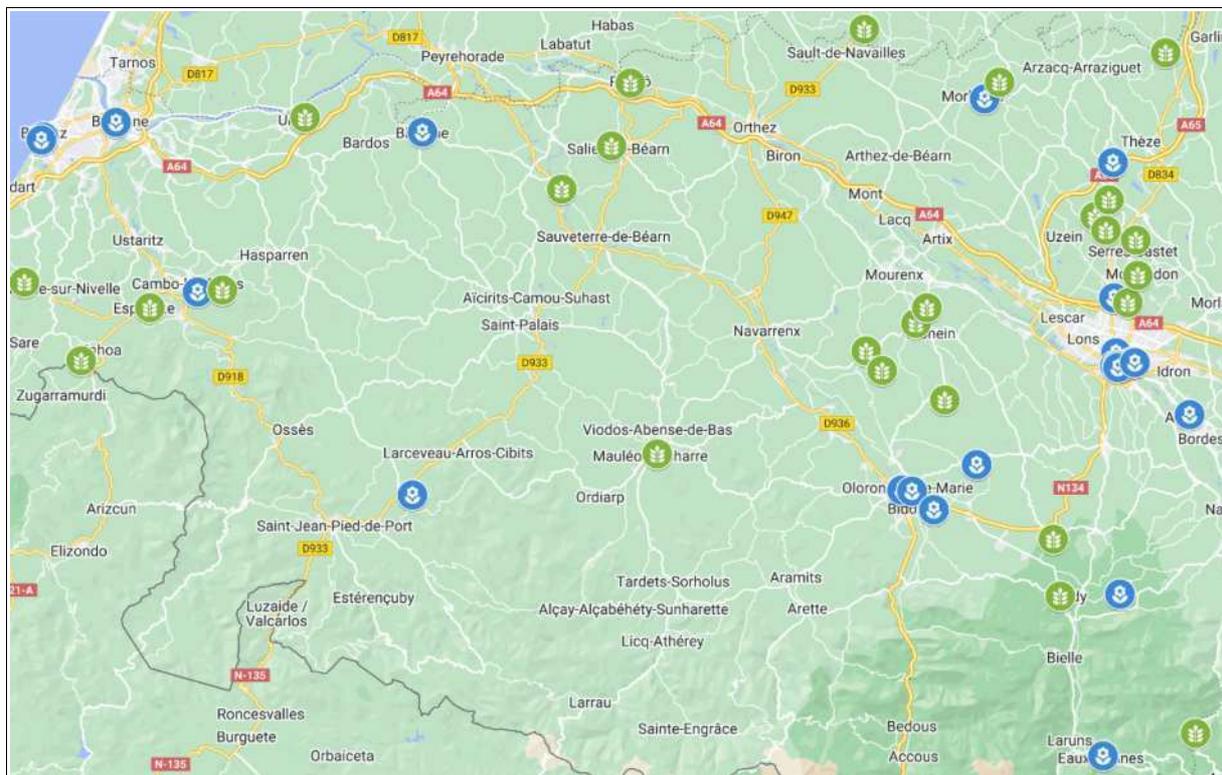
- **Environnement économique.** Sans entrer dans des détails de cycles économiques et de taux de croissance, pouvoir d'achat, taux d'intérêt, monnaie, inflation, chômage... qu'explorerait une véritable étude de marché, il est possible de formuler pour la Mairie de Mont et la CCLO ce simple diagnostic : 1. actuellement riche, 2. avec de bonnes perspectives de maintien du niveau économique grâce à l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire en particulier à Lendresse et 3. participant de la justification de projets (agro)écologiques tels que le projet pour le domaine de Mont (compensation de leur empreinte carbone).

### **Difficulté d'une véritable étude de marché préalable**

En l'état actuel, la réalisation d'une véritable étude de marché avec sa zone de marché (taille, montant annuel, évolution, segmentation etc), sa demande (l'idée d'un questionnaire ayant été déclinée par la mairie), sa concurrence et autres critères dépasserait le champ de mes compétences et le mandat qui m'est attribué. Je dois donc m'en tenir aux analyses et éléments d'information déjà disponibles. Je m'appuie pour cela sur les travaux de l'Agence Départementale de Tourisme (ADT) du 64 et de l'Office du Tourisme de la CCLO.

Lorsqu'il sera ouvert au public, le parc du château de Mont sera à cheval sur des catégories habituellement séparées de critères de classement des sites touristiques. La nature originale du projet de valorisation le situe en effet à la croisée entre « site écotourisme », « écotourisme musée », « site remarquable » et « monument historique ». Cela en fait un site « insolite », pour lequel il est donc difficile, pour citer la chargée de mission de l'ADT64 avec qui j'ai eu un entretien téléphonique le 2.2.2024, de définir un profil de clientèle potentielle. On peut en revanche étudier la zone de chalandise, dans un périmètre de 30, 60 et 90 minutes (deux heures de déplacement étant

effectuées par les visiteurs pour les lieux de haute notoriété).

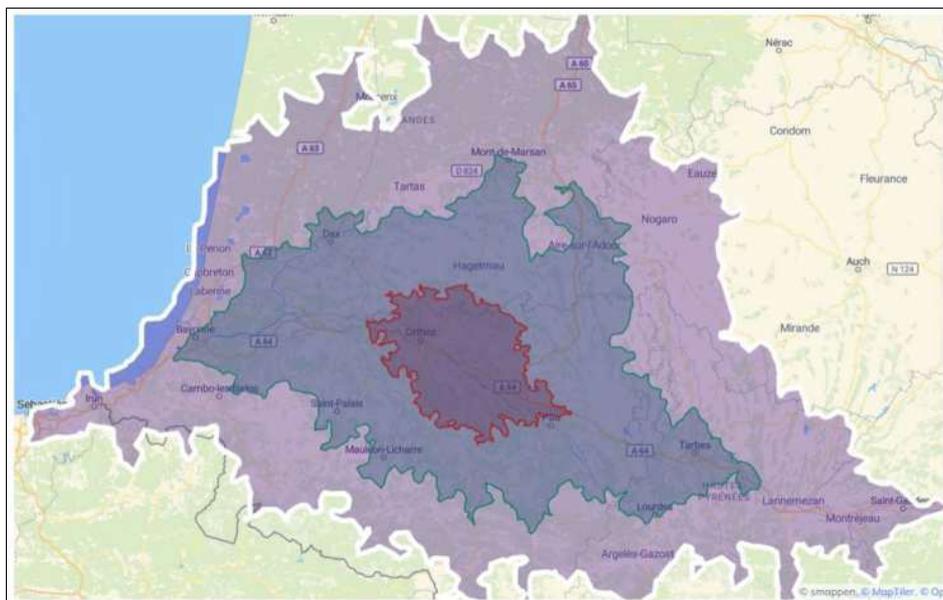


 Sites paysagers de type parcs et jardins       Sites agricoles et/ou agritouristiques

**Fig. 15 : les parcs et jardins du 64 (ADT 64)**

L'équipe de l'ADT64 a mis à ma disposition deux cartes spécifiquement élaborées pour Mont. La première, fig. 15 ci-dessus, représente les « sites verts » du département. Elle met en évidence, de même que la carte de Lisa Deguilhem présentée page 31 de ce mémoire, le vide existant dans le triangle Orthez-Navarrenx-Mont, et même jusqu'au secteur de Saint-Palais au sud-ouest, en matière de sites « verts » de façon générale et de sites paysagers de type parc ou jardin en particulier. Le domaine de Mont s'insère ainsi dans une lacune, argument favorable à l'ouverture au public d'un tel site susceptible de drainer une population de « promeneurs de proximité ». À titre purement informatif, la seconde carte mise à ma disposition par l'ADT64, fig. 16 page suivante, met en évidence les zones de chalandise respectives de Mont à 30, 60 et 90 minutes c'est-à-dire le public potentiel pour le site. La région étant relativement densément peuplée, c'est un public potentiel important. Ce n'est néanmoins pas une garantie de visite du site, conditionnée par d'autres critères comme l'attractivité des activités proposées, la publicité effectuée, les horaires d'ouverture.

**Fig. 16 : les zones de chalandise du domaine de Mont. À 30 min. : 116 000 habitant\*es, à 60 min. : 787 000 habitant\*es, à 90 min. : 1 334 000 habitant\*es.**



### Bilan de l'attrait touristique potentiel du domaine

On a vu que les Pyrénées-Atlantiques sont un département dynamique, dont la population croît, et doté d'une infrastructure, en particulier routière, s'étirant à proximité du site de Mont et le reliant aux pôles régionaux de Pau d'une part et d'Orthez et Bayonne de l'autre. Cette infrastructure toute proche et l'importance de la population gravitant de son fait par Mont constituent des atouts indéniables pour le domaine. De plus, nombre de points énumérés par la CCLO comme « faiblesses » dans son diagnostic touristique de 2021<sup>35</sup> peuvent être classifiés ici du côté des atouts pour une valorisation du domaine de Mont, en cela que le projet répond à des lacunes régionales qu'il peut ainsi contribuer à compenser. D'autres critères, comme la « météo-sensibilité » ou le « manque de notoriété du Béarn », évoqués par la CCLO, restent des faiblesses, mais contribuent par d'autres aspects au projet (par exemple : conditions favorables à un projet agricole) ou inversement peuvent être compensées par le projet (par exemple : notoriété attendue du site dépassant les frontières du Béarn) :

CONTRAINTES / faiblesse -	ATOOUTS / forces -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• peu d'hébergement local</li> <li>• manque de notoriété du Béarn</li> <li>• météo-sensibilité</li> <li>• éloignement relatif du pôle régional Pau, Bayonne encore plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un site exceptionnel</li> <li>• peu d'offres touristiques concurrentes dans la région et encore moins de cette nature</li> <li>• dépasse le caractère confidentiel habituel de nombre d'animations locales dans la région</li> <li>• implication prévisionnelle de prestataires professionnels</li> <li>• infrastructure routière de pertinence régionale</li> </ul>

35 Communauté de Communes Lacq Orthez, Coeur de Béarn Office de Tourisme, novembre 2021 : *Stratégie tourisme 2022/2026*,

MENACES	OPPORTUNITÉS- pouvant être saisies
<ul style="list-style-type: none"> <li>• structure d'entretien actuellement insuffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• concept écotouristique unique autour de l'agroécologie</li> <li>• site en transition / à définir</li> <li>• correspondance avec les objectifs de la stratégie tourisme de la CCLO pour 2022-2026</li> </ul>

- **Pour la parcelle agricole**

### La parcelle et les critères de sélection de la Ceinture Verte

On peut classer ainsi les caractéristiques de la parcelle C :

CONTRAINTES / faiblesse -	ATOUTS /
Système d'irrigation à installer intégralement Serres idem	Sols riches
MENACES	OPPORTUNITÉS
Précarité de l'exercice maraîcher	Voirie déjà existante, bord de départementale

En effet, pour entrer dans les critères de sélection par la Ceinture Verte, il faut au moins disposer de 1,2 ha de terre de qualité maraîchère pour les cultures en plein-champ, de voies de circulation, d'un système d'irrigation complet avec pompe de 6m<sup>3</sup>/h de capacité, de 1500 m<sup>2</sup> de serres et 150 m<sup>2</sup> de bâtiment/tunnel d'exploitation-transformation-stockage avec chambre froide. Ces critères doivent être assimilés par les élus de Mont, ainsi que le chantier que représente la transformation du parc pour les remplir ; ce chantier conservant par ailleurs une certaine part de risque puisqu'il n'assure pas de garantie de sélection par la Ceinture Verte, mettant en évidence la nécessité d'un plan alternatif en cas de non sélection afin que l'infrastructure puisse servir malgré tout à une installation. Je ferai des suggestions dans ce sens au conseil municipal (recherche d'un\*e agriculteur\*ice par l'intermédiaire du CIVAM, de l'ABDEA, de la Chambre d'Agriculture).

### En envisageant la production nécessaire pour la cantine de la MFR

Dans le but d'élaborer par ailleurs un diagnostic quantitatif et qualitatif de la consommation de la cantine de la MFR de Mont en produits issus du maraîchage, j'ai rencontré M. Laurent Canguilhem, le cuisinier de la MFR, le 7.2.2024. La cantine de Mont prépare environ 300 repas par jours (200 pour la MFR et 100 pour le groupe scolaire) soit environ 1300 repas par semaine et 70 000 repas par an.

Cela signifie pour un repas sur deux une part moyenne de 120-150 grammes de légumes cuits (autre

repas : même quantité de féculent) pour la MFR et 80-100g chez les petits du groupe scolaire, et à environ 50g de crudités. Au moins une partie de ces légumes pourraient être produits dans le parc du château de Mont. Notons que le calcul présenté ici est théorique et réalisé à titre informatif.

La question de stockage des légumes pomme de terre et carotte pour étaler sur toute l'année leur disponibilité pour la cantine ne doit pas être oubliée : si un stockage des pommes de terres est envisageable, un stockage notamment en pleine terre d'une partie de la production de carottes n'est possible que pour une durée limitée, et si la production de carottes passé ce délai est rendue possible par la présence de serres sur l'exploitation, les carottes nouvelles produites seront probablement trop chères pour une collectivité territoriale. Cela évoqué, j'ai établi le tableau du bas de page sur la base des informations ci-dessous :

- . évaluation par le cuisinier de la MFR de sa consommation moyenne hebdomadaire ;
- . la cantine est fréquentée une moyenne de 36 semaines par an (variation due aux filières pros) ;
- . le poids moyen pour une laitue est de 300g<sup>36</sup> ;
- . la cantine consomme des tomates en juin et sept-octobre à raison de 4,4 semaines pour ces mois ;
- . le rendement en pommes a été défini au vue des données rendues disponibles par la Chambre d'Agriculture pour la variété Royal gala en bio en Occitanie (Vaucluse)<sup>37</sup> à savoir 25 t/ha, et pour toutes variétés confondues en PACA à savoir 17,5 t/ha<sup>38</sup>.

Légume/ fruit	Consommation hebdomadaire	Consommation annuelle arrondie	Rendement moyen en bio en France <sup>39</sup>	Surface totale nécessaire	Remarque(s)
Pomme de terre (PDT)	45 kg	1600 kg	27,5 t/ha	0,0582 ha	
Carotte	15 kg	540 kg	30 t/ha	0,02 ha	
Salade	7,2 kg	260 kg	21 t/ha	0,01 ha	Quantité pour partie produite après les PDT sur la même surface
Tomate	10 kg	130 kg	22,5 t/ha	0,01 ha	
Pomme	30 kg	1000 kg	20 t/ha	0,05 ha	Surface à relativiser en cas d'allée agroforestière en bordure nord-est de la parcelle C
TOTAL				0,1482 ha	

36 <https://jardin-potager-bio.fr/combien-pese-une-salade-laitue>

37 <https://occitanie.chambre-agriculture.fr>

38 [https://www.bio-provence.org/IMG/pdf/info\\_recoltes\\_pommes\\_paires\\_bio\\_sud\\_paca\\_2021.pdf](https://www.bio-provence.org/IMG/pdf/info_recoltes_pommes_paires_bio_sud_paca_2021.pdf)

39 [https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65522/document/CC-FL-2020-Chiffres-cles\\_FL\\_2019.pdf?version=2](https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65522/document/CC-FL-2020-Chiffres-cles_FL_2019.pdf?version=2)

M. Benjamin Alquier, de la ferme maraîchère biodiversifiée Le Champ des Pirates à Mimizan<sup>40</sup>, a confirmé le réalisme des moyennes de rendement utilisées pour le calcul.

Par ailleurs, selon Mme Doris Robert, directrice de la Ceinture Verte jusqu'au 31.3.2024, la pratique a montré que fournir une cantine avec un prix moyen d'achat de 2 euros / kg tous légumes confondus est une option difficilement envisageable pour un\*e exploitant\*e maraîcher\*e car difficilement viable et simplement trop défavorable en regard des 5 euros moyens par kilo de légumes qui peuvent actuellement être attendus en vente directe. Néanmoins, comme on le voit sur le tableau page précédente, la surface théorique potentiellement occupée par la quantité de cultures nécessaires à fournir la cantine de la MFR selon les chiffres utilisés ici représente seulement une fraction de la surface de la parcelle C, et l'idée n'est donc pas irréaliste car l'impact sur les entrées financières globales de l'exploitant\*es modéré. Il reste à attendre de savoir si une négociation future entre maraîcher\*e installé\*e, Mairie et cantine de Mont pourront aboutir à un modèle permettant d'envisager une telle coopération.

### 2.2.3 Diagnostique agroécologique

- **Diagnostic agronomique**

Pour des raisons de logistique et d'accessibilité des parcelles dans les conditions météorologiques de cette année (sols rarement ressuyés), une véritable coupe de sol n'a pas pu être réalisée dans le parc. Elle aurait permis de visualiser les différents horizons, leur couleur, d'éventuels tassements, le développement racinaire etc. Un diagnostic en plusieurs étapes a tout de même permis de réaliser :

#### 1. une appréciation de la **dynamique de l'eau dans le sol.**

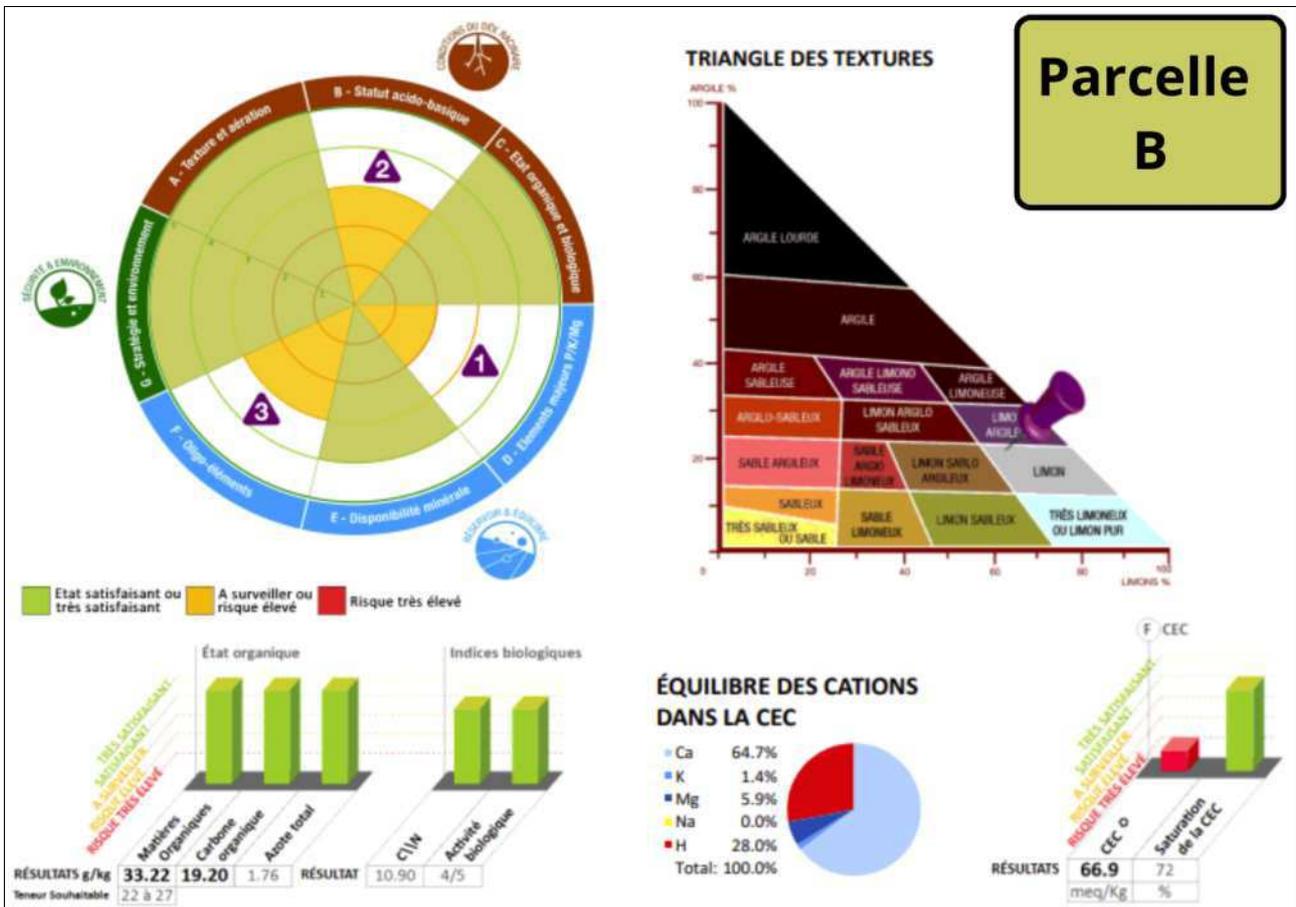
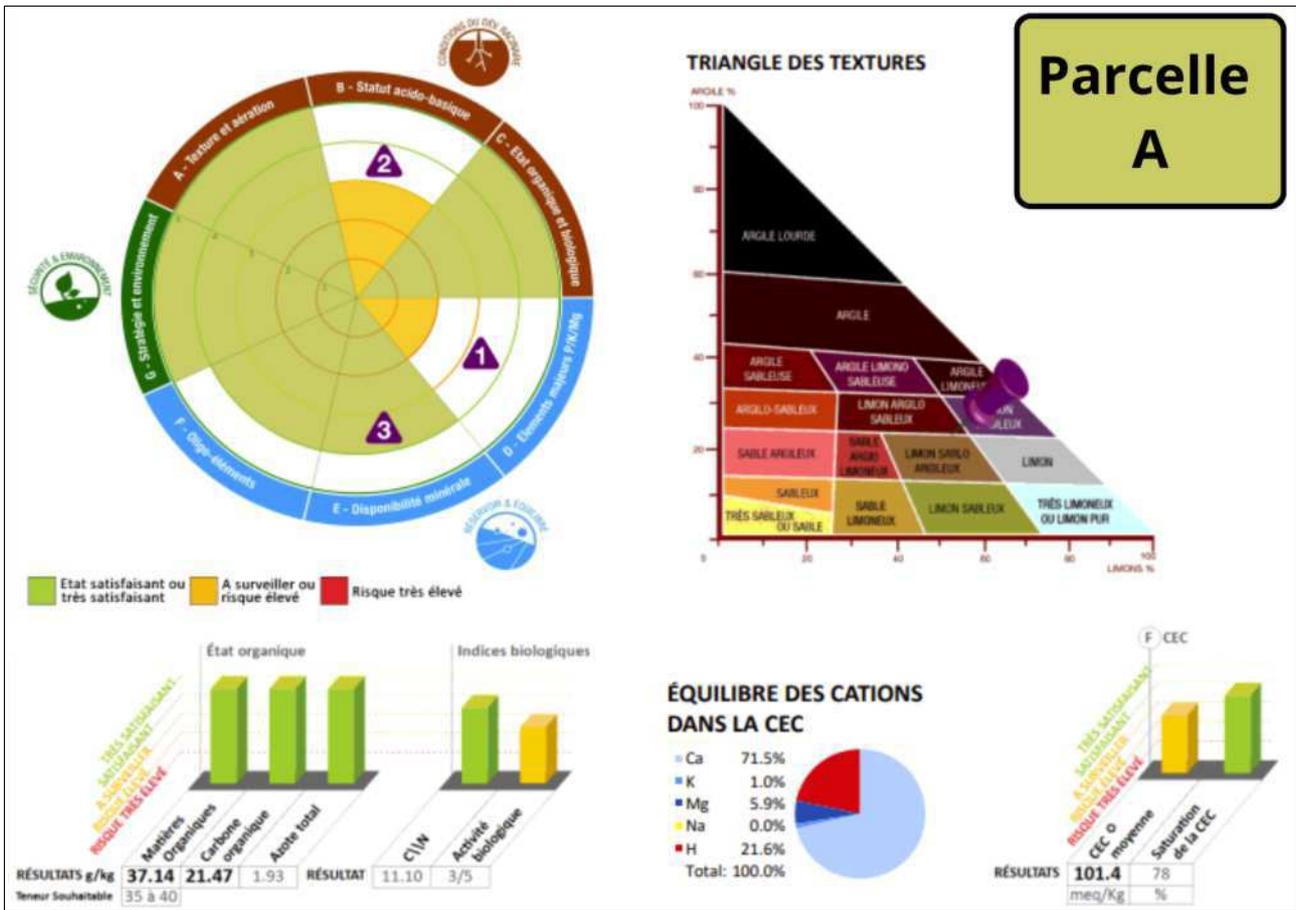
La **parcelle B** souffre d'eaux stagnantes et est **gravement hydromorphe** (fers non oxydés et indicateurs de milieu anaérobie, limon argileux gris-bleuté), les **parcelles A et C sont fraîches mais bien drainées**, pour partie en raison de leur hauteur, pour partie en raison de leur pente.

#### 2. une appréciation **de la texture et de la structure du sol.**

Le sol est structuré par **une importante masse racinaire et une vie riche** (en particulier de nombreux vers de terre) que peuvent expliquer des années voir décennies de jachère ; il **se tient bien et est souple** grâce à sa texture de **limon argileux voire argilo-sableux**, le test du boudin se conclut par une note de 15 à 20.

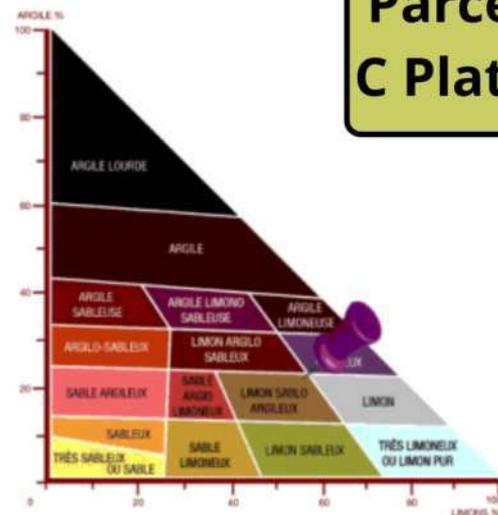
---

<sup>40</sup> Ferme où j'étais en stage la semaine du 22. au 26.4.2024



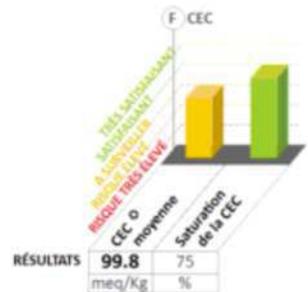
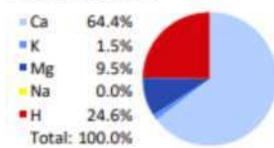


### TRIANGLE DES TEXTURES

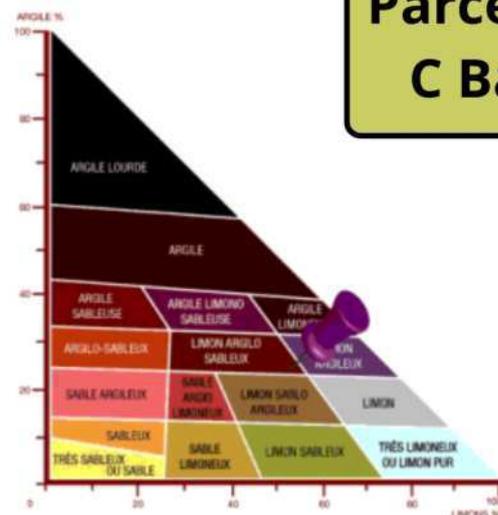


**Parcelle C Plateau**

### ÉQUILIBRE DES CATIONS DANS LA CEC

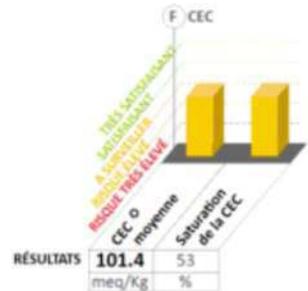
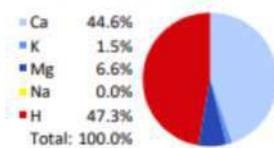


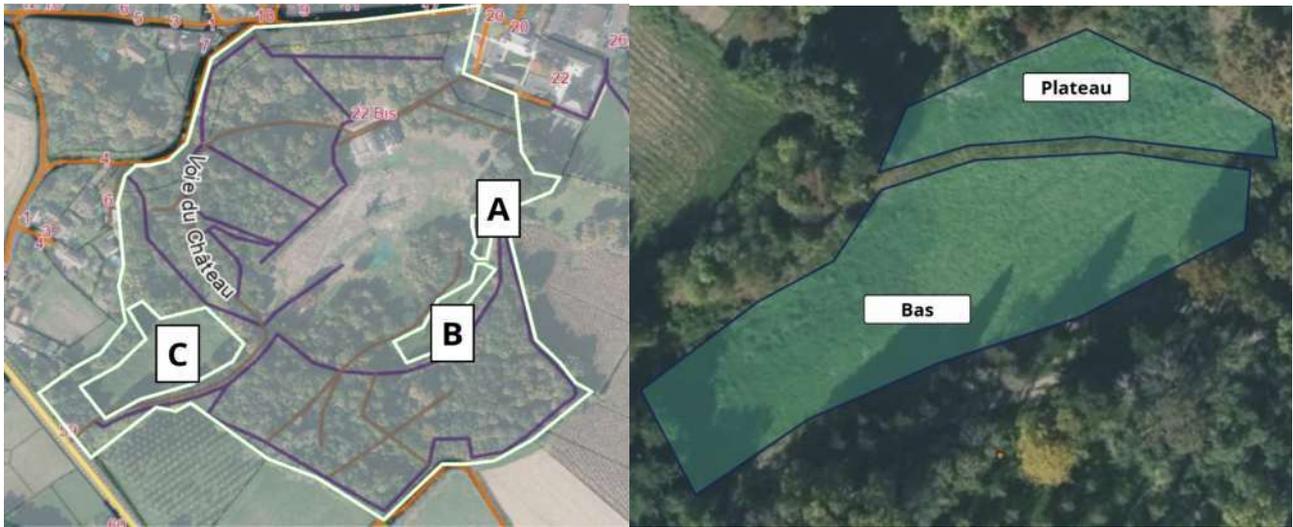
### TRIANGLE DES TEXTURES



**Parcelle C Bas**

### ÉQUILIBRE DES CATIONS DANS LA CEC





À gauche fig 17 : les parcelles A, B et C dans le parc du château et fig. 18 : les zones de réalisation des prélèvements pour la parcelle C

L'analyse de sol réalisée en mai 2024 (double page 46-47) précise cette évaluation :

- **Parcelle A : limon argilo-sableux à sablo-argileux**, 22% d'argile, 24% de sable, 50% de limons ;
- **Parcelle B : limon** avec 21% d'argile, 16% de sable et 60% de limons ;
- **Parcelle C** (découpage fig. 18 ci-dessus à droite) :
  - . **Plateau : limon sablo-argileux** avec 20,5% d'argile, 23% de sable et 53% de limons ;
  - . **Bas : limon argilo-sableux** avec 23% d'argile, 23% de sable et 50% de limons.

On a donc affaire à des sols favorables à une activité agricole, à la formation de matière organique (en cas de pratiques vertueuses) et au stockage de CO<sub>2</sub>. Par sa nature riche en limon, l'ensemble des parcelles révèle certes un risque de battance élevé et un risque d'asphyxie élevé à très élevé, mais une bonne voire très bonne aération actuelle, expliquée par la couverture végétale permanente dont ont bénéficié les sols ces dernières décennies. Il conviendra d'adopter des pratiques culturales garantissant la conservation de cet état.

### 3. une appréciation de l'**acidité des parcelles**.

Les analyses de sol révèlent une tendance à l'acidité encore plus importante qu'attendu :

Parcelle A : pH eau 6,1

Parcelle B : pH eau 6,1

Parcelle C :

- Plateau : pH eau 6,1 ce qui signifie un amendement chaulage à réaliser avant la mise en culture ;
- Bas : pH eau 5,6 ! Ce qui signifie un amendement chaulage conséquent et impératif avant la mise en culture.

Cette acidité est problématique. En particulier pour la Parcelle C Bas, la qualité du sol souffre, le

potentiel d'activité biologique est limité : les graphiques en double page 46-47 montrent une activité biologique freinée, un C/N de ce fait plus élevé que sur les trois autres secteurs d'analyse et une CEC fortement déséquilibrée.

#### 4. un petit inventaire floristique et des plantes bioindicatrices.

Mon inventaire, réalisé le 28.5.2024, n'est pas exhaustif, mais il permet d'esquisser un profil pour les parcelles explorées. En gras les espèces dominant de façon flagrante lors de l'observation.

<b>Parcelle A</b>	<p><b>Graminées polyvalentes</b>  Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)  Buddleja (<i>Buddleja</i>)  Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)  <b>Cirse des ruisseaux</b> (<i>Cirsium rivulare</i>)  Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)  Ortie (<i>Urtica urtica</i>)  <b>Plantin lancéolé</b> (<i>Plantago lanceolata</i>)  Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)  <b>Ronce commune</b> (<i>Rubus fruticosus</i>)  Saule gris (<i>Salix cinerea</i>)  <b>Sureau</b> (<i>Sambucus nigra</i>)</p>	<p>Communauté végétale caractéristique des prairies humides et des mégaphorbiaies des montagnes sur sols riches et plutôt peu calcaires, compacts et à risque d'asphyxie (ces deux derniers critères, caractéristiques du plantin lancéolé : en bordure sud-est de la parcelle seule)</p>
<b>Parcelle B</b>	<p><b>Graminées polyvalentes</b>  Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i>)  Cirse des ruisseaux (<i>Cirsium rivulare</i>)  Consoude officinale (<i>Symphytum officinale</i>)  <b>Jonc aggloméré</b> (<i>Juncus conglomeratus</i>) ++  Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>)  <b>Ronce commune</b> (<i>Rubus fruticosus</i>)  <b>Saule marsault</b> (<i>Salix caprea</i>)  Œillet des prés (<i>Lychnis flos-cuculi</i>)</p>	<p>Communauté végétale caractéristique des prairies humides, tourbières, marécages et mégaphorbiaies des montagnes sur sols acides à peu calcaires, ensoleillés à mi-ombrageux</p>
<b>Parcelle C Bas</b>	<p><b>Graminées polyvalentes</b>  <b>Ronce commune</b> (<i>Rubus fruticosus</i>)  <b>Plantin lancéolé</b> (<i>Plantago lanceolata</i>)  Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)  <b>Marguerite commune</b> (<i>Leucanthemum vulgare</i>)  <b>Eupatoire à feuille de chanvre</b> (<i>Eupatorium cannab.</i>)  <b>Sureau</b> (<i>Sambucus nigra</i>)  <b>Liseron des champs</b> (<i>Convolvulus arvensis</i>)  Gaillet grateron (<i>Galium aparine</i>)</p>	<p>Communauté végétale indiquant une prairie mésohydrique compacte à risque d'asphyxie, légèrement acide, riche</p>
<b>Parcelle C Plateau</b>	<p>Eupatoire à feuille de chanvre (<i>Eupatorium cannabinum</i>)  <b>Liseron des champs</b> (<i>Convolvulus arvensis</i>)  <b>Menthe des champs</b> (<i>Mentha arvensis</i>)  Plantin lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>)  <b>Ronce commune</b> (<i>Rubus fruticosus</i>)  Lisière : Lierre terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>), Renoncule (<i>Ranunculus</i>), Géranium (<i>Geranium</i>), Laurier-sauce (<i>Laurus nobilis</i>)</p>	<p>Communauté végétale indiquant une prairie mésohydrique à risque éventuel d'asphyxie, à tendance acide, riche, profonde, ombragée (lisière nord-est)</p>

L'inventaire confirme ainsi pour l'ensemble des parcelles des sols humides, plutôt acides, riches. De surcroît, certaines espèces contribuent à dégager des caractéristiques plus spécifiques pour chaque parcelle. Le Cirse des ruisseaux signale ainsi des **conditions d'humidité changeantes**, et donc un drainage, comme dans le cas de la **parcelle A** ; un Jonc dominant signale au contraire une **humidité persistante** comme dans le cas du **nord de la parcelle B** ; dans le cas de la **parcelle C**, la menthe et l'Eupatoire à feuilles de chanvre signalent un **sol riche en azote**, élément favorable à une pratique agricole future sur la parcelle.

#### 5. du (dé)stockage de carbone et du bilan humique.

D'après les analyses réalisées au printemps 2024, le bilan humique de la **parcelle A** est le meilleur avec -448 kg d'humus par ha et par an c'est-à-dire une compensation plutôt haute par la masse végétale présente du taux de minéralisation secondaire sur la parcelle.

La **parcelle B** présente un bilan humique semblable avec -515 kg /ha /an et une **activité biologique actuellement optimale**. Il en va de même pour le plateau de la **parcelle C**. Ces deux secteurs présentent par ailleurs des valeurs de pH dans la limite basse, et phosphore et potassium y sont très déficitaires avec une la CEC moyenne.

Enfin, le bas de la parcelle C présente une véritable problématique d'acidité qui, comme on l'a vu, **limite son activité biologique** ; ainsi la matière organique est-elle dégradée moins efficacement et son taux plus élevé que sur les trois autres secteurs prélevés. J'aborderai au troisième chapitre des recommandations relatives à ce diagnostic.

#### 6. en somme : de la fertilité des parcelles.

L'ensemble des paramètres analysés esquisse un paysage d'ensemble typique du Béarn et ambivalent : **des sols riches**, ici en d'autant meilleur état qu'ils n'ont pas été travaillés depuis des décennies, mais **des sols humides et présentant un risque de compactage et d'asphyxie non négligeable**. Ce sont en somme des sols exigeant un travail en finesse, un amendement étalé sur la durée puis un entretien et des techniques culturales à la fois respectueuses de leur richesse et soucieuses de conserver leur structure par des pratiques de conservation. Les sols exploités dans le parc du château de Mont seront alors, tant pour une production maraîchère que pour l'observation et l'enseignement, des sols fertiles.

- **Place de l'arbre et de la haie sur le domaine**



**Fig. 19 : les surfaces boisées du domaine de Mont. Mesure réalisée sur Géoportail.**

Le parc de Mont est très boisé : en l'état du parc au printemps 2024, sa **surface boisée cumulée s'élève à 10,44 hectares soit 75,65% de la surface globale du parc**, et le déboisement prévu autour de la Parcelle C aura peu d'influence sur ce chiffre. En conséquent il sera fait relativement peu de propositions de plantations supplémentaires sur le domaine. La rencontre avec l'apiculteur pressenti pour s'installer sur le site ayant mis en évidence une **lacune en essences mellifères à floraison tardive pour ses abeilles**, nous orienterons simplement nos propositions pour le parc en conséquence (cf chapitre III).

Les essences présentes sur le site sont variées : on observe sur l'ensemble du parc un mélange entre 1. essences endémiques présentes spontanément dans les milieux « sauvages » de la région et 2. essences domestiques s'étant probablement étendues à partir des plates-bandes et bosquets aménagés directement autour du château, à savoir dans l'ordre alphabétique (essences que j'ai pu confirmer dans le parc) :

- 1. Aubépine (*Crataegus monogyna*)
- . Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- . Camerisier à balais (*Lonicera xylosteum*)
- . Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)
- . Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*)
- . Charme commun (*Carpinus betulus*)
- . Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- . Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- . Chèvrefeuille d'étrurie (*Lonicera etrusca*)
- . Cognassier (*Cydonia oblonga*)
- . Cormier (*Sorbus domestica*)
- . Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- . Églantier (*Rosa canina*)
- . Érable champêtre (*Acer campestre*)
- . Filaire (*Phillyrea*)
- . Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- . Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- . Laurier sauce (*Laurus nobilis*)
- . Merisier (*Prunus avium*)
- . Néflier (*Mespilus germanica*)
- . Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)
- . Noisetier (*Corylus avellana*)
- . Noyer commun (*Juglans regia*)
- . Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- . Pommier franc (*Malus sylvestris*)
- . Prunellier (*Prunus spinosa*)
- . Rosier persistant (*Rosa sempervirens*)
- . Saule marsault (*Salix caprea*)
- . Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- . Tilleul des bois (*Tilia cordata*)
- . Tremble (*Populus tremula*)
- . Troène des bois (*Ligustrum vulgare*)
- . Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- 2. Copalme d'Amérique (*Liquidambar styracifl.*)
- . Laurier-palme (*Prunus lauracerasus*)
- . Lilas commun (*Syringa vulgaris*)

Mon inventaire n'est probablement pas exhaustif, mais les 37 essences identifiées, à elles seules, garantissent un **habitat optimalement diversifié** pour la conservation d'une biodiversité favorable à l'équilibre d'une parcelle agricole voisine sans produits phytosanitaires, avec son panel d'insectes butineurs et d'auxiliaires – auxquels viendront s'ajouter l'année prochaine la population des cinq premières ruches de monsieur Fuentes. La conservation du paysage et donc des habitats des auxiliaires assurera une fonction de contrôle biologique des ravageurs potentiels.

## 2.3 Défis rencontrés

### 2.3.1. Aspect organisationnel et institutionnel

Le nombre d'intervenant\*es et la coordination entre les acteur\*ices du projet déjà impliqué\*es et à venir pourraient être encore optimisés afin de surmonter la compartimentation des rôles (me) rendant parfois difficile une vue d'ensemble. Cela sera en grande partie résolu 1. par l'intervention de la paysagiste et ses propositions finales et 2. par le choix d'un prestataire pour la gestion du château qui doit prendre ce rôle dans le futur.

Mes difficultés ponctuelles d'accès à l'information et de compréhension des mécanismes, en particulier dans les processus de décision de la collectivité territoriale qu'est la Mairie de Mont et dans la répartition des rôles avec les autres niveaux de collectivités territoriales telles que la CCLO, s'estompent au fil de ma découverte des institutions et de mes entretiens avec l'équipe et les élus.

### 2.3.2 Taille de la parcelle agricole

La parcelle agricole exploitable, nommée parcelle C, mesurera après dégagement du pourtour **entre 14 000 et 16 000 m<sup>2</sup>, surface limite pour une exploitation à 2 UTH**. Des solutions de plusieurs natures ont été explorée pour pallier cette difficulté.

- **Solutions techniques :**

Certains modèles maraîchers se prêtent à des surfaces réduites, proposant une optimisation tant agronomique que spatiale. C'est notamment le cas de :

- l'agriculture maraîchère **bio-intensive** sur le modèle des jardins de la Valette à Sainte-Croix en Aveyron. Inspirée des travaux de Jean-Martin Fortier au Québec, elle propose un itinéraire technique rigoureusement optimisé dans l'espace et un travail avec des apports massifs de matière organique, certes critique sur sol sablonneux lixiviant mais maîtrisable sur sol à potentiel de fixation élevé tels que les sols de Mont (à condition d'un démarrage échelonnant les apports dans le temps) ;
- le maraîchage **sur sol vivant** comme par exemple à la ferme du Champ des Pirates à Mimizan dans les Landes, où j'étais en stage du 22 au 26.4.2024, proche du modèle d'agriculture biointensive évoqué ci-dessus ;
- un modèle agricole **avec traction animale** comme par exemple à la ferme du Pibeste près de Lourdes, visitée le 25.5.2024. Un tel modèle présente l'avantage d'un travail des sols très conservateur, minimisant les problématiques de tassement, de largeurs de travail fixées par celle de

l'équipement, de consommation de carburant etc. et présente ainsi de nombreux intérêts en agriculture biologique sur petite surface (Ferme du Pibeste : surface cultivée comparable à la surface disponible à Mont).

- **Solution administrative :**

Le caractère limité de la production et donc du revenu pourrait être compensé par la **forme du contrat** : l'exploitant agricole pourrait par exemple être salarié par la Mairie de Mont, ce qui lui permettrait de vivre de son travail sur le domaine en contrepartie de services supplémentaires d'entretien de certaines parties du parc. Cette option sera écartée par la Mairie de Mont ;

- **Solution spatiale :**

La directrice de la Ceinture Verte jusqu'au 31.3.2024, Mme Doris Robert, proposera de **mettre à disposition comme extension de la parcelle C une partie de la parcelle B** pour des cultures de plein-champ. Nous retiendrons cette solution pour notre esquisse.

### **2.3.3 Difficulté à trouver un\*e maraîchère à installer**

Le maraîchage est une **branche en crise**, on observe certes beaucoup de nouvelles installations hors cadre mais aussi un **taux d'abandon élevé** au bout de 5-6 années, et par ailleurs les installations sont insuffisantes pour compenser le **nombre de départs à la retraite**, comme par exemple à Meillon, commune de maraîchers près de Pau, où 60 à 75% de maraîchers partiront à la retraite d'ici à 2030.

Il est dans ce contexte indispensable de **travailler en réseau**, afin de mettre en commun les informations et les contacts. C'est ainsi que ma rencontre avec l'ABDEA, le CIVAM la Chambre d'agriculture du Béarn ont débouché sur des liens destinés à faciliter dans le futur la découverte de candidat\*es potentiel\*les pour une installation à Mont, et ainsi de suite.

## Chapitre 3

### Réalisation du projet, présentation des résultats, analyse et préconisations

#### 3.1 Rappel sur le projet et ses objectifs initiaux puis réévalués

Le document de travail présenté à la mairie de Mont fin Octobre 2023<sup>41</sup> est élaboré en collaboration avec M. Laurent Marque sur la base d'entretiens préalables avec M. le maire de Mont, et sert de base à la délibération du conseil municipal sur la décision de m'embaucher de mi-Novembre 2023 à Juillet 2024 pour la réalisation du projet ébauché et sa documentation. Ce document évoque non seulement « L'opportunité d'une synergie entre cette formation et ces terrains, au profit du territoire, des habitants, des étudiants et de l'environnement » mais également dans ses objectifs généraux « une démarche de développement durable » au « croisement des aspects humains, environnementaux et économiques » incluant pédagogie, sensibilisation à l'agroécologie, la biodiversité et les écosystèmes, démonstrations et expérimentations sur ce sujet dans un cadre paysager « agréable et accueillant » tout en promouvant la production alimentaire locale, l'installation agricole et la valorisation des terrains communaux.

Les résultats attendus en sont des « propositions permettant de répondre aux objectifs » ie pour la mise en place d'un lieu didactique à destination de différents publics (scolaires, étudiants en agriculture, licence pro, habitants de Mont, visiteurs...), une proposition d'organisation de l'espace (plan) intégrant des parcelles cultivées, des jardins paysagers, un jardin partagé, un verger, des espaces en agroforesterie, des espaces naturels, un sentier d'interprétation, un rucher école...

Après le démarrage de mon alternance, je constate que la surface du parc sous régime forestier est plus importante que ce qui m'avait été communiqué, les bois et bosquets ayant gagné du terrain rapidement ces dernières années et les chiffres nécessitant d'être réactualisés. Il ne pourra être question que d'une ou deux parcelle(s) cultivée(s), le jardin partagé évoqué est trop difficile à mettre en œuvre dans un premier temps et donc laissé à l'initiative du futur gestionnaire du domaine. Le verger et les « espaces en agroforesterie<sup>42</sup> » ne pourront être concrétisés en raison de l'importance de la surface déjà boisée sur le domaine.

---

41 « Idée à explorer pour une étude de valorisation agroécologique des terrains communaux autour du château de Mont », cf annexe

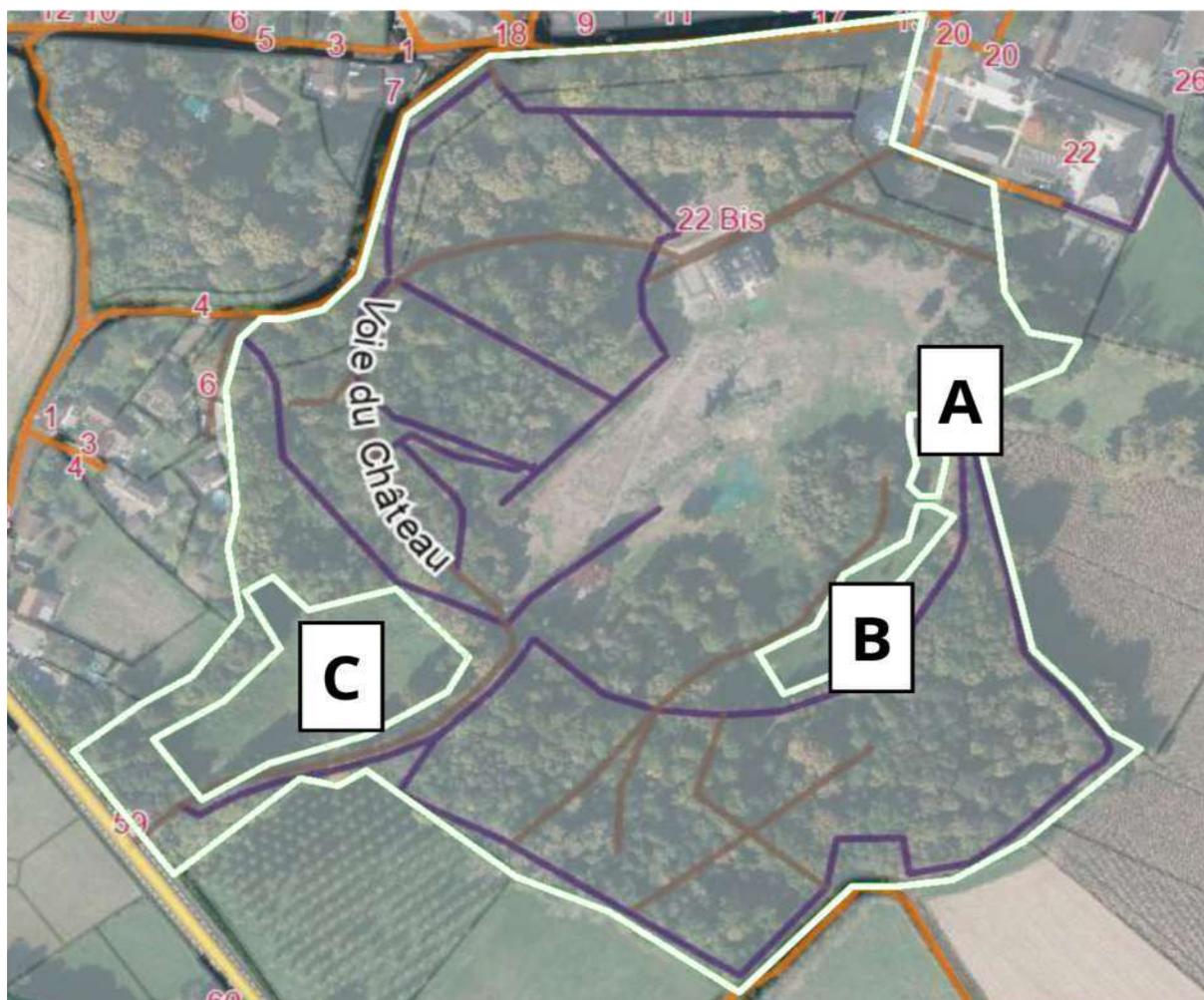
42 *Ibid*

Il était également prévu de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour chacun des points de la proposition faite à la Mairie de Mont, ainsi qu'une énumération des méthodes et moyens humains et techniques mis en œuvre pour y parvenir. Une enquête auprès de la population de Mont sera finalement abandonnée à la demande de la Mairie. Un diagnostic global pour le parc est réalisé pour mon mémoire et celui de l'autre alternante présente à Mont, Mme Lisa Deguilhem, sur la base des travaux et publications déjà existants. L'inventaire de la biodiversité actuelle est pour partie réalisé personnellement (inventaire floristique), et pour partie confié par le cabinet d'architecte chargé de la revalorisation du château à un prestataire de service de la branche environnement, Geociam. Le CPIE se verra mandater avec la poursuite sur deux saisons supplémentaires de l'inventaire sur le parc.

Comme on l'a vu, je rencontrerai au cours de mon alternance divers acteur\*ices du territoire et organisations agricoles : conseil municipal, apiculteur, ONF, Agence Départementale de Tourisme 64, ABDEA, chambre d'agriculture, Fédération de chasse, Ceinture Verte, CPIE, CIVAM... Une autre partie importante sera la visite de lieux d'expériences susceptibles de servir de source d'inspiration et d'information pour le projet, comme la ferme maraîchère le Champ des Pirates à Mimizan dans les Landes, le château de Franqueville avec son parc à Bizanos ou le site installé par la Ceinture Verte à Rontignon.

### 3.2 Choix des parcelles

Durant les deux semaines du 11. au 22.12.2023, un premier examen du parc est effectué et les parcelles A, B et C choisies. Les cartes de la situation géologique de Mont<sup>43</sup> suggèrent une homogénéité entre les différentes parcelles choisies, entre lesquelles le niveau d'humidité et le drainage naturel varient en revanche. Le choix des parcelles est effectué préalablement aux analyses de sol qui, pour des raisons d'humidité des sols après les fortes pluies de mi-novembre à mi-décembre, seront effectués au début de l'année 2024 dès que l'état des sols s'y prêtera.



**Fig. 20 : en blanc le pourtour du parc du château et des trois parcelles retenues A, B et C.  
En brun et violet les chemins existants à travers le parc.**

43 PLU source BRGN

Du nord-est au sud-ouest :

La **parcelle A** est destinée aux insectes butineurs et en particuliers aux abeilles des ruchers destinés à être installés dans le domaine, à transformer en « prairie aux fleurs/ aux insectes ».



**Fig. 21 : parcelle A vue du nord-ouest vers le sud-est (photo prise le 12.12.2023).**

La **parcelle B** est dans un premier temps proposée pour être amaigrie progressivement afin d'y rétablir un **biotope de prairie maigre pâturée extensivement**. L'amaigrissement, en particulier en azote, doit être poursuivi par le biais d'un pâturage journalier par un troupeau mixte de moutons et de chèvres (éventuellement celui de l'ancien maire de Mont habitant en face du domaine au sud de la départementale 817). Le troupeau devrait quitter la parcelle le soir pour ne pas séjourner / déféquer sur la parcelle et éviter ainsi son ré-enrichissement en azote et autres éléments nutritifs. Cette technique d'amaigrissement est une méthode de renaturation progressive de prairies maigres historiques fréquemment utilisée. Elle permet de rétablir à moyen terme un biotope à haute valeur écologique, bien qu'historiquement artificiel, en particulier en raison de la forte biodiversité florale

ré-établie et de la diversification conséquente en insectes. Cette diversité a été historiquement mise en danger, d'une part par le reboisement des prairies maigres des milieux non cultivables pour des raisons d'accessibilité (par exemple en montagne), d'autre part par la transformation en surfaces agricoles intensives pour les sites accessibles. Cependant, malgré le fort intérêt écologique d'un tel biotope, **la consultation avec l'apiculteur choisi pour installer ses ruches au domaine m'amène à développer une idée alternative pour la parcelle**, que je jugerai plus adapté au site de Mont et également d'un intérêt écologique élevé. On a vu en première partie de ce mémoire l'importance d'une coopération harmonieuse entre apiculture et agriculture ; le domaine de Mont offre ici de se transformer en lieu privilégié de biodiversité tant botanique qu'entomologique. Le projet pour la parcelle B du domaine devient ainsi **un plan d'aménagement paysager spécifiquement conçu pour les ruchers du parc**, spécialisés en espèces forestières et soumis à une « disette florale » problématique à partir de la deuxième moitié de l'été.

Le détail en sera présenté en partie 3.4.



**Fig. 22 : parcelle B, vue du nord-est vers le sud-ouest (état au 12.12.2023).**

La **parcelle C** sera à vocation purement agricole.

Remarque : la mise en place des ruches vise à favoriser la pollinisation de la parcelle agricole en particulier maraîchère. (En cas de culture ne nécessitant pas de pollinisation l'intérêt des ruchers restant cela dit évident cf partie ruches) On compte généralement 5 ruches pour polliniser un hectare, rapport présent dans le cadre du domaine de Mont au démarrage du projet (destiné à être élevé à terme à 10 ruches).



**Fig. 23 : la parcelle C et le tronçon X (asphalté) du sentier la longeant, vue du sud-ouest vers le nord-est (état au 10.4.2024). On notera l'ombre portée des arbres sur la parcelle le matin.**

### 3.3 Choix des partenaires et/ou exploitant\*es pour les parcelles

#### 3.3.1 Pour le sentier

- **Geociam** et le **CPIE Béarn** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour le diagnostic écologique et les contenus pédagogiques ;
- la **MFR de Mont** (Maison Familiale et Rurale) pour l'agencement des contenus et les supports physiques (construction des panneaux pédagogiques avec les élèves etc).

#### 3.3.2 Pour la parcelle A

Mme Lisa Deguilhem, autre alternante à la Mairie de Mont et évoquée en première partie de ce mémoire, est étudiante en histoire et patrimoine, et devait à l'origine concentrer son travail sur des propositions liées au château. Mais l'absence actuelle tant de gestionnaire que de projet défini pour le futur tiers-lieu la poussent à réorienter la thématique de son mémoire vers le parc. Elle y travaille à un projet d'installation de rucher pédagogique. Nous intégrons ce projet au sentier pédagogique et c'est Mme Deguilhem qui sera chargée de son développement. C'est une partie importante du projet pour l'ensemble du domaine sur le plan pédagogique et écologique, en particulier du point de vue de la pollinisation du reste du parc et de la ou des future(s) parcelle(s) agricole(s), mais également, comme on vient de le voir, en raison des essences à prévoir pour assurer la subsistance des essaims installés. L'apiculteur pressenti, **M. Antony Fuentes**, possède déjà des ruches à Mont et s'apprête à élargir son activité à un travail pédagogique avec des groupes d'adultes comme scolaires. Le business plan réalisé est présenté en annexe de ce mémoire.

#### 3.3.3 Pour la parcelle B

La parcelle B comme emplacement de serres a été écartée pour des raisons de cohérence de l'itinéraire technique (éloignement du tunnel de stockage et de l'alimentation électrique). La surface occupée par des serres sur la surface C pourra en revanche être compensée par une occupation d'une partie de la surface de la Parcelle B par des cultures de plein champ (suggestion de Mme Robert).

#### 3.3.4 Pour la parcelle C

La parcelle pouvait devenir soit commerciale soit expérimentale, auquel cas elle aurait été gérée par

un institut de recherche, l'**INRAE** pouvant par exemple être envisagée comme partenaire. L'INRAE est un Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique avec pour missions « de réaliser, d'organiser et de coordonner, à son initiative ou à la demande de l'État, tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de la gestion durable des territoires et des risques dans les champs de compétence précités<sup>44</sup> ». Ainsi, acteur incontournable de la recherche en agriculture et agroécologie, l'INRAE a été contacté pour lui présenter le projet et lui proposer une exploitation de la parcelle C. Bien que jugeant le projet intéressant, l'invitation a été déclinée en Janvier 2024 en raison de l'éloignement entre le site et l'UMR (Unité Mixte de Recherche).

Suite à cela il semble plus probable que la parcelle devienne une parcelle de production agricole. Plusieurs organisations-partenaires potentielles sont envisagées :

- **L'Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole**

L'ABDEA accompagne l'installation d'agriculteur\*ices ou la transmission d'exploitations agricoles. Elle organise régulièrement un point accueil-installations où la chambre d'agriculture envoie des intéressé\*es. Je rencontre un animateur transmission-installations le 24.1.2024. L'entretien a pour but de définir quelle forme de contrat la Mairie peut proposer à un\*e potentiel\*le exploitant\*e. Il en ressort deux options :

1. Bail à la ferme (= « fermage ») pour un minimum de 9 ans reconductibles automatiquement pour 9 ans de plus etc. Le loyer est à définir au vue de l'arrêté préfectoral pour la région. Ce genre de contrat est résiliable activement par l'agriculteur\*ice. avec le préavis prévu par le contrat, par le propriétaire sous conditions précises à savoir soit « reprise pour exploitation » soit changement de vocation de la parcelle.

2. La Commune se déclare exploitant agricole et emploie un\*e agriculteur\*ice, les précisions sont à voir avec la DDTM. La mairie écartera cette option.

La Mairie me fournira un contrat type sur lequel m'appuyer pour rédiger l'annonce à diffuser.

- **La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques**

Rencontrée le 6.3.2024, la chambre d'agriculture se présente certes comme intermédiaire potentiel pour une installation de maraîcher\*e à Mont, mais confirme cela dit l'intérêt stratégique de passer par la Ceinture Verte pour assurer la pérennité de la recherche et donc du projet d'installation après mon départ.

---

44 <https://inrae.fr/nous-connaître#carte>

- **Le CIVAM du Béarn**

Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont « des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes<sup>45</sup> ». On comprend ainsi pourquoi le CIVAM du Béarn était un interlocuteur de choix dans le cadre de ce projet. Il a répondu à ma sollicitation en la personne de Mme Perrine Maynadier, rencontrée le 15.3.2024. De notre entretien est ressorti l'intérêt d'une coopération du CIVAM avec la Ceinture Verte pour trouver un\*e maraîcher\*e à installer par ex. éventuellement un\*e candidat\*e passé\*e par trois ans de couveuse accompagné\*e par le CIVAM et recherchant du foncier pour s'installer par la suite. Nous resterons donc en contact.

- **La Ceinture Verte Pays de Béarn**

Acteur régional d'importance dans le développement d'une agriculture maraîchère biologique relocalisée, la Ceinture Verte Pays de Béarn a été envisagée très vite comme potentiel partenaire pour trouver un exploitant pour les parcelles agricoles du parc du château de Mont. Le projet Ceinture Verte consiste à mettre à disposition à des agriculteur\*ices souhaitant s'installer en maraîchage biologique un cadre d'exploitation agricole tout équipé avec au minimum 2 hectares de terrain en périphérie d'une agglomération. Mon entretien du 5.2.2024 avec Mme Doris Robert (directrice de la Ceinture Verte Béarn jusqu'au 31.3.2024) a confirmé l'intérêt du site de Mont pour la Ceinture Verte, mais également les difficultés liées à l'absence d'infrastructure agricole sur le site. Ainsi la Ceinture Verte serait-elle un partenaire idéal pour pérenniser une installation à Mont, mais monter un dossier de candidature demande une planification soignée et la mise en place préalable avec la mairie de Mont d'un plan pour l'installation d'une infrastructure d'irrigation et de serres dans le bas du parc ainsi qu'un agrandissement de la surface cultivable disponible.

Mme Robert viendra sur site le 14.3.2024 et notre rencontre confirmera l'intérêt mutuel pour une coopération. La Ceinture Verte, validée comme partenaire souhaité par le conseil municipal, serait au mieux en mesure d'assurer à moyen terme la pérennité du projet et l'installation d'une exploitation maraîchère biologique dans le parc du château de Mont. Reste à développer un concept compatible avec l'aménagement paysager du reste du parc.

---

45 <https://www.civam.org>

### 3.4 Assolement prévisionnel

#### 3.4.1 Le sentier pédagogique et ses tronçons

Les tronçons sont nommés d'après leur position sur un parcours défini dans un premier temps pour les besoins de ce mémoire, et proposé dans un second temps à la Mairie de Mont et à la paysagiste comme concept concret pour l'aménagement du parc. L'ensemble du tracé reprend principalement le tracé des sentiers préexistants, avec quelques modifications, comme par exemple les appendices menant à certains arbres remarquables. **Voir sur la carte attachée à la couverture : les tronçons II à VII ainsi que les appendices jusqu'aux panneaux 21 à 23 des arbres et groupes d'arbres remarquables 9 à 11 seront nouvellement créés.** On abordera avec l'architecte paysagiste ainsi qu'avec les équipes et groupes de jeunes de la MFR chargés de la réalisation l'idée de numérotter les entrées du parc sur les panneaux disposés le long du sentier pédagogique.

<b>Tronçon I</b>	Entrée y du parc jusqu'à l'intersection qui mène soit vers le château soit vers le théâtre de verdure soit vers le sentier-serpentin traversant les terrasses d'aromatiques
<b>Tronçon II</b>	Intersection jusqu'à l'entrée du serpent
<b>Tronçon III</b>	Serpentin entre terrasses d'aromatiques (à faible entretien prévisionnel : prise en compte de la remarque de la paysagiste)
<b>Tronçon IV</b>	Traversée de la largeur nord de la « prairie aux abeilles »
<b>Tronçon V</b>	<p>Traversée du bosquet. Le bosquet est destiné à être éclairci progressivement afin de ne conserver que les plus beaux chênes susceptibles de former en perspective (quelques décennies) des solitaires à haute valeur paysagère, tels qu'ils ne se développeraient pas en exploitation forestière classique avec un espacement nettement moindre entre les arbres.</p> <p><b>Fig. 24 : la valeur du bosquet comme élément structurant en paysagisme, où on distingue un écartement entre les arbres leur permettant un développement de solitaire malgré un aspect de regroupement.</b> Ici dans le parc du Blenheim Palace, détail d'une gravure du 19e siècle, source : Ronald Clark, 2022-2023, cours d'Histoire de l'art des jardins (Geschichte der Gartenkunst), Leibniz Universität Hannover.</p>



	<p>Voir en annexe le protocole de ma rencontre avec monsieur Jean-Gabriel MORON, technicien de l'ONF, le 18.12.2023. Il y a entre autres été proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. « en perspective (ce martelage et les prochains) : de tenir compte du <b>potentiel paysager et écologique des arbres du parc présentant un intérêt écologique et touristique particulier</b>. On marquera un certain nombre d'arbres « bio » (= arbres à conserver pour la biodiversité) par hectare. Ceci sera intégré dans le futur plan d'aménagement de l'ONF ;</li> <li>. de considérer comme une priorité (chronologique) les <b>travaux dans le bosquet central situé dans la ligne du château au sud-est</b>, donc en plein cœur du parc et avec une visibilité immédiate de tous les côtés. On y procédera à un <b>dépressage entre les jeunes chênes en concurrence ainsi qu'un nettoyage au profit des essences endémiques de chêne susceptibles de développer de « beaux arbres »</b>. L'objectif est la <b>constitution à terme d'un bosquet à haute valeur paysagère</b> comme élément structurant de cette partie (« noble ») du parc. »</li> </ul>
<p><b>Tronçon VI</b></p>	<p>Contour du bosquet et traversée du ruisseau par le « Petit Pont Japonais », modèle de forme traditionnelle mais dont la couleur a été modernisée et choisie pour s'harmoniser avec les heptacodions en fleurs à la fin de l'été (suggestion : fuchsia).</p> <div data-bbox="568 920 1254 1350" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><b>Fig. 25 : à titre d'exemple, le Pont Japonais du jardin de Claude Monet à Giverny.</b></p>
<p><b>Tronçon VII</b></p>	<p>Entrée dans la parcelle B et « Chemin des heptacodions », demi-allée bordée de rangées d'heptacodions (<i>Heptacodium miconioides</i>) taillés en parasols choisis en premier lieu pour leur valeur mellifère en fin d'été lorsque les ressources se font rares pour les abeilles, et d'autre part pour leur valeur paysagère remarquable en particulier lorsqu'ils sont taillés en parasols et en particulier plantés en allée, laissant passer la lumière et accompagnant la perspective du chemin bordé avec élégance.</p> <div data-bbox="1078 1424 1430 1957" data-label="Image"> </div> <p><b>Fig. 26 À titre d'exemple, allée d'heptacodions à la pépinière Van der Berk,</b>  <a href="https://www.vdberk.co.uk/trees/heptacodium-miconioides/">https://www.vdberk.co.uk/trees/heptacodium-miconioides/</a>.</p>

<p><b>Tronçon VIII</b></p>	<p>À l'extrémité sud-ouest de la parcelle B le sentier rentre dans le bois où il dessine une courbe vers le nord-ouest, retransverse le ruisseau et longe les anciens terrains de tennis qui ont été renaturés.</p> <p>À la pointe sud-ouest des anciens terrains de tennis un if (<i>Taxus baccata</i>) remarquable.</p> <p><b>Fig. 27 : L'if est un arbre à croissance lente et stature moyenne souvent taillé en forme ou en haie. Un exemplaire de cette stature et de cette symétrie présente une valeur tant écologique que paysagère importante.</b></p> 
<p><b>Tronçon IX</b></p>	<p>Raccourci entre la parcelle B et l'intersection menant soit au bas du parc et à la parcelle C, soit au château en traversant les pelouses (arrivée au château par le sud), soit au château par la traversant du bois du nord du domaine (arrivée au château par le nord)</p>
<p><b>Tronçon X</b></p>	<p>Entre l'intersection précitée et l'entrée de service / le stand de vente maraîchère en bas du parc, tronçon longeant la parcelle C</p>
<p><b>Tronçon XI</b></p>	<p>Première partie (bétonnée) du tronçon montant vers le château par le détour de la traversée du bois du nord du domaine (arrivée au château par le nord)</p>
<p><b>Tronçon XII</b></p>	<p>Remontée au château en traversant les pelouses (arrivée au château par le sud)</p>
<p><b>Tronçon XIII</b></p>	<p>Sentier et petit escalier de bois montant à la balustrade puis chemin sous l'ancienne allée de tilleuls longeant la balustrade, avec vue sur les Pyrénées par temps clair</p> <p><b>Fig. 28 : à titre d'exemple, escalier au design compatible avec celui d'un ponton de bois au dessus du ruisseau (Tronçon VI), peinture de la même couleur que celle du pont.</b></p> 
<p><b>Tronçon XIV</b></p>	<p>Deuxième partie (bétonnée) du tronçon montant vers le château par le détour de la traversée du bois du nord du domaine (arrivée au château par le nord)</p>
<p><b>Tronçon XV</b></p>	<p>Troisième partie (bétonnée) du tronçon montant vers le château par le détour de la traversée du bois du nord du domaine (arrivée au château par le nord)</p>
<p><b>Tronçon XVI</b></p>	<p>Premier tronçon du sentier sillonnant le bois du nord du domaine</p>

<b>Tronçon XVII</b>	Premier tronçon de l'allée historique descendant du rond-point de Mont (entrée W) à la façade nord du château
<b>Tronçon XVIII</b>	Deuxième tronçon du sentier sillonnant le bois du nord du domaine
<b>Tronçon XIX</b>	Deuxième tronçon de l'allée historique descendant du rond-point de Mont à la façade nord du château
<b>Tronçon XX</b>	Arc autour de l'esplanade nord du château desservant d'est en ouest les Tronçons II, XXV, XXII, XIX, XV et XII et le théâtre de verdure (emplacement prévisionnel possible)
<b>Tronçon XXI</b>	Traversée de l'esplanade nord du château
<b>Tronçon XXII</b>	Deuxième Tronçon de l'allée reliant l'entrée X à l'esplanade nord du château
<b>Tronçon XXIII</b>	Premier Tronçon de l'allée reliant l'entrée X à l'esplanade nord du château
<b>Tronçon XXIV</b>	Troisième tronçon du sentier sillonnant le bois du nord du domaine
<b>Tronçon XXV</b>	Retour à l'entrée x du parc jusqu'à l'intersection qui mène soit vers le château soit vers le théâtre de verdure soit vers le sentier-serpentin traversant les terrasses d'aromatiques et fleurs endémiques

### 3.4.2 La parcelle A

D'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup> contournés par le sentier pour éviter de passer à proximité des ruches qui doivent y être placées, la parcelle serait semée d'un mélange de fleurs dont la composition suivra les recommandations de l'apiculteur choisi comme partenaire. À l'angle nord-est de la parcelle serait planté un Arbre à miel (*Tetradium danielii*) en qualité *solitaire multitronc*. Ce choix :

- permet de proposer à proximité directe des ruches une essence très mellifère et en fleurs à la fin de l'été en période de disette pour les abeilles ;
- se détachant de la lisière de la parcelle et constitue un élément structurant de l'espace dans la perspective longue de la parcelle vue depuis le sentier qui la longe avant d'entrer dans le bosquet.

### 3.4.3 La parcelle B

- en bordure sud du bosquet au nord de la parcelle (ensoleillement maximal) : entretien et conservation intentionnelle, à la demande de l'apiculteur, d'une bande de 5 m de large de ronciers (*Rubus fruticosus*) destinés à être rajeunis tous les ans pour conserver une production florale de premier intérêt pour les insectes et une production de baies (mûres) autant pour les oiseaux que pour les visiteur\*ses ;

- un tronçon du sentier pédagogique le long de la moitié sud du bord nord de la parcelle ;

- une rangée d'Heptacodions de Chine (*Heptacodium miconioides*) le long de ce tronçon. L'*Heptacodium* est autant un arbre à haute valeur ornementale qu'une espèce à la floraison très tardive permettant aux abeilles de subsister après la fin de la floraison de la plupart des essences endémiques ;



À droite : fig. 29 Heptacodions en fleurs, pépinière Erica, <https://www.bomen.be/product/heptacodium-miconoides>.

- au centre de la prairie éventuellement un ou deux solitaire(s) (en qualité *solitaire multitronc*) de type Arbre à miel (*Tetradium danielii*), à haute valeur mellifère et fleurissant également à la fin de l'été lorsque les abeilles ont des difficultés à trouver de quoi butiner, à l'angle nord-est de la parcelle, et/ou Tilleul de Henry (*Tilia henryana*), peu connu et à haute valeur mellifère tout comme paysagère. Le solitaire le plus proche du sentier sera présenté par un panneau pédagogique numéroté ;

- en bordure sud-est de la parcelle B et donc à son endroit le plus ombragé, une rangée d'arbustes ornementaux à floraison également tardive supportant la mi-pénombre le long de la lisière (proposition de liste classée par ordre chronologique de période de floraison) :

- Anémone hépatique (*Hepatica nobilis*) : mars-avril
- Tiarelle cordifoliée (*Tiarella cordifolia*) : avril-mai
- Bergenia (*Bergenia*) : avril-mai
- Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) : printemps
- Campanule (*Campanula lactiflora*) : printemps à été
- Digitale (*Digitalis*, mélange) : juin à août
- Astilbe chinensis (*Astilbe chinensis*) : juin à septembre
- Potentille arbustive (*Potentilla fruticosa* de couleur et variété à définir) : juin à octobre
- Aster divariqué (*Eurybia divaricata* ou *Aster divaricatus*) : août-septembre

Comme déjà évoqué, la surface de la parcelle C étant légèrement inférieure à la surface minimale définie par la Ceinture Verte pour installer en maraîchage 2 ETP, on envisagera de mettre une partie de la parcelle B à disposition pour des culture en plein-champ.

### 3.4.4 La parcelle C

Le pourtour de la parcelle C est débroussaillé pour lui rendre, avec l'accord des élus, une taille proche de sa taille originale estimée d'après les photos aériennes de 1957 et compatible avec l'installation d'une activité de maraîchage **dans l'optique d'une candidature auprès de la Ceinture Verte.**

J'avais d'abord estimé à 10 000 m<sup>2</sup> la surface minimale pour une installation en maraîchage. Certaines fermes en maraîchage bio-intensif travaillent sur une surface encore inférieure (exemple de la ferme les jardins de la Valette, dans l'Aveyron, installés durablement sur 5000 m<sup>2</sup> sur lesquelles ils assurent une production annuelle pour une moyenne de 120 familles<sup>46</sup>). Mais il s'avère que c'est un modèle très peu reproduit car fonctionnant avec un apport exceptionnel d'engrais organiques aux conséquences environnementales difficilement mesurables, en particulier sur un sol drainé par plusieurs sources comme le parc du château de Mont.

À droite : fig. 30, la parcelle C en 1957 et en prévisionnel.



La Ceinture Verte, quant à elle, a estimé à 2 hectares la surface à pouvoir exploiter pour un modèle viable et vivable pour 2 ETP en tenant compte de la possibilité de partir en vacances en alternance. Les 2 hectares minimum de SAU évoqués incluent 1500m<sup>2</sup> de serre et 1,2 ha de terre travaillée en plein champ + chemins et bâtiments. Je me suis alignée sur ce modèle.

Voici le compte-rendu de ma rencontre sur site du 14.3.2024 avec Mme Doris Robert et l'assolement prévisionnel suggéré présenté à la paysagiste et au conseil municipal de Mont qui en découle :

Présents	Mme Doris Robert, directrice de la Ceinture Verte Pays de Béarn M. Yannick Franchini, Service Technique Mairie de Mont Mme Alva Bouvattier, alternante Mairie de Mont
Protocole	Alva Bouvattier

<sup>46</sup> <https://www.lesjardinsdelavalette.com>

Déroulement	<p>Un tour du parc été fait en mettant l'accent sur un état des lieux de la parcelle C prévue (comme validé à la réunion du conseil municipal du 8.2.2024) pour une installation maraîchère et de la parcelle B en supplément de surface.</p> <p>Les objectifs du projet de valorisation agroécologique et écotouristique du parc du château de Mont avaient été présentés auparavant à Mme Doris Robert</p>
Rappel sur les conditions pour une installation par la Ceinture Verte de deux ETP :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,2 ha de terre de qualité maraîchère pour les cultures en plein-champ (La parcelle C doit être débroussaillée et son pourtour déboisé pour lui rendre une taille proche de sa originale estimée de 1957) ;</li> <li>• voies de circulation et boucle autorisant les poids-lourds à faire demi-tour après livraison de matériel ;</li> <li>• système d'irrigation complet avec pompe de 6m<sup>3</sup>/h de capacité ;</li> <li>• 1500 m<sup>2</sup> de serres ;</li> <li>• 150 m<sup>2</sup> de bâtiment/tunnel d'exploitation-transformation-stockage avec chambre froide.</li> </ul> <p>La construction est prise en charge par la Ceinture Verte. Les accès eau et électricité doivent être fournis par le propriétaire foncier (=Mairie de Mont). NB. Actuellement disponible : accès eau 7 Bar et conduite de 60 mm de Ø et branchage électrique avec 25 kV/h et à 100m en direction de Gouze 100 kV/h</p>
Type de contrat	Contrat de bail emphytéotique entre la Mairie de Mont et la Ceinture Verte
Budget d'une installation Ceinture Verte	200 000 euros = 100 000 subventionnés + 100 000 empruntés par l'exploitant par le biais de la Ceinture Verte (remboursement par mensualités forfaitaires) → <a href="https://www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn">https://www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn</a>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontre élus-présidence de la Ceinture Verte Pays de Béarn</li> <li>- visite d'une ferme installée par la Ceinture Verte</li> <li>- débroussaillage de la parcelle C et abattage des arbres du pourtour pour dégager une parcelle d'environ 15 000 m<sup>2</sup> ;</li> </ul> </li> <li>• début 2025 : consultation des entreprises, VRD, théâtre de verdure, réhabilitation de la balustrade ;</li> <li>• printemps-été 2025 : réalisation des travaux, boucle pour pompiers et poids-lourds, pose des lignes électriques et du système d'irrigation, construction des serres et du local de stockage-traitement-refroidissement ;</li> <li>• été-automne 2025 : préparation des sols et tests de drainage par forte pluie, installation de drains pour la parcelle C. À cette période un*e maraîcher*e devrait avoir été défini*e et effectuer ses commandes de plants pour 2026 ;</li> <li>• février 2026 : installation clés en main d'un*e maraîchère*e</li> </ul>

La problématique de l'aspect des serres habituellement choisies par la Ceinture Verte pour ses sites et le risque d'incompatibilité avec les aspects paysagers à respecter dans le cas du site de Mont a été abordée avec Mme Doris Robert et confirmée par ma rencontre du 18.3.2024 avec la paysagiste chargée du domaine, Mme Thon Hon. Des serres placées en bas du parc seraient certes invisibles depuis le château et la majeure partie du sentier. Néanmoins l'aspect des serres de type multi-tunnel

en plastique n'est peut-être pas compatible avec une « esthétique de parc ». J'ai suggéré le remplacement par des serres en verres à l'esthétique plus noble mais soulevant le problème d'un budget de départ nettement plus élevé et à compléter par la mairie, ainsi que de coûts de réparation en cas de dommage (grêle). L'idée doit être débattue au conseil municipal.



Fig. 31 et 32 : à gauche serres du type de celles employées par la Ceinture Verte et à droite autres serres compatibles avec une esthétique de parc.



Fig. 33 : exemple de local de nettoyage-refroidissement-stockage initialement installé par la Ceinture Verte. Source : <https://www.laceintureverte.fr/pays-de-bearn>.

Au vu de l'augmentation massive du prix du bois la Ceinture Verte a par ailleurs décidé de remplacer un local en bois par un tunnel en plastique vert, ayant depuis 2022 fait également ses preuves du point de vue pratique dans les fermes nouvellement installées. J'ai relayé l'information à la paysagiste.

### 3.4.5 Recommandations d'ordre agronomique pour l'exploitation des parcelles

Les terres du parc du château de Mont **n'ont pas été exploitées depuis des décennies**. Elles ne l'ont été avant cela que comme prairies. Ce sont des **sols riches, vivants, structurés par une forte masse racinaire**. Mais ce sont aussi, comme on l'a vu dans le deuxième chapitre de ce mémoire, des sols **humides, à tendance acide et présentant un risque de tassement et d'asphyxie** impossible à ignorer.

Or si l'exploitation agricole de n'importe quel sol a longtemps signifié sous nos latitudes des techniques stimulantes car mobilisatrices à court terme mais destructrices à moyen et long terme,

nous disposons aujourd'hui d'assez de recul et d'expérience pour maîtriser des techniques alternatives plus conservatrices de chaque sol et de sa structure. Pratiquer du maraîchage sur sol vivant dans le sable des Landes, où tout apport quantitatif important de matière constitue un risque de minéralisation excessive et surtout de lixiviation extrêmement rapide, donc de perte de matière organique malgré les apports et d'aggravation de l'état des sols ainsi que de pollution de la nappe phréatique toute proche ? Ou bien disposer des sols alluviaux de la vallée du Gave de Pau comme support ? Bien-sûr les prémisses varient radicalement de région en région. Cela souligne à mes yeux le privilège montois.

Bien des agriculteur\*ices de ma génération, qui souhaitaient pratiquer plus d'agroécologie, ont qui plus est hérité de sols exploités depuis longtemps et dégradés en conséquence ; les sols du parc du château de Mont, exception faite de la partie de la parcelle B rendue quasiment inexploitable par son hydromorphie (et la valeur du biotope qu'elle constitue), sont un cadeau et doivent être traités comme tels. C'est-à-dire : en y appliquant les **méthodes les plus conservatrices possible**, forte du passé de prairie puis de jachère des sols du parc et de l'avantage de départ qu'elles confèrent, conscientes et respectueuses de leurs qualités et de leurs ressources.

La **parcelle A** (bilan humique : -448kg /ha /an) n'étant destinée qu'à être butinée, une ou deux tonte(s) annuelle(s) stimulerai(en)t la repousse et la formation supplémentaire de masse organique autant en surface que dans le sol. Faire pâturer la parcelle, par exemple par des moutons, permettrait non seulement de stimuler la repousse mais également un apport de matière organique et microbienne qui contribuerait à compenser la perte d'humus par minéralisation et **stimuler l'activité biologique actuellement moyenne de la parcelle**.

La **parcelle B** (bilan humique : -515 kg /ha /an) présente une **activité biologique actuellement optimale**. Étant donné le **caractère particulier et précieux du biotope humide que constitue sa moitié nord-est**, on attendra de savoir si la surface constituée par la parcelle C doit être complétée par une partie de la parcelle B pour intervenir, auquel cas l'intervention devrait pour bien faire se limiter à la moitié sud-ouest de parcelle, et compenser un phosphore et un potassium très déficitaires, de façon fragmentée pour éviter le lessivage, avant le démarrage de l'activité.

Considérons maintenant en particulier la **parcelle C**.

Le **plateau** (voir pages 47 et 48), comme on l'a vu, présente une **bonne activité biologique, qu'il faudra maintenir par des apports de matière organique « jeune » facilement décomposable** c'est-à-dire des couverts végétaux enfouis jeunes, ce qui convient à une activité de maraîchage où

les cycles sont courts, ou des **apports de matière organique facilement décomposable**. On corrigera le phosphore et le potassium très déficitaires (voir page 47) par des apports échelonnés pour limiter le risque de lessivage. Le pH, lui, connaissant la tendance à l'acidification des sols de Mont, sera maintenu par un chaulage d'entretien adapté aux cultures.

Le **bas de la parcelle C** est plus problématique. Avant d'entreprendre une activité de maraîchage, il doit impérativement être amendé par un **chaulage massif en plusieurs apports**. Cette problématique d'acidité **limitant l'activité biologique** sur la parcelle, la matière organique y est dégradée moins efficacement et son taux plus élevé que sur les trois autres secteurs prélevés ; un programme d'amendement fractionné pourra faire de cette situation à terme, au lieu d'un inconvénient, un avantage pour la parcelle.

Enfin, le risque de tassement et d'asphyxie du à la nature des sols sur l'ensemble des parcelles sera à garder à l'esprit de tout temps. Un **travail en traction animale** comme évoqué page 53, plus conservateur des sols que le tracteur, pourrait en faire partie, ou l'adoption d'un modèle **sans travail du sol** entièrement axé autour de **rotations diversifiées et de couverts végétaux** enrichissants, structurants, drainants, etc. L'adoption d'un **système d'irrigation intelligent** et adapté à l'hygrométrie locale fera partie des mesures à adopter dans ce sens.

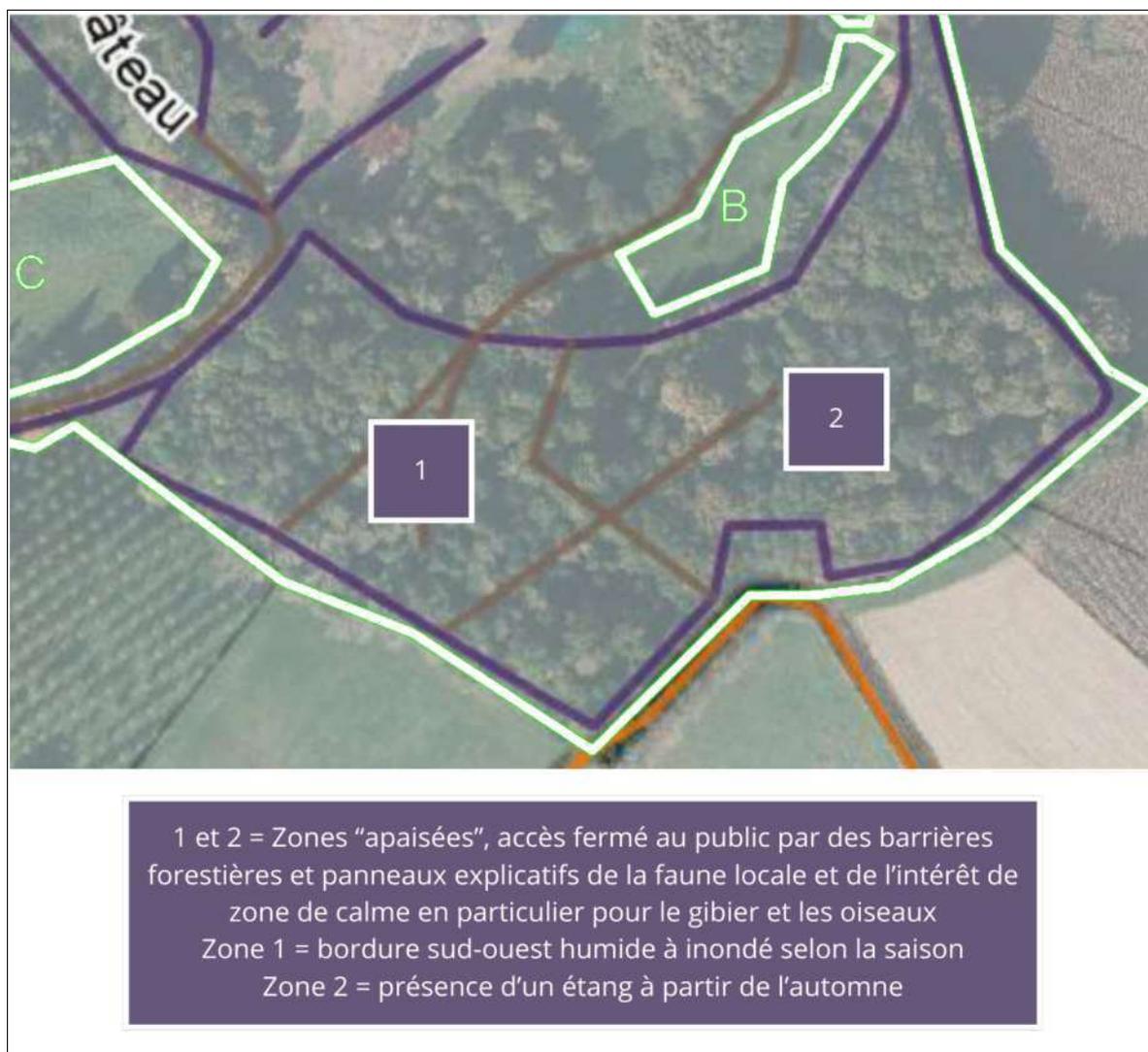
Mon inventaire floristique a montré la diversité des milieux présents sur les parcelles choisies le long du sentier pédagogique. Un élargissement de la perspective à l'ensemble du domaine dévoilerait la présence d'encore plus de biodiversité. Le parc du château de Mont, en l'état actuel, est un riche *patchwork*. Pour les raisons évoquées au fil de ce mémoire de lutte biologique par conservation de la diversité etc. je recommanderai de tenter de préserver au moins des bandes de ce *patchwork* au moment de l'installation de l'activité maraîchère en bas du parc, afin que les planches cultivées restent entourées de bandes de la nature du biotope originellement présent, même si celles-ci se trouveront forcément modifiées par l'activité agricole voisine.

### 3.4.6 Les parties boisées du bas du parc

Le sentier pédagogique et les itinéraires de promenade dans l'ensemble du parc présentant par ailleurs assez de possibilités et de distance à parcourir, je propose de créer au sud-sud-est du domaine un **secteur apaisé, divisé en deux zones** :

- la zone 1, impraticable la majeure partie de l'année en raison de l'élargissement du ruisseau traversant le parc vers la départementale et formant à la bordure sud-ouest du bois un **biotope humide précieux** ;

- la zone 2, historiquement une des zones boisées exploitées anciennes où le bois est actuellement en meilleur état que dans le reste du parc, et où le sentier devrait être fermé par des barrières forestières. Son éloignement du château en fait un secteur propice à créer une **zone fermée au public pour la tranquillité de la faune et de la flore.**



**Fig. 34 : proposition de zones apaisées.**

### 3.4.7 Arbres remarquables

Afin de faciliter le travail des équipes qui vont intervenir dans le parc et d'avoir une trace écrite à transmettre à la paysagiste et au technicien de l'ONF, j'ai réalisé le 13 mars (à titre de recommandation) un inventaire de quelques arbres à ne pas abattre au moment des travaux de débroussaillage – notamment autour des anciens terrains de tennis – mais plutôt à conserver absolument et à valoriser dans le cadre de l'aménagement paysager du parc. En voici ci-dessous la

liste, référencée sur la carte de l'ensemble du parc à déplier de la couverture :

- 1 *Quercus robur*
- 2 *Salix cinerea*
- 3 *Populus tremula*
- 4 *Taxus baccata*
- 5 *Quercus pubescens*
- 6 *Picea abies*
- 7 *Quercus robur*
- 8 *Cedrus atlantica* (Fig. 35 ci-contre)
- 9 *Fagus sylvatica*
- 10 Deux *Fagus sylvatica* avec *hedera helix*
- 11 Trois *Quercus robur* avec *hedera helix*
- 12 Enchevêtré dans un *Tilla cordata* :  
*Fraxinus excelsior* sénescant



**Fig. 35** l'un des cèdres remarquables (*Cedrus atlantica* = no 8) du haut du parc.

### 3.4.8 Panneaux pédagogiques

L'ensemble des panneaux sera installé sur un modèle proposé par la paysagiste. Les contenus des panneaux pourront être conçus par des élèves de la MFR par exemple dans le cadre de leur cours de communication, sur la base de contenus issus du diagnostic écologique réalisé dans le parc du château. Ils se diviseront en quatre groupes de contenus :

- écologiques,
- agroécologiques,
- historiques,
- d'information générale sur le domaines (aux entrées).

Détail (suggéré) des panneaux :

<b>1</b>	Entrée W, présentation générale du site et du concept d'alliance entre histoire, écologie et agroécologie (AE)
<b>2</b>	Cèdre remarquable ( <i>Cedrus atlantica</i> no 8)
<b>3</b>	Heptacodion de Chine écho de ceux de l' <i>Allée des heptacodions</i> (panneau 7)

4	Serpentin entre des terrasses plantées d'herbes aromatiques et essences florales endémiques en pousse libre
5	Présentation des ruchers disposés à distance du sentier (40 m) entre les parcelles A et B et informations sur l'apiculture et son importance écologique et agroécologique
6	Présentation de la biodiversité locale en particulier sur la parcelle B : flore, insectes, faune mammifères
7	Présentation du bois et de ses zones apaisées avec explication sur son intérêt pour la faune et la flore locales
8	Allée des heptacodions, explication agroécologique et paysagère et courte présentation de la parcelle B
9	Chêne remarquable ( <i>Quercus robur</i> = AR 7)
10	Épicéa remarquable ( <i>Picea abies</i> = AR 6)
11	Chêne remarquable ( <i>Quercus pubescens</i> = AR 5)
12	If remarquable ( <i>Taxus baccata</i> AR 4)
13	Présentation des arbres remarquables (AR) poussant au bord des anciens terrains de tennis
14	Présentation des liquidambers ( <i>Liquidambar styraciflua</i> ) situés au bord du sentier, historique et propriétés de cette essence
15	Présentation des installations présentes dans cette partie du parc à l'époque de Elf-Total : terrains de tennis, piscine et informations historiques sur l'accès pour le personnel et les invités de Total avec photographies historiques
16	Présentation du paysage historique de prairies avec vue aériennes et extraits d'archives sur les concours agricoles gagnés par les Lestapis
17	Présentation de la parcelle maraîchère et de la Ceinture Verte
18	Explications plus techniques sur le maraîchage biologique et l'infrastructure nécessaire
19	Panneau d'information générale sur le domaine
20	Photographie historique de la balustrade d'un côté et de l'autre du bois et explications sur son passage au régime forestier il y a quelques années
21	Hêtre remarquable ( <i>Fagus sylvatica</i> = AR no 9) en bordure de clairière
21'	Enchevêtré dans un tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> ), frêne européen ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) sénescents et explications sur la valeur biologique des arbres morts ou sénescents dans un bois
22	Groupement de hêtres remarquables (AR no 10) avec lierre ( <i>Hedera helix</i> ) et explications sur le lierre et ses vertus
23	Groupement de chênes remarquables ( <i>Quercus robur</i> = AR no 11) avec lierre ( <i>Hedera helix</i> )
24	Entrée Z, présentation générale du site et du concept d'alliance entre histoire, écologie et AE
25	Entrée Y, présentation générale du site et du concept d'alliance entre histoire, écologie et AE
26	Historique du château de Lestapis depuis sa construction en 1855-60
27	Entrée X, présentation générale du site et du concept d'alliance entre histoire, écologie et AE

### **3.5 Clé de lecture**

Tout projet, y compris agricole, ayant un impact sur le paysage doit être pensé dans sa globalité agronomique et esthétique. Cela vaut également pour le domaine de Mont. Le concept pour un parc de cette ampleur nécessite un fil conducteur autant thématique que visuel.

En l'occurrence, j'ai gardé pour la fin de ce mémoire cette précision qui me sert également de finition pour mon concept pour le parc : la couleur du sentier sillonnant le domaine de Mont. De la manière dont le sentier du magicien d'Oz était d'un jaune soleil chargé de lumière et d'espoir, je suggère de choisir comme couleur pour le sentier de Mont une couleur chaude, naturelle et faisant écho à l'architecture du château : la couleur de ses briques apparentes aux angles du bâtiment, constituant aussi bonnes parties de la balustrade. Couleur de la terre, faisant écho aux thèmes agroécologiques déclinés tout au long du parcours, couleur de l'histoire en l'entité du château, et couleur de l'avenir et des fleurs de l'Heptacodion de Chine *Heptacodium miconioides* et des fruits de l'Arbre aux abeilles *Tetradium Daniellii*, dont je suggère de ponctuer le parcours, et dont la floraison tardive à la fin de l'été participe de l'effort collectif à mener pour la survie de nos abeilles, garantes de la vie sur terre et de notre futur à tou\*tes.



## **Conclusion**

### **Synthèse, enseignements principaux**

À qui a des idées s'offre une impressionnante palette de possibilités. Une collectivité territoriale, cela dit, n'est pas une entreprise à 2 UTH, et inversement, et il va de soi que leur fonctionnements respectifs exigent des façons différentes de travailler et même des concepts différents en matière de projets. Ainsi, le présent travail a été intégralement rythmé par la vie et le fonctionnement de la collectivité territoriale qu'est la Mairie de Mont. La mise en application des propositions issues de ce travail n'est pas garantie, elle est le produit de la décision d'élus sur les points respectivement abordés : c'est la spécificité du travail en collectivité territoriale par rapport à un contexte entrepreneurial privé en particulier de petite de taille de type entreprise agricole familiale.

### **Intérêt pour le projet professionnel de l'apprenant\*e**

Le cadre de la mairie de Mont m'a permis de découvrir une partie des aspects administratifs, législatifs et techniques en particulier d'une installation en maraîchage mais également de l'organisation d'un chantier architectural et paysager. Par ailleurs, bien que le domaine de Mont ne soit pas une exploitation agricole, j'ai pu y mener un diagnostic agronomique et écologique étoffé en tant que site à potentiel agricole et futur site agroécologique et écotouristique.

### **Perspectives**

La situation actuelle en agriculture et le mouvement récent de protestation mettent en évidence une fois de plus le fossé préoccupant existant entre agriculture et politiques, en particulier climatiques, puisque c'est celles qui touchent le plus l'agriculture, et l'importance accrue de construire des ponts entre les milieux – et donc le sens du projet à Mont.

Finalement, c'est au moment de faire le lien entre écologie du parc, propositions d'aménagement paysager et recommandations agronomiques, que se rejoignent mon travail à la mairie de Mont, la connaissance du parc que j'ai développée et une année de licence en agroécologie. Ecologie, agriculture et paysage ne peuvent être abordés l'un sans l'autre ; et le parc du château de Mont cristallise de façon extraordinaire ce destin d'interdépendances. Les décennies de quasi-abandon lui ont permis de s'en faire un lieu de démonstration, et à la nature locale de faire prendre au parc la courbe que l'agriculture devrait prendre aujourd'hui, celle d'un retour à son statut d'écosystème, même artificialisé, interagissant avec les écosystèmes qui l'entourent.

Je souhaite que les agroécosystèmes reprennent à l'avenir le chemin d'un fonctionnement le plus proche possible de celui des cycles des écosystèmes naturels. Que les sols se nourrissent d'eux-même et de la croissance végétale qu'ils génèrent et qui les génèrent à son tour ; que la biodiversité protège les cultures ; que le travail humain s'attelle à la compréhension de ces interactions et les soutienne voire les stimule ; et que le sentier sillonnant le parc de Mont donne à voir, à sentir, à entendre et à comprendre cela en mille et une couleurs.

## **Bibliographie**



## Littérature publiée

- Bonneville, Jean-Régis, Francfort, Isabelle et Marshall, Eric, 1994 : *Fonctionnement et diagnostic global de l'exploitation agricole. Une méthode interdisciplinaire pour la formation et le développement*, ENESAD-SED, Dijon ;
- Caput, Jean, 1950 : « La vie rurale dans la vallée sous-pyrénéenne du Gave de Pau ». Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 21, fascicule 4, pp. 258-282 ;
- Communauté de Communes Lacq Orthez, Coeur de Béarn Office de Tourisme, Novembre 2021 : *Stratégie tourisme 2022/2026* ;
- CCLO, Mairie de Mont, 2015 : *PLU pour la Commune de Mont*, p. 54 ;
- Dunst, Gerald, 2019 : *Humusaufbau. Chance für Landwirtschaft und Klima (Créer de l'humus. Une perspective pour l'agriculture et le climat)*. Éditions Sonnenerde GmbH ;
- ELF AQUITAINE, 5.10.1998 « Lettre de réponse d'Elf à Monsieur le Maire de Mont ». Archives communales de Mont, non classé ;
- Guichard, Maurice et Michaud, Reine, 1994 : *La stratégie à pas comptés. Piloter l'entreprise agricole dans l'incertitude et dans la complexité*, éditions CNERTA-SED, ENESAD de Dijon ;
- Laurent, Agnès, 2013 : *L'épopée du gaz de Lacq*, éditions Cairn ;
- Licht, Wolfgang, 2022 : *Zeigerpflanzen Erkennen und Bewerten (Reconnaître et évaluer les plantes bioindicatrices)*, Quelle & Meyer Verlag ;
- Mader, Günter, 2006 : *Geschichte der Gartenkunst. Streifzüge durch vier Jahrtausende (Histoire de l'art des jardins. Balade à travers quatre millénaires)*, éditions Eugen Ulmer, Stuttgart ;
- Office Départemental de Tourisme de Pyrénées- Atlantiques, 2021 : *Schéma départemental du tourisme des Pyrénées-Atlantiques 2022-2027* ;
- PIK Ingénierie, TSA Conseil, Nov. 2023 : *Projet de réhabilitation du château de LESTAPIS à Mont et son parc. Note de présentation de l'opération* ;
- Parcourir Les Territoires (Cabinet de conseil) pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et la Mairie de Mont, 23/06/2015 : *Rapport de présentation du Plan local d'Urbanisme pour la Commune de Mont en Pyrénées Atlantiques (64)* ;
- SOLAGRO, Institut de botanique agricole de l'Université de Bonn, Administration rurale de la Basse Autriche, 1999 : *Le diagnostic agri-environnemental pour une agriculture respectueuse de l'environnement*, SAREC, Paris ;
- Soltner, Dominique, 2018 : *Agroécologie : Guide de la nouvelle agriculture sur sol vivant*, Soltner.fr, Collection Sciences et Techniques Agricoles ;
- Stadler-Kaulich, Noemi, 2021 : *Dynamischer Agroforst (Agroforesterie dynamique)*, Oekom

Verlag, Munich ;

- Villenave-Chasset, Johanna, 2020 : *Biodiversité fonctionnelle. Protection des cultures et auxiliaires sauvages*, 2e édition, Éditions France Agricole, Paris ;
- Whitefield, Patrick, 2022 (5. Auflage) : *Das große Handbuch Waldgarten (Le grand livre du jardin-forêt)*, éditions Organischer Landbau Verlag Kurt Walter Lau, Kevelaer.

### **Littérature non publiée**

- Deguilhem, Lisa, 2023 : *Mémoire d'études professionnel. La valorisation du château de Mont* ;
- De Lestapis, Hugues, Archives privées de la famille de Lestapis.

### **Sources internet**

<https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web>

<https://agriculture.gouv.fr/entree-en-vigueur-de-linterdiction-des-neonicotinoides-le-1er-septembre>

<https://agriculture.gouv.fr/infographie-le-miel-et-lapiculture>

<https://www.cc-lacqorthes.fr>

<https://www.euralis.fr>

[https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65522/document/CC-FL-2020-Chiffres-cles\\_FL\\_2019.pdf?version=2](https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65522/document/CC-FL-2020-Chiffres-cles_FL_2019.pdf?version=2)

<https://blog-gestion-de-projet.com/methode-smart/>

[https://www.google.fr/books/edition/\\_/w1A6AQAAAMAJ?hl=fr&gbpv=0](https://www.google.fr/books/edition/_/w1A6AQAAAMAJ?hl=fr&gbpv=0)

<https://www.helloasso.com/associations/alchimie-s-reinventer-le-chateau-de-mont>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908475>

<https://itsap.asso.fr>

<https://jardin-potager-bio.fr/combien-pese-une-salade-laitue>

<https://www.lesjardinsdelavalette.com>

<https://meteofrance.com/climadiag-commune>

<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr>

<https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/>

<https://tsa-economie.com>

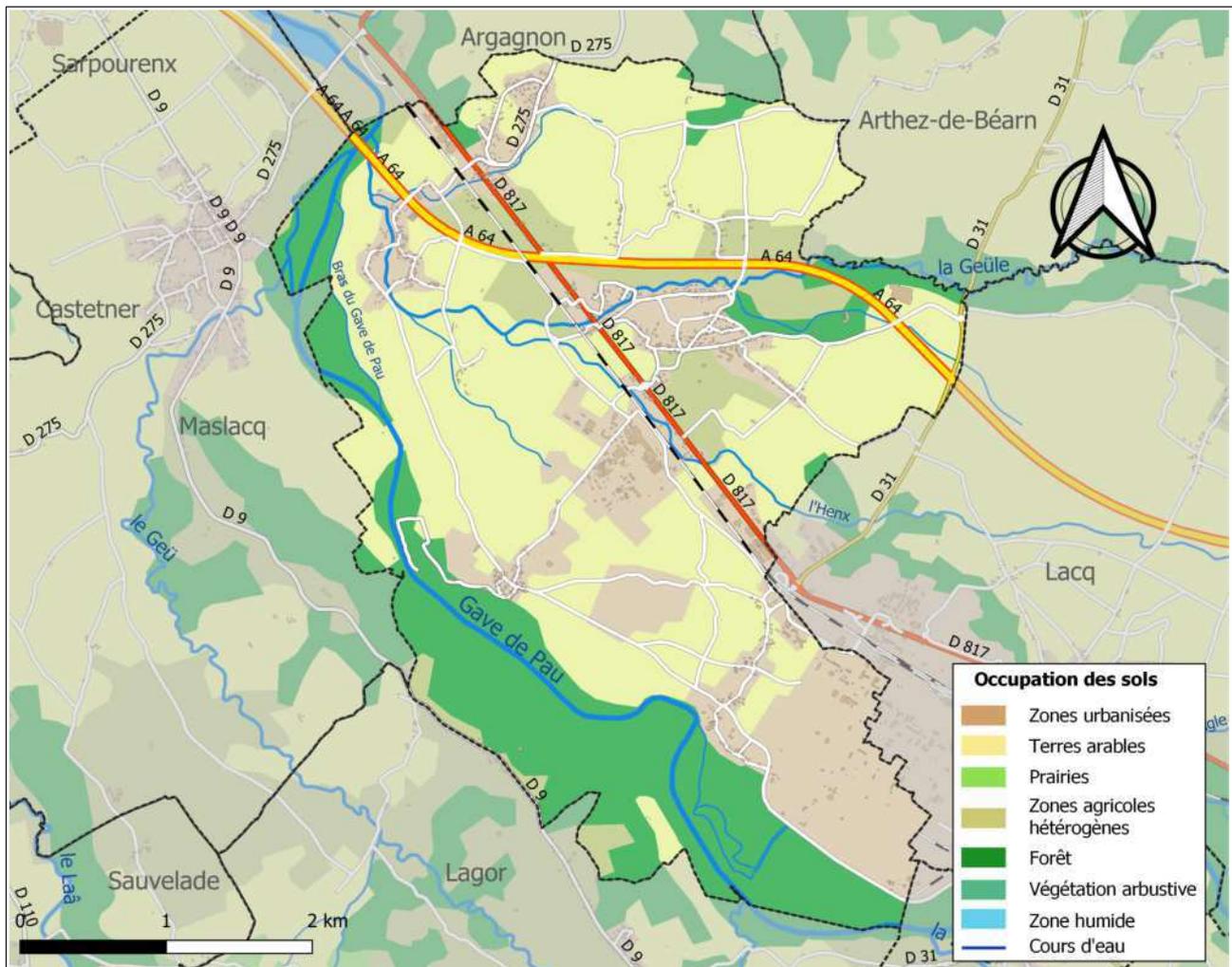
## **Annexe**



# I Complément d'information géographique et topographique sur Mont

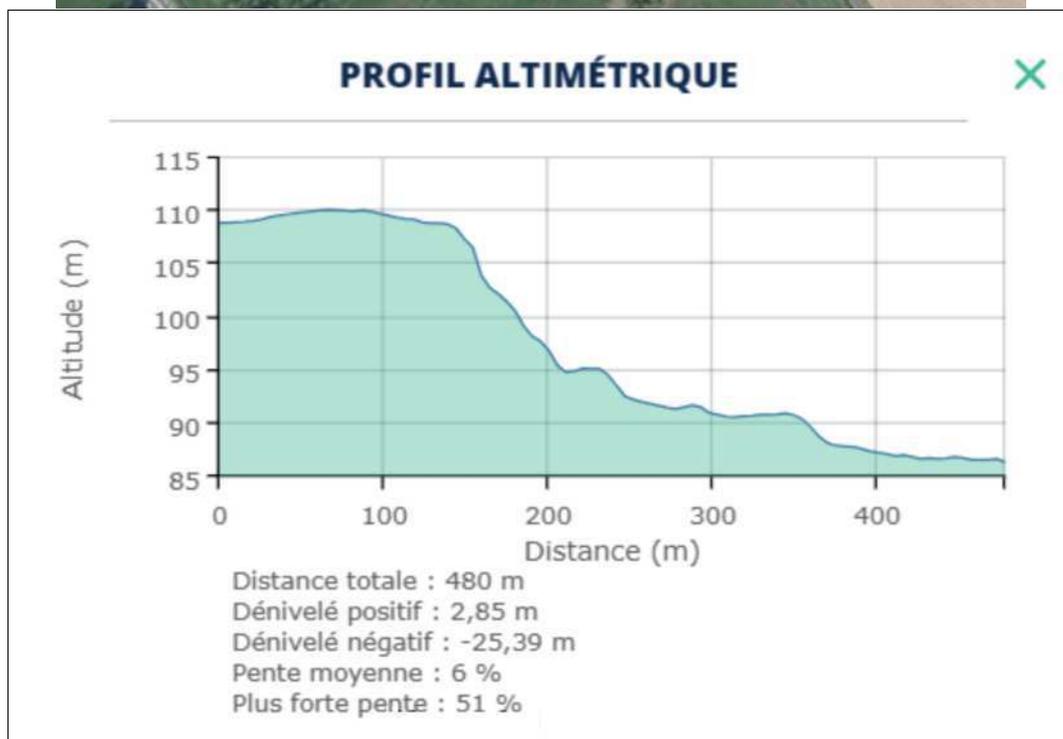
## 1- Occupation des sols de la CCLO

Source : Communauté de Communes de Lacq-Orthez, Mairie de Mont-Arance-Gouze-Lendresse, 2015, *Plan Local d'Urbanisme*



## 2- profil altimétrique du parc de Mont de nord en sud

Source : Géoportail



## II Protocoles d'une partie des rencontres autour de l'aménagement du domaine de Mont

### 1- 18.12.2023 : protocole de la rencontre avec M. Jean-Gabriel MORON, technicien de l'ONF

Présents	M. Gabriel Moron, technicien de l'ONF Mme Deguilhem, Lisa, Mme Bouvattier, Alva, alternantes à la mairie
Rédaction du protocole	Bouvattier Alva
Déroulement	Un tour presque complet du parc été fait (à l'exclusion de partie boisée historiquement la plus ancienne à la pointe sud-est du parc), ainsi qu'état des lieux global à la lumière des objectifs du projet de valorisation agroécologique et écotouristique du parc du château.
Il a été proposé :	<ul style="list-style-type: none"><li>• de prendre le rendez-vous pour le martelage prévu fin Janvier-début Février de sorte que Mme Bouvattier soit présente</li><li>• que la première ébauche de tracé pour un sentier visiteurs à travers le parc serait mise à disposition de l'ONF d'ici à ce rendez-vous afin que le martelage puisse être mené en considération du tracé. La priorité pour le martelage 2024 est un assainissement du parc en vue de le rendre accessible aux visiteurs ;</li><li>• en perspective (ce martelage et les prochains) : de tenir compte du potentiel paysager et écologique des arbres du parc présentant un intérêt écologique et touristique particulier. On marquera un certain nombre d'arbres « bio » (= arbres à conserver pour la biodiversité) par hectare. Ceci sera intégré dans le futur plan d'aménagement de l'ONF ;</li><li>• de considérer comme une priorité (chronologique) les travaux dans le bosquet central situé dans la ligne du château au sud-est, donc en plein cœur du parc et avec une visibilité immédiate de tous les côtés. On y procédera à un dépressage entre les jeunes chênes en concurrence ainsi qu'un nettoyage au profit des essences endémiques de chêne susceptibles de développer de « beaux arbres ». L'objectif est la constitution à terme d'un bosquet à haute valeur paysagère comme élément structurant de cette partie (« noble ») du parc Ceci sera intégré dans le futur plan d'aménagement de l'ONF.</li></ul>

**2- 03.01.2024 : protocole de la rencontre avec M. Anthony FUENTES apiculteur indépendant dans la commune de MONT**

Présents	M. Anthony Fuentes – Apiculteur indépendant en supplément de son activité, Mme Bouvattier Alva, Mme Deguilhem Lisa
Rédaction du protocole	Deguilhem Lisa
Déroulement	<p>Prise de contact pour faire connaissance et échanger sur le projet de ruchers pédagogiques. Présentation du parc et de la proposition de valorisation.</p> <p>Sujets abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Son activité apicole.</li> <li>• La question de la sécurité autour des ruches et le périmètre à respecter ainsi que l'accès aux ruches par un véhicule.</li> <li>• Le potentiel futur partenariat entre M. Anthony Fuentes et la municipalité pour développer le rucher.</li> <li>• L'animation d'ateliers pédagogiques à propos de l'apiculture et la sensibilisation à l'environnement apicole.</li> <li>• Le nombre de ruches idéale par hectares</li> <li>• Les perspectives d'avenir du rucher pour pérenniser la collaboration entre les deux acteurs du projet.</li> </ul>
Il a été proposé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De prendre rendez-vous fin janvier pour voir le parc et la proposition d'emplacement des ruches.</li> <li>• De commencer par l'installation de trois de ses ruches sur l'emplacement proposé et d'animer un atelier une fois par mois, avec un premier essai d'ici le début de l'été si les travaux et le parc le permettent.</li> <li>• De conserver une partie des ronces existantes dans le parc en accord avec l'aménagement des parcelles proposé par Bouvattier Alva.</li> <li>• D'orienter les ruches de dos, de manière à faire passer le sentier pédagogique derrière les ruches, pour minimiser les risques de piqûres.</li> <li>• De planter sur certaines parcelles des essences estivales favorisant le butinage des abeilles pendant le creux des mois de juillet à août.</li> <li>• De réaliser une estimation du coût du matériels nécessaires pour l'installation des ruches (socles).</li> </ul>

**3- 05.01.2024 : Protocole de la rencontre avec Mme Bénédicte KNAFEL-MAURIN et M. Alexandre BENASSIT au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (Oloron-Sainte-Marie)**

Présents	M. Alexandre Benassit, coordinateur CPIE Béarn Mme Bénédicte Knafel-Maurin, chargée de mission CPIE Béarn Mme Deguilhem, Lisa, Mme Bouvattier, Alva, alternantes à la mairie
Rédaction du protocole	Bouvattier Alva
Déroulement	Mmes Bouvattier et Deguilhem ont présenté le projet de valorisation agroécologique et écotouristique pour le parc du château de Mont et en quoi le CPIE pourrait être un partenaire  M. Bessan et Mme Knafel-Maurin ont présenté le CPIE et quelles prestations il pourrait proposer au domaine de Mont.
Ont été évoqués :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le diagnostic écologique du parc. En réponse à la demande de Mme Bouvattier le CPIE est prêt à proposer un devis pour le diagnostic / un inventaire respectivement botanique et entomologique du parc sur un an (deux spécialistes différent*es, pour chaque une visite au printemps, une en été, une en automne, une en hiver). En particulier certaines parcelles précises à définir.</li> <li>• la recherche d'un partenariat sur le plus long terme notamment pour l'accompagnement pédagogique et les animations dans le parc / le long du sentier. Le CPIE propose ce genre de prestations depuis de nombreuses années et serait intéressé pour étendre son activité au parc du château de Mont dans le cadre d'une coopération de moyenne à longue durée. La présence du groupe scolaire à proximité directe du domaine est vue comme une opportunité.</li> <li>• à titre purement informatif : le CPIE recherche une commune partenaire pour établir une coopération de type PAT (Plan Alimentaire Territorial et dynamiques locales associées) et abordera peut-être Mont si un intérêt existe. La question se pose : l'idée peut-elle être explorée dans le cadre du développement d'un concept pour le domaine ?</li> <li>• Également à titre informatif : le CPIE a évoqué la possibilité pour le domaine de signer un contrat (volontaire) d'Obligation Réelle Environnementale pour pérenniser l'usage (agro-)écologique du site par les générations à venir, ainsi que de proposer ce choix aux habitant*es de Mont</li> </ul>

**4- 24.1.2024 : Compte-rendu de la rencontre avec M. Léo Thorand-Pailloud à l'Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole (Billère)**

Présents	Interlocuteur : Leo Thorand-Pailloud, ing. agronome, animateur transmission/ installation ( <a href="mailto:leo.abdea@gmail.com">leo.abdea@gmail.com</a> , 06 63 24 35 67) Bouvattier, Alva, alternante à la mairie
Rédaction du protocole	Bouvattier Alva
Déroulement	<p>Les questions suivantes ont été abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment l'ABDEA entre-t-elle en contact avec des agriculteur*ices, qu'il*les cherchent À transmettre où à s'installer ?</li> </ul> <p>Elle organise régulièrement un point accueil installation où la chambre envoie des intéressé*es</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fois décidée l'installation, comment assurer l'accompagnement des agriculteur*ices sur des profils d'exploitation de moyen à long terme (majoritairement en contrat de fermage) ?</li> <li>- À définir : quelle forme de contrat ?</li> </ul>
Les contrats possibles sont :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 : bail à la ferme (= « fermage ») pour un minimum de 9 ans reconductibles automatiquement pour 9 ans de plus etc. Le loyer à définir (encadré par arrêté préfectoral) résiliable activement par l'agriculteur*ice avec le préavis prévu par le contrat et/ou par le propriétaire sous conditions précises à savoir soit « reprise pour exploitation » soit changement de vocation de la parcelle. C'est le contexte dans lequel l'ABDEA accompagne communément les agriculteur*ices ;</li> <li>- 2 : la commune se déclare exploitant agricole et signe un contrat de travail avec l'agriculteur*ice qui en serait ainsi l'employé*e. Les détails sont à clarifier avec la DDTM ;</li> <li>- 3 : commodat d'un an, très précaire donc peu intéressant pour l'agriculteur*ice : renouvellement actif sans garantie pour l'exploitant*e ;</li> <li>- 4 : vente de la parcelle à l'agriculteur*ice.</li> </ul> <p>NB L'exploitation du terrain est ensuite à déclarer à la MSA.</p> <p align="center">=&gt; formes 1 et 2 à explorer bzw. sur lesquelles consulter le*la conseiller*le juridique de la mairie</p>

**5- 5.2.2024 Entretien téléphonique préalable à la visite de terrain à Mont avec Doris Robert de la Ceinture Verte Pays de Béarn**

Présents	Mme Doris Robert, présidente de la Ceinture Verte ( <a href="mailto:doris.robert@laceintureverte.fr">doris.robert@laceintureverte.fr</a> , 06 60 72 05 06) Bouvattier, Alva, alternante à la mairie
Protocole	Bouvattier Alva
Rappel sur la Ceinture Verte	Ceinture Verte février 2024 = 4 ans et 8 installations
Profil de parcelle retenu par la Ceinture Verte	Surface sur laquelle une activité maraîchère peut être vivable et viable, aux yeux de la Ceinture Verte <b>en dessous de 2 hectares pas possible</b> (Fermes en « biointensif » avec 10 000 m <sup>2</sup> = 5 000 m <sup>2</sup> cultivables + chemins + surfaces de couverts végétaux et quantités d'intrants écologiquement douteuses) <b>Bâtiment de stockage</b> nécessaire Surface <b>plein champ 1.2 hectares</b> Espace de circulation <b>1500m<sup>2</sup> de serres</b> multichapelle ou bitunnel → critères <b>pour 2ETP</b> permettant de prendre des vacances, d'anticiper les arrêts maladie etc.
Indicateurs techniques à vérifier :	- canalisation eau : <b>6m<sup>3</sup>/heure</b> de capacité, en dessous pas assez pour irriguer, sinon bassin de rétention avec pompe pour irrigation et capacité de 6m <sup>3</sup> /h indispensable pour des cultures comme par exemple la pomme de terre, que plus aucun agri ne prend le risque de cultiver sans irrigation au prix actuel des plants. Sinon cultures sans irrigation comme courge. - électricité ( <b>triphase</b> pour chambre de refroidissement/stockage) - qualité agronomique de la parcelle : <b>analyses de sol</b>
Forme du contrat	Seule possibilité pour la CV = un <b>bail emphytéotique</b> avec la collectivité territoriale/mairie, seule forme permettant à la Ceinture Verte de sous-louer le terrain avec un*e agriculteur*ice et x prêt à l'usage, refusé /banques

Remarques :

- Mme Doris Robert est présidente de la Ceinture Verte jusqu'au 31.3.2024
- Pour un agrandissement : question de l'éloignement et de la qualité agronomique de la parcelle.

### **III Business Plan pour l'installation d'un rucher dans le parc du château de Mont**

NB : Ce document a été réalisé par Mme Lisa Deguilhem sur la base de son propre travail à la mairie de Mont ainsi que de nos rencontres communes avec l'apiculteur M. Anthony Fuentes.  
**Il est ajouté à ce mémoire à titre informatif** afin de fournir une vue d'ensemble du projet.

## **IV Rapport de stage en maraîchage diversifié sur sol vivant avec élevage bovin et ovin et agroforesterie à la ferme Le Champ des Pirates à Mimizan (Landes) du 22.4. au 27.4.2024**

Porteurs de projet de la ferme : Benjamin ALQUIER et Laetitia BELGODERE

### **Heures de travail**

Mardi-vendredi 8h-17h45 (35h)

### **Tâches effectuées**

#### Mardi 22

Récolte de radis, poireaux et aillet ; nettoyage, conditionnement et stockage de la récolte à la boutique de la ferme.

Préparation du matériel pour la plantation d'une serre destinée à abriter tomates, poivrons, aubergines et gingembre : épandage de fumier de canard, câbles au plafond, tuyau de goutte à goutte tendu le long des rangées, bâchage, plantation.

Plantation de concombres en plein champ et tuteurage des pieds de petits poids.

La dernière heure paillage d'une parcelle à désherber et amender avant plantation.

#### Mercredi 23

Deuxième partie de la serre commencée hier : épandage de fumier, placement du goutte à goutte et des bâches, plantation des pieds de poivron, paillage des bord intérieurs de la serre.

Les deux dernières heures remise en place de bâches envolées et plantation de concombres en complément de rangées déjà plantées.

#### Jeudi 24

Récolte de radis, préparation et dépôt à la boutique de la ferme.

Plantation en extérieur d'ail et d'oignons blancs et rouges, pose d'un voile de protection.

Chargement du camion avec des déchets de la ferme à emporter à la déchetterie.

Rédaction de rapport de stage.

Aide à la préparation de la boutique et entretien avec Benjamin Alquier.

#### Vendredi 25

Préparation du lit de semence pour la surface de radis (amendée à la paille il y a quelques semaines) et semis de trois variétés de radis.

Étalage de paillage et broyat de déchets végétaux ligneux apportés comme amendement sur des parcelles destinées à être plantées en mai ; bâchage desdites parcelles.

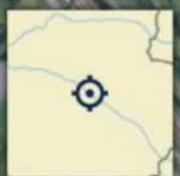
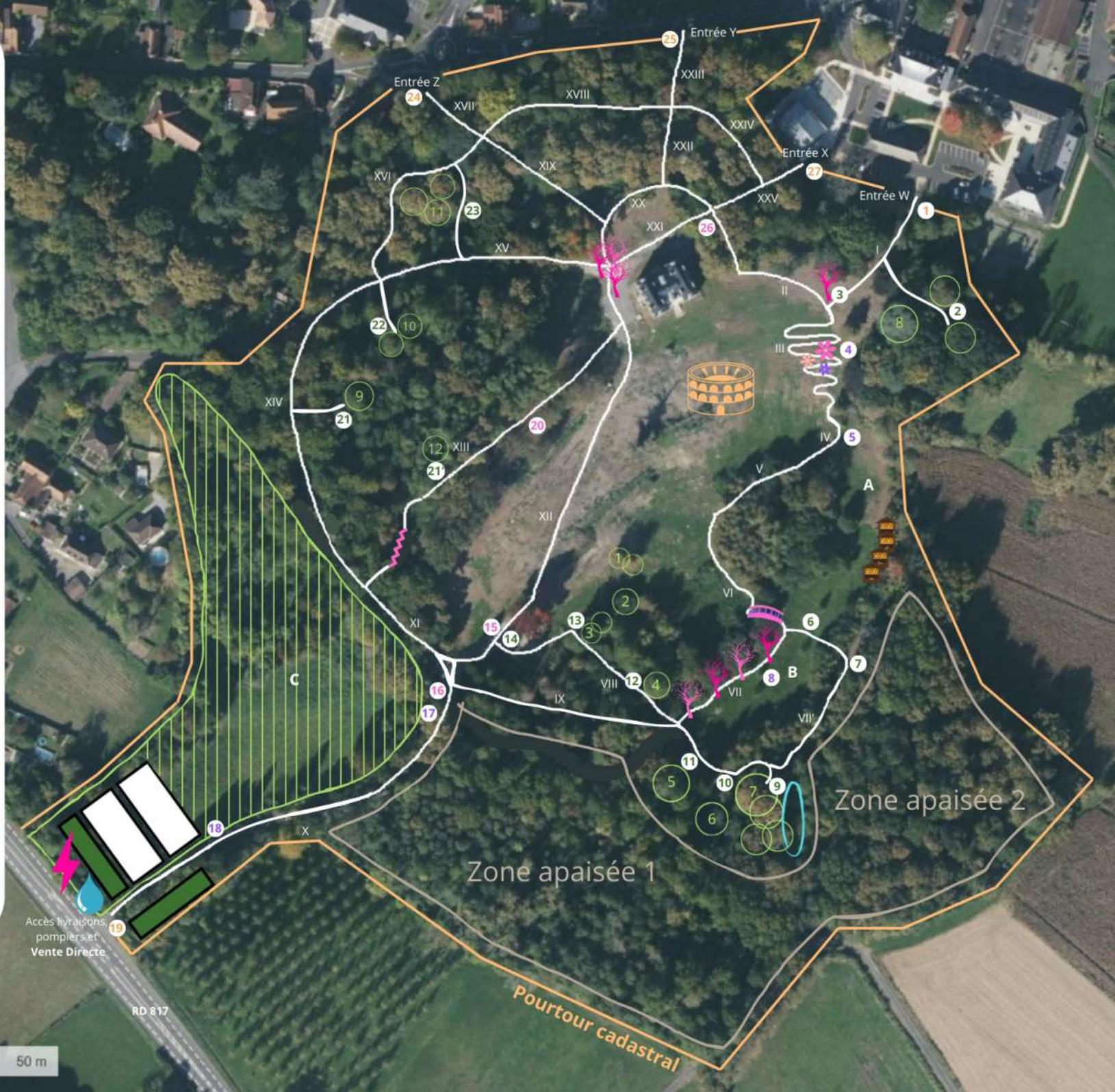
### **Enseignements principaux du stage :**

- valeur écologique, agronomique et éthique du maraîchage diversifié sur sol vivant ;
- importance de l'adaptabilité des modèles aux conditions pédo-climatiques. À Mimizan la pluviométrie est d'environ 900 mm/an pour environ 1100 à Mont, le sol est de type humol (podzosol de zone tempérée typiquement landais) sableux à presque 90% ! riches en fer et superficiels, hydromorphes radicalement différents des limons argileux à tendance au compactage de Mont ;
- reconnaissance de principes « universels » tels que l'organisation spatiale et temporelle du travail et des itinéraires techniques et de l'infrastructure d'une part, de la valeur du couvert végétal et de la densification des cultures pour la conservation voire l'amélioration des sols d'autre part ;
- défi de la gestion des eaux stagnantes problématiques malgré le sable et du vent fort soufflant toute l'année (intérêt de l'agroforesterie) ;
- questionnement sur 1. le choix de l'apport de fumure animale (vs amendement végétal) et 2. en grande quantité (modèles biointensifs).

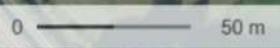


# Légende

-  *Heptacodium myconoides* : allée (tronçon 7) et échos (croisements tronçons 1bis-2 et 15-20-22)
-  Terrasses avec plants de plantes vivaces florales endémiques et aromatiques
- A, B, C** Parcelle à vocation mellifère (A, B) ou agricole (B, C)
-  Ruches
-  Petit pont japonais au dessus du ruisseau
-  Étang
-  Arbre remarquable ou arbre à haut potentiel paysager à ne pas abattre au moment du défrichage
-  Parcelle de planches de maraîchage plein-champ
-  Serre
-  Tunnel de stockage-refroidissement et emplacement alternatif
-  Accès au réseau électrique (25kV/h)
-  Accès au réseau eau (60mm, 7 bar)
-  Panneau pédagogique à contenu de nature
  - . écologique
  - . agroécologique
  - . historique
  - . d'information générale sur le domaine
-  Escalier de bois montant à l'extrémité sud-ouest de la balustrade (même couleur que le petit pont)
-  Emplacement prévisionnel possible du théâtre de verdure
-  Sentier pédagogique (en blanc sur la carte)



Échelle 1 : 1 916



RD 817

Pourtour cadastral



# Vous reconnaissez ? La parcelle C... dans quelques temps



*L'important  
ce sont les idées !*